

Projet ICAT NIGER
Livrable J :
Développement d'un
système de suivi de
financement
international



CITEPA



ICAT Initiative for
Climate Action
Transparency

Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

Principaux résultats et enseignement tirés du projet ICAT au Niger

Deliverable J

AUTHORS

Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD)

Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA)

Novembre 2023

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of Niger. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of Niger and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of the Niger.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, the Children's Investment Fund Foundation and the Climateworks Foundation.

Supported by:



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

The ICAT project is managed by the United Nations Office for Project Services (UNOPS).



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	8
INTRODUCTION	9
1. CONTEXTE INTERNATIONAL DE LA FINANCE CLIMATIQUE	10
1.1. Rappels de l'architecture internationale du financement climat	10
1.2. Etat de la mobilisation du financement international du climat	14
2. CONTEXTE NATIONAL ET PROFIL CLIMATIQUE DU NIGER	16
2.1. Caractéristiques générales	16
2.2. Profil climatique du Niger	16
2.3. Problématique et suivi de financement climatique	18
2.4. Analyse des politiques publiques et changement climatique au Niger	19
3. CADRES LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE SUR LE FINANCEMENT CLIMATIQUE	24
3.1. Formulation, sélection, programmation et mise en œuvre des projets/programmes	24
3.2. Préparation du budget	25
3.3. Exécution du budget	29
3.4. Comptabilité, suivi et reporting budgétaires	30
4. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES IMPLIQUÉES DANS LE FINANCEMENT CLIMATIQUE	33
4.1. Ministères et structures rattachées	33
4.2. Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable	35
4.3. Collectivités territoriales	35
4.4. Partenaires Techniques et Financiers	35
4.5. Institutions financières nationales	36
4.6. Cadres et organes adhoc	36
4.7. Organisations Non Gouvernementales et Associations de Développement	37
5.1. Lacunes et obstacles à une gestion efficace des finances climatiques	38
5.3. Définition d'une vision nationale	41
5.4. Feuille de route pour le financement national de la lutte contre le changement climatique	43
6. INDICATEURS POUR LE SUIVI DU FINANCEMENT ET DE LA TRANSPARENCE CLIMATIQUE	53
6.1. Définition de la finance climatique	53
6.1.1. Orientations générales et définition du financement climatique au niveau national	53
6.1.2. Classification des secteurs	54

6.1.3.	Paramètres de la transparence	60
6.2.	Identification et définition des indicateurs	62
7.	DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	64
7.1.	Analyse des dispositions institutionnelles actuelles au niveau national	64
7.1.1.	Dispositif national pour la mobilisation du financement	64
7.1.2.	Rappel du système MRV et reporting	65
7.1.3.	Gouvernance actuelle du système national de MNV	67
7.2.	Structure de gouvernance du financement climatique	67
7.3.	Capacités institutionnelles et techniques requises	74
	CONCLUSION GÉNÉRALE	80
	BIBLIOGRAPHIE	81
	ANNEXES	84

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AFAT	Agriculture, Foresterie et autres Affections de Terres
AFD	Agence Française de Développement
AMCC	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BMZ	Ministère fédéral Allemand de la Coopération économique et du Développement
BNEE	Bureau National d'Evaluation Environnementale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BUR	Biannual Update Report
CBT	Climate Budget Tagging
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CNCOD	Comité National de Coordination des ONG sur la Désertification
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CdP	Conférences des Parties
CPEIR	Climate Public Expenditure and Institutional Review
CTNCVC	Commission Technique Nationale sur les Changements et la Variabilité Climatiques Variabilité Climatiques
DECC	Département de l'Energie et du Changement Climatique
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation
DFID	Department For International Development
DRFM	Direction des Ressources Financières et du Matériel
EXIM	Export-Import Bank of the United States
FA	Fonds d'Adaptation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCCA	Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFBC	Fonds de Partenariat pour la Réduction des Emissions de Carbone Forestier
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIC	Fonds d'Investissements Climatiques
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FIP	Forest Investment Program
FISAN	Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FMI	Fonds Monétaire International
FPCF	Forest Carbon Partnership Facility
FPMA	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
FSCC	Fonds Spécial pour les Changements Climatiques
FTP	Fonds pour les Technologies Propres
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GCCI	Global <i>Climate</i> Change Initiative
GEEREF	Global Energy Efficiency and Renewable Energy
GFPSC	Gestion des Finances Publiques Sensible au Climat
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

ICAT	Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique
ICF	International Climate Finance
ICFI	International Climate Forest Initiative
ICI	Initiative Climat International
IFCI	Initiative Internationale sur le Carbone Forestier
JBIC	Japan Bank for International Cooperation
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LOLF	Loi Organique relative aux Lois des Finances
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
MNV	Mesure, Notification et Vérification
MOC	Mécanisme de mise en Oeuvre Conjointe
ONU	Organisation des Nations Unies
OPA	Organisations des Producteurs Agricoles
OPIC	Office pour les Investissements Privés d'outre-mer
OSC	Organisation de la Société Civile
PANA	Programme d'Actions National d'Adaptation
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PIB	Produit Intérieur Brut
PNA	Plan National d'Adaptation
PNCC	Politique Nationale en matière de Changements Climatiques
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPCR	Pilot Program on Climate Resilience
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RBA	Rapport Biannuel Actualisé
RECA	Réseau des Chambres d'Agriculture
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SNPACVC	Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques
SYSNISE	Système intégré de suivi-évaluation
SREP	Programme de Développement Accéléré des Energies renouvelables pour les pays
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	Unité de Gestion de Projet
USA	United States of America
USAID	United States Agency for International Development

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Présentation des principaux mécanismes et fonds climats _____	12
Tableau 2 : Questions principales liées à la Transparence _____	15
Tableau 3 : Profil climatique du Niger _____	16
Tableau 4 : Liste des programmes budgétaires des secteurs sensibles au climat _____	27
Tableau 5 : PEFA GFPSC—2.1. Suivi des dépenses liées au Climat _____	31
Tableau 6 : synthèse des notes PEFA Climat 2022 du Niger _____	32
Tableau 7 : Approches d'analyse de l'implémentation du cadre de transparence _____	40
Tableau 8 : Feuille de route pour la mise en place d'un système national de suivi du financement climat _____	48
Tableau 9 : méthodologies de suivi du financement climat _____	55
Tableau 10 : Proposition de classification sectorielle et composantes _____	59
Tableau 11 : Information sur le soutien financier reçu _____	61
Tableau 12 : Informations sur le développement technologique reçu _____	61
Tableau 13 : Informations sur le renforcement des capacités reçu _____	61
Tableau 14 : Principes du financement climatique selon le cycle _____	62
Tableau 15 : Proposition d'indicateurs pour le suivi du financement climatique au Niger _____	63
Tableau 16 : Systèmes MRV prévu par la CCNUCC _____	65
Tableau 17 : MNV de soutien du Niger _____	66
Tableau 18 : Rôles et responsabilités des parties prenantes impliquées dans le financement climatique _____	68
Tableau 19 : Actions de renforcement des capacités institutionnelles et techniques _____	74

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Architecture du financement international du climat _____	11
Graphique 2 : chaîne des résultats en cascade entre les stratégies nationales et les projets ____	22
Graphique 3 : Points d'entrée du climat dans le processus d'élaboration du budget _____	26
Graphique 4 : Cadre de transparence renforcé _____	43
Graphique 5 : Phases du cadre de transparence du financement climat _____	44
Graphique 6 : Pays disposant d'un système national de suivi de financement climatique _____	56
Graphique 7 : Cycle de transparence du financement climatique _____	62
Graphique 8 : cadre institutionnel de suivi de financement climatique _____	72
Graphique 9 : Circuit de collecte des données du MRV de soutien _____	73

INTRODUCTION

L'économie nigérienne est caractérisée par l'importance du secteur agricole tributaire des aléas climatiques. Le secteur primaire constitue le principal moteur de croissance et représente 37% du PIB en 2021 contre 42% pour le secteur tertiaire et 19% pour le secteur secondaire.

Par ailleurs, malgré les niveaux de croissance économique observés ces dernières années, le taux de pauvreté reste handicapé par le croit démographique. La population du Niger est estimée à 23 591 983 d'habitants en 2021 (INS, 2022), dont plus de 80% vivent en milieu rural et tirent la grande partie de leurs revenus de l'exploitation des ressources naturelles.

Le Niger est un pays extrêmement vulnérable du fait de son exposition aux risques climatiques (sécheresse, inondation ; etc.). C'est dans ce contexte qu'il a ratifié différents accords internationaux, notamment la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNU/LCD), la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB),.

Au plan stratégique, plusieurs documents cadres nationaux ont été élaborés, dont le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2022-2026), le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et le Plan National d'Adaptation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces documents cadre, plusieurs projets et programmes sont mis en œuvre à travers la mobilisation du financement climatique.

Conformément à l'alinéa 10 de l'article 13 de l'Accord de Paris, les pays en développement, devraient communiquer les informations sur l'appui dont ils ont besoin et qu'ils ont reçu sous la forme de ressources financières, d'un transfert de technologies et d'un renforcement des capacités.

C'est dans ce cadre que le Niger a entrepris une étude dont l'objectif est de formuler des propositions pour la mise en place d'un système national de suivi de financement climatique.

Le rapport de cette étude s'articule autour des grands axes suivants :

- le contexte international du financement climatique ;
- le contexte national et le financement climatique ;
- le cadre législatif et règlementaire financiers ;
- la cartographie des parties prenantes intervenant dans le financement climat ;
- la définition d'une vision nationale et d'une feuille de route ;
- les indicateurs d'impact du financement climatique ;
- les capacités institutionnelles et techniques.

1. CONTEXTE INTERNATIONAL DE LA FINANCE CLIMATIQUE

Le financement international du climat est né de la mise en œuvre des recommandations des CdP, des accords internationaux sur le changement climatique. Il vise à soutenir des activités qui réduisent des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ou des stratégies qui aident à prévenir et à répondre à l'impact du changement climatique.

Les flux financiers internationaux en faveur du changement climatique deviennent, de plus en plus importants et servent d'opportunités pour les pays en développement et de composante additionnelle de l'espace budgétaire desdits pays. La présentation de l'architecture internationale du financement climatique et l'état de mobilisation des ressources permettent de mieux situer le contexte international.

1.1. Rappels de l'architecture internationale du financement climat

Le développement de la finance climatique a été impulsé et promu à partir des orientations et exigences des différents accords internationaux d'une part et des négociations internationales conduites lors des conférences des parties (CdP) d'autre part. On peut citer le protocole de Kyoto (1997) et l'accord de Paris (2015) et les Accords de Copenhague (2009), de Cancun (2010), de Durban (2011) et de Varsovie (2013). Les articles 4, 5, 6 et 11 de la CCNUCC précisent que le financement climatique doit être mobilisé, de manière accrue et prévisible, par les pays développés à l'endroit des Pays en Développement (PED).

L'un des principaux objectifs de l'Accord de Paris est de garantir que des financements soient disponibles pour répondre au changement climatique. Il aborde différents aspects de la finance climatique notamment la mobilisation du financement climatique, la transparence, le mécanisme financier et l'évaluation des progrès.

La finance internationale climatique fait référence aux flux financiers mobilisés par des organisations nationales, régionales et internationales pour des projets et programmes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'architecture de financement international comprend le financement privé, les finances publiques, les institutions de financement du développement et de plus en plus des mécanismes de mutualisation de risques et d'assurance.

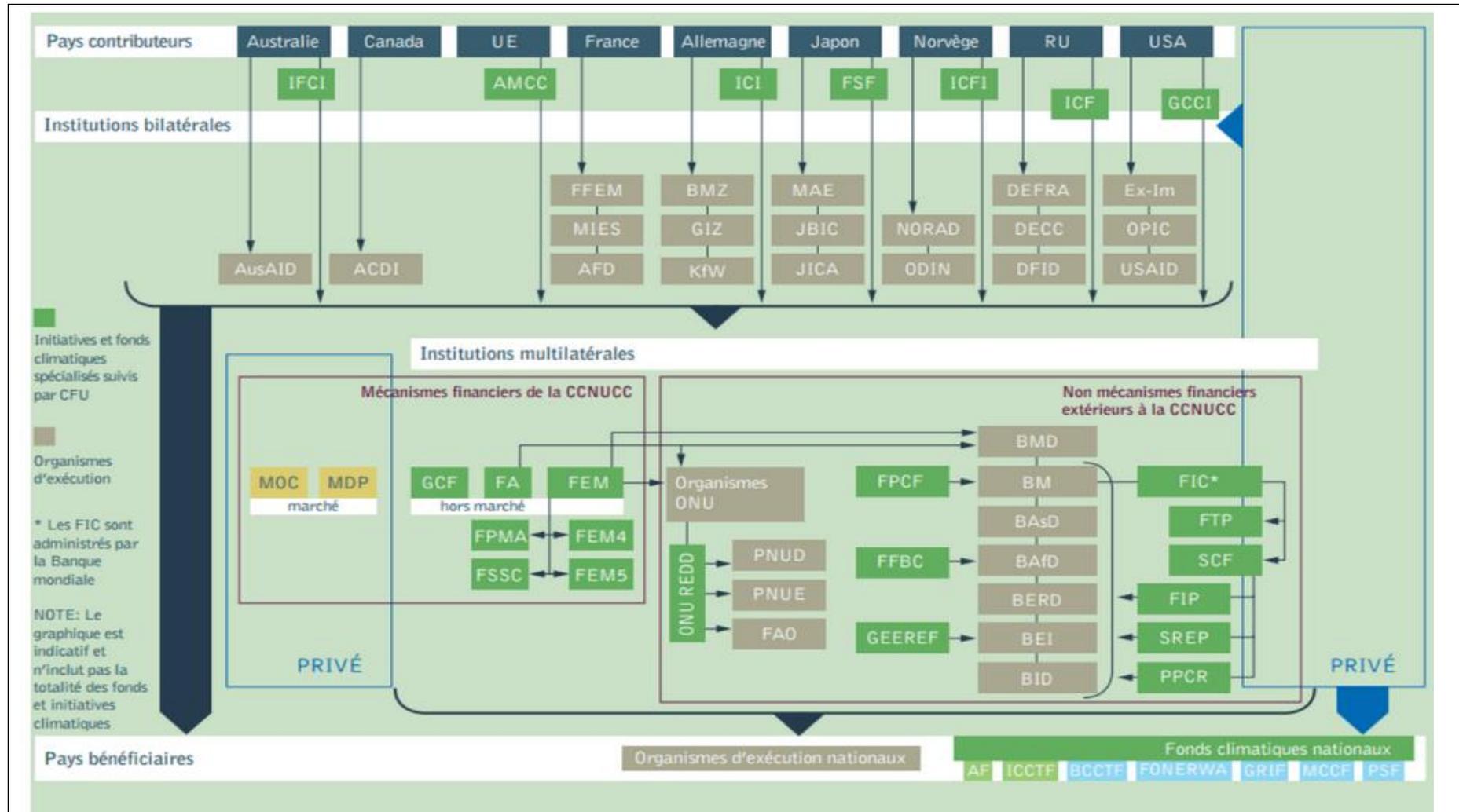
Elle est également complexe et toujours en évolution (Watson & Schalatek, 2019)¹². Les fonds climatiques transitent également de plus en plus par des mécanismes financiers bilatéraux ainsi que régionaux et nationaux de lutte contre le changement climatique. De nombreux pays en développement ont également mis en place des canaux régionaux et nationaux pour recevoir des financements climatiques.

Le graphique n°1 résume l'architecture du financement international du climat, les liens entre les contributeurs et les institutions financières (bilatérales et multilatérales), et avec les pays bénéficiaires.

¹ <https://climatefundsupdate.org/wp-content/uploads/2020/03/CFF2-2019-ENG-DIGITAL.pdf>

² <https://us.boell.org/en/2019/03/11/climate-finance-fundamentals-2-global-climate-finance-architecture>

Graphique 1 : Architecture du financement international du climat



Source: Architecture du financement climatique mondial (<https://climatefundupdate.org/>)

Aussi, des fonds spécifiques ont été créés et mis en place lors des Conférences des Parties (CdP) et en application des différents Accords par des institutions multilatérales qui présentent une place prépondérante dans l'architecture internationale. Le tableau 1, présente sommairement les principaux fonds spécifiques et leurs caractéristiques.

Tableau 1 : Présentation des principaux mécanismes et fonds climats

FONDS	DESCRIPTIONS ET OBJECTIFS
Fonds d'adaptation (FA)	Financé par une taxe sur la vente des crédits d'émission des projets du Mécanisme de Développement Propre (MDP) du Protocole de Kyoto et les contributions des pays développés, le Fonds d'Adaptation finance des projets et programmes qui visent à mettre en œuvre des actions d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique.
Fonds d'Investissements Climatiques (FIC)	Administrés par la Banque Mondiale, les FIC sont créés en 2008 pour fournir un soutien financier aux pays à revenu intermédiaire et à faible revenu dans le domaine des technologies à faible intensité de carbone et du développement résilient au changement climatique. Ils fournissent un financement nouveau et additionnel en complément des mécanismes de financement bilatéraux et multilatéraux existants. Les FIC comprennent le Fonds pour les Technologies Propres (FTP), le Programme d'Investissement Forestier (PIF), le Programme Pilote pour la Résilience Climatique (PPRC) ; et le Programme de Passage à grande échelle des Energies Renouvelables (SREP).
Fonds Vert pour le Climat (FVC)	Créé en 2010 en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC, le principal objectif du FVC est de promouvoir un changement de paradigme en faveur d'un développement à faible émission et résilient au changement climatique dans les pays en développement.
Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)	Le Fonds pour l'Environnement Mondial est le principal administrateur de fonds pour les trois conventions de Rio. Il fournit des subventions et un financement concessionnel pour couvrir les coûts additionnels associés à la transformation d'un projet présentant des avantages au niveau national pour l'environnement mondial. Le FEM administre également plusieurs fonds, dont le Fonds fiduciaire du FEM, le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) et le Fonds Spécial pour les Changements Climatiques (FSCC).
Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (FCCA)	Administré par la Banque Africaine de Développement (BAD), le FCCA aide les pays africains à mobiliser davantage de financements climatiques, et à faciliter une transition vers un développement inclusif à faible émission de carbone et résilient face au changement climatique, conformément à leurs CDN.
EU-Africa Infrastructure Trust Fund	Initiative de l'Union européenne, lancée en 2007 aux fins de promouvoir les projets d'infrastructure en Afrique Sub-saharienne, grâce à des instruments financiers hybrides combinant investissements des institutions de financement du développement et subventions. Le financement de cette initiative provient du Fonds Européen de Développement (FED) et des contributions des pays européens, notamment à travers deux guichets : i) Guichet régional global et ii) Guichet Energie durable pour tous

D'autres fonds et initiatives sont également mis en place par des banques de développement et des organisations internationales financières notamment, le Centre des Technologies Climatiques en Afrique (CTCA), la Facilité Africaine de l'Eau (FAE), le Fonds pour l'Accélération du Développement Agricole (FADA), le Fonds Special ClimDev Afrique (CDSF), le Fonds Climatique Canada-Banque Africaine de Développement (CACF), l'Initiative pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement en milieu Rural (IAEAR), le Fonds pour l'Energie Durable en Afrique (SEFA), le Fonds de Développement Urbain et Municipal (UMDF) et la Facilité ouest-africaine de financement de l'agriculture à faible émission et résiliente au changement climatique (FOAFARCC).

L'intervention de ces différents fonds, initiatives et mécanismes se fait à travers des instruments de financement climatique divers et variés. Ces instruments de financement peuvent être des obligations climatiques, des garanties, des subventions, des prêts concessionnels ou non, des cofinancements, des échanges de dettes, de l'assurance/gestion des risques, du paiement de services écosystémiques, du financement climatique basé sur les résultats et de l'assistance technique (voir annexe 6).

Cependant, l'amélioration de l'accès au financement international du climat exige généralement la mise en place d'institutions et/ou de mécanismes financiers nationaux adéquats.

1.2. Etat de la mobilisation du financement international du climat

Au titre de la mobilisation du financement climatique, les pays développés parties se sont engagés dans la mobilisation de ressources financières pour soutenir le changement climatique dans les pays fragiles. Cette mobilisation devrait également prendre en compte les besoins et les priorités des PED. Un objectif financier de 100 milliards \$US par an, à mobiliser par les pays développés, a été fixé pour la période de 2020-2025. Selon le rapport 2022 de l'OCDE, le financement de la lutte contre le changement climatique demeure encore faible. En effet, de 2010 à 2022, seulement 83 milliards \$US ont pu être mobilisés. Les financements des banques multilatérales de développement sont alloués à 61% aux pays en développement et pays à revenus intermédiaires.

S'agissant des financements privés, ils étaient de 69 milliards \$US en 2022 contre 41 milliards \$US en 2021 ; l'Afrique enregistre moins de 5 millions \$US dont 3,1 millions \$US pour l'Afrique subsaharienne en 2020³.

Pour accroître le financement de l'action climatique, il conviendrait de prévoir des mesures pour remédier aux obstacles existants, notamment du côté des pays bénéficiaires, afin de garantir l'utilisation efficace des fonds engagés avec des taux d'absorption satisfaisants. La mobilisation insuffisante du financement climatique est étroitement liée aux problèmes systémiques de l'architecture mondiale du financement climatique. A cela s'ajoute les problèmes de capacités institutionnelles et de gouvernance climatique dans beaucoup de pays en développement, les difficultés à rendre opérationnel un financement climatique efficace, l'inexistence de fonds nationaux de lutte contre le changement climatique qui sont jadis partie intégrante du paysage financier international, une structure du financement climatique mondial fragmentée et complexe rendant difficile l'accès aux fonds, etc.

Dans les circonstances actuelles, peu de pays d'Afrique subsaharienne disposent des ressources nécessaires pour faire face à leurs besoins de développement. Les ressources publiques domestiques restent limitées compte tenu des difficultés pratiques pour les accroître de manière durable, des niveaux d'endettement élevés, du resserrement des conditions financières mondiales et de la hausse des coûts d'emprunt. Les pays de l'Afrique subsaharienne qui sont les plus exposés aux risques, en raison de leur vulnérabilité aux chocs climatiques ou de leur capacité d'adaptation insuffisante, ont aussi tendance à être ceux disposant de faibles marges de manœuvre budgétaire. En conséquence, pour les pouvoirs publics, les possibilités de lutter contre le changement climatique en s'endettant davantage paraissent limitées, particulièrement aux taux du marché.

Pour l'Afrique, les coûts d'adaptation pourraient atteindre 50 milliards \$US par an d'ici à 2050, soit l'équivalent de 1,6% du PIB actuel, même dans un scénario de réchauffement de 2°C (Centre Mondial pour l'Adaptation, 2021). Les coûts d'atténuation, pour financer une transition vers les énergies propres en Afrique, ont quant à eux été estimés à environ 190 milliards \$US par an jusqu'en 2030 (Agence Internationale de l'Energie, 2022). Les besoins de financement climat sont estimés à 5% du PIB pour les pays de l'UEMOA et 5.5% pour les pays du Sahel. Sur 29.5 milliards \$US de financement climatique mobilisé vers l'Afrique en 2022, l'UEMOA n'a pu absorber que 12% (A. Wane et M. Kaire). Les fonds privés mobilisés pour l'UEMOA ne représentent que 10% du financement climatique mobilisé. Aussi, est-il à remarquer que plus de deux tiers du financement climatique des pays de l'UEMOA proviennent de la Banque Mondiale qui joue le rôle de premier

³ <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2023/April/French/ClimateNote.ashx>

plan dans cette zone, suivi par la BAD (14%), le FVC (6%) et le FEM (4%).

Pour une meilleure mobilisation du financement climatique, l'Accord de Paris, avec son article 13 portant sur la transparence de l'action et de l'appui, établit « un cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui, assorti d'une certaine flexibilité, qui tient compte des capacités différentes des Parties et qui s'appuie sur l'expérience collective » (Alinéa 13.1). Le tableau 2 présente les principales questions liées à la transparence.

Tableau 2 : Questions principales liées à la Transparence

Questions clés	But des données	Cible	Résultat
Les pays développés remplissent-ils leurs engagements envers la CCNUCC ?	Permettre de suivre le respect des engagements	Parties à la CCNUCC ; Gouvernements bénéficiaires ; ONG, citoyens et leurs organisations.	Respect des engagements mondiaux
Comment le financement disponible est-il utilisé pour répondre aux besoins et aux opportunités ?	Permettre une meilleure coordination dans l'allocation des fonds ; Soutenir la prise de décision par les gouvernements des pays bénéficiaires.	Mécanisme de financement de la CCNUCC, bailleurs de fonds, institutions intermédiaires.	Financement direct pour répondre aux besoins d'atténuation et d'adaptation ; Meilleure répartition des ressources publiques ; Planification et hiérarchisation des actions.
Le financement est-il utilisé aux fins convenues ?	Permettre à ceux qui utilisent des fonds d'être tenus responsables	Citoyens et leurs organisations ; Organisations intermédiaires ; Bailleurs de fonds.	Allocation des financements aux bénéficiaires ciblés ; Réduction des risques de corruption inhérents à la mobilisation d'importantes sommes d'argent public à travers des mécanismes nouveaux, complexes et incertains.
Quels impacts sur les résultats de l'adaptation et de l'atténuation aux changements climatiques ?	Permettre une évaluation solide de l'efficacité du financement climatique	Organisations intermédiaires ; Gouvernements bénéficiaires ; Bailleurs de Fonds ; ONG.	Soutien à l'apprentissage visant à catalyser le développement à faible intensité de carbone ; Performance du système de soutien permettant d'orienter le financement vers une action d'optimisation des ressources, en tirant parti de l'investissement privé.

2. CONTEXTE NATIONAL ET PROFIL CLIMATIQUE DU NIGER

Ce chapitre porte sur les caractéristiques générales, le profil climatique du Niger, l'analyse des politiques publiques et sectorielles ainsi que la problématique et le suivi du financement climatique.

2.1. Caractéristiques générales

L'économie nigérienne reste caractérisée par l'importance du secteur agricole tributaire des aléas climatiques. L'activité économique a enregistré une croissance de 11,9% en 2022 contre 1,4% en 2021. Le secteur primaire reste le principal moteur de croissance et représente 41,4% du PIB en 2022, le secteur secondaire 18,9% et le secteur tertiaire 34,5%. Les perspectives économiques à moyen terme sont positives ; la croissance est estimée à 4,4% en 2023 (contre 7% initialement et révisée pour prendre en compte les effets des sanctions relatives aux événements du 26 juillet 2023) et 13% en 2024 avec l'arrivée attendue des retombées pétrolières (passage de 20 à 110 mille barils par jour en 2024) et des résultats des réformes réalisées et la mise en œuvre des grands projets d'investissements particulièrement dans le secteur des infrastructures (notamment le pipeline) et dans le secteur agricole.

Selon les données des différentes enquêtes réalisées par l'INS, l'incidence de la pauvreté est passée de 63% en 1993, à 45 % en 2014 et 43% en 2022. Par ailleurs, malgré les niveaux de croissance économique observés ces dernières années, le taux de pauvreté reste toujours handicapé par l'importance de la pression démographique. La population du Niger est estimée à 23 591 983 d'habitants en 2021 (INS, 2022), dont plus de 80% vivent en milieu rural et tire la grande partie de leurs revenus de l'exploitation des ressources naturelles, évolue à un rythme très élevé avec un taux de croissance démographique de 3,69%⁴ avec un indice synthétique de fécondité de 6,2 enfants par femme en âge de procréer (INS, 2022b). Sur le plan du développement humain, l'IDH est de 0,400 en 2021.

Le contexte général est également marqué par l'internalisation des différents Accords internationaux relatifs au changement climatique, l'adoption et la mise en œuvre des documents de politiques publiques associées. C'est ainsi que le Niger a signé et ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), respectivement le 11 juin 1992 et le 25 juillet 1995. Il a également ratifié le 30 septembre 2004 le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris le 21 septembre 2016.

2.2. Profil climatique du Niger

Le profil climatique du Niger est résumé et présenté par le tableau n°3.

Tableau 3 : Profil climatique du Niger

Types de climat	Le climat du Niger est de type tropical aride et semi-aride. Le pays se situe en effet dans l'une des zones les plus chaudes du globe. On distingue quatre types de saisons, à savoir une saison sèche et froide (décembre à février), une saison sèche et chaude (mars à mai), une saison des pluies (juin à
------------------------	---

⁴ Ce taux implique un doublement théorique de la population en environs 18 ans.

	<p>septembre) et une saison chaude sans pluie (octobre à décembre). Les précipitations annuelles se caractérisent par une forte variabilité spatio-temporelle et interannuelle (variant entre 150 mm au nord à 800 mm de pluie au sud par an). Les températures moyennes varient selon les saisons ; elles peuvent atteindre 45°C pendant la saison sèche chaude, et entre 28,1°C et 31,7°C en saison pluvieuse avant de remonter à 35°C d'octobre à décembre.</p> <p>Pour le futur, le Niger fait partie des pays les plus vulnérables aux changements climatiques avec un accroissement de la variabilité des précipitations aussi bien dans l'espace que dans le temps, une tendance à la hausse des températures, un accroissement de la fréquence et de l'intensité des risques climatiques extrêmes. Des études réalisées dans le cadre du projet Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) et la Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A) font ressortir, d'ici 2050, une augmentation significative des températures moyennes dans une gamme de 1,5 à 3 degrés et une probable intensification des pluies (augmentation de la pluviométrie et réduction du nombre de jours de pluie), en particulier dans l'Est et le Nord-Est du pays.</p>
<p>Emissions de GES</p>	<p>Les émissions globales nettes au niveau national et pour l'année de référence 2019 sont évaluées à 40 669,03 GgCO₂eq soit 2,22 tCO₂/hbt. Le secteur AFAT contribue à 83,2% des émissions totales suivi respectivement de l'Energie avec 9,9%, de Déchets avec 4,2% et PIUP avec 2, 7% (BUR, 2022).</p> <p>Les tendances des émissions par secteur montrent que le secteur AFAT prédomine. Elles sont évaluées à 14 827,98 GgCO₂eq en 1990 contre 44 889,63 en 2019. L'énergie est la deuxième source d'émissions avec 851,54 GgCO₂eq en 1990 contre 4 014,58 GgCO₂eq en 2019. Celles des secteurs PIUP et Déchets sont évaluées respectivement à 22,58 et 318,45 GgCO₂eq en 1990 contre 1079,82 GgCO₂eq et 1 717,82 GgCO₂eq en 2019.</p>
<p>Réduction cumulée des émissions d'ici 2030</p>	<p>La CDN révisée ambitionne des réductions « inconditionnelles » et « conditionnelles » selon le scénario de référence de base Business As Usual (BAU) pour : i) le secteur AFAT : Réductions Inconditionnelles : 4,50% (BAU 2025) et 12,57% (BAU 2030) et Réductions Conditionnelles : 14,60% (BAU-2025) et 22,75% (BAU 2030) ;</p> <p>ii) - le secteur Energie : Réduction Inconditionnelles : 11,20% (BAU-2025) et 10,60% (BAU- 2030) et Réductions Conditionnelles : 48% (BAU-2025) et 45% (BAU-2030).</p>
<p>Principaux risques climatiques</p>	<p>Les principaux risques climatiques sont : sécheresses, inondations, vents violents, températures extrêmes, tempêtes de sable et de poussière (PANA, 2006)</p>
<p>Principaux secteurs vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Agriculture ; – Élevage ; – Transport ; – Foresterie ; – Ressources en eau ;

	<ul style="list-style-type: none"> – Santé ; – Zones humides (PNA, 2022)
Couches les plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> – Personnes âgées ; – Femmes, jeunes et enfants ; – Personnes en situation d’handicap (PNA, 2022)

2.3. Problématique et suivi de financement climatique

Les difficultés d'accès au financement sont accentuées par la faible capacité des gouvernements à respecter les normes fiduciaires fixées par les différents mécanismes de financement, les Institutions Financières de Développement (IFD) et d'autres agences chargées d'apporter un financement pour l'action climatique. Le financement de la lutte contre le changement climatique est presque entièrement acheminé par l'intermédiaire d'organisations multilatérales et/ou de partenaires internationaux sur le terrain. En outre, une analyse comparative des pays bénéficiaires montre que la barrière de la langue (anglais) handicape beaucoup de pays pour l'accès au financement climatique parce que la plupart des documents relatifs aux requêtes de financement et les procédures sont en anglais.

Aussi, l'évaluation des Dépenses Publiques et Responsabilité Financière (PEFA) Climat 2022 du Niger⁵, relève que seules trois dimensions ont reçu une note C⁶ c'est-à-dire des dimensions au niveau desquelles des efforts ont commencé à être déployés pour prendre en compte les questions de changement climatique, (notamment GFPSC 11, 12 et 13 axés sur le cadre de la décentralisation budgétaire, les informations sur la performance sensible au climat, l'évaluation sensible au climat). Cela prouve que des efforts importants doivent être fournis pour mieux améliorer la planification, la budgétisation, le reporting et l'évaluation sensibles au climat au Niger.

En 2021, dans le cadre de l'élaboration du PNA au Niger, une revue des dépenses publiques sensibles au climat selon la méthodologie CPEIR, a été conduite avec l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, les résultats montrent que sur la période 2018-2021, les dépenses totales sensibles au climat s'élèvent à 360 milliards FCFA soit en moyenne 120 milliards FCFA par an ; elles représentaient 6,3% des dépenses publiques totales et 1,6% du PIB en 2021.

Pour le financement privé, il est estimé à 0,7 \$US par habitant au Niger contre 6.5 \$US pour le Tchad, 8.7\$US pour le Kenya et 39,1\$US pour Djibouti (BAD, 2023). Au regard des financements public et privé, le montant total décaissé représentait à peine 40% des besoins financiers en 2021.

Pour un besoin de financement de 9,9081 milliards USD (6,743 milliards USD pour l'adaptation et 3,1647 milliards pour l'atténuation), l'opérationnalisation de la nouvelle CDN requiert d'importants moyens technologiques et logistiques ainsi que du renforcement des capacités humaines.

⁵ <https://www.pefa.org/node/5253>

⁶ Selon le PEFA Climat : Des efforts ont commencé à être déployés pour prendre en compte les questions de changement climatique et la réponse des pouvoirs publics dans les institutions, processus ou systèmes de GFP

2.4. Analyse des politiques publiques et changement climatique au Niger

L'identification, la formulation et la mise en œuvre des actions de lutte contre le changement climatique se font conformément aux orientations contenues dans les documents cadres nationaux, sectoriels et spécifiques de développement. Le système de transparence doit être lié à une analyse gouvernementale plus large et à la prise de décisions relatives aux stratégies nationales et sectorielles de développement durable. Il doit alimenter les processus décisionnels en informations, bénéficier d'un flux fiable de données probantes relatives aux progrès des stratégies et politiques nationales de développement.

Les référentiels nationaux de planification de développement sont constitués de :

- **Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) :** Adoptée en 2016, la SDDCI est fondée sur une démarche prospective à long terme afin d'anticiper l'avenir et de déterminer le futur désiré pour le Niger. La vision de la SDDCI projetée pour le Niger à l'horizon 2035 intègre la prise en compte du changement climatique, des exigences de transparence et de redevabilité ; elle se définit comme suit : « *un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire* ». Ce développement durable passe nécessairement par la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles du pays. Pour cela, la SDDCI propose d'améliorer la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes, de contribuer à la promotion d'une économie locale basée sur la gestion durable de l'environnement en vue de l'accroissement de la production dans le secteur rural, et, enfin de renforcer les services climatiques afin d'améliorer l'offre de services de gestion des risques.
- **Plans de Développement Economique et Social (PDES) :** Après le premier plan quinquennal de l'opérationnalisation de la SDDCI Niger 2035, le PDES 2022-2026 est aligné sur les différentes initiatives nationales, internationales et régionales relatives au changement climatique et autres thématiques transversales (y compris le genre, la biodiversité, etc.). La prise en compte du changement climatique est effective dans tous les axes stratégiques du PDES (et particulièrement l'axe « Transformation structurelle de l'économie » et, dans les programmes n°14 « Modernisation du monde rural », n°16 « Gestion durable de l'environnement et renforcement de la résilience aux changements climatiques » et n°3 « Amélioration de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement » ainsi que subsidiairement les autres programmes du PDES (par exemple Programme 13 : Développement du secteur privé avec les infrastructures de transport et d'énergie). Le PDES dispose d'un plan d'actions prioritaires sur lequel se bâtissent les budgets annuels sectoriels et national.

Avec les évènements du 26 juillet 2023, les autorités ont engagé des travaux d'élaboration d'un Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie pour les trois ans à venir. A cette date, le Programme n'étant pas finalisé, il est difficile de conclure sur le lien de ce nouveau document stratégique avec le PDES 2022-2026.

- **Politique Nationale de Genre** : révisée en 2017 après son adoption en 2008, le document de la politique nationale genre aborde les questions de développement. Cette politique est articulée autour de quatre axes stratégiques, dont l'axe 3 « Autonomisation économique et croissance inclusive en lien avec la gestion durable de l'environnement, les changements climatiques, la gestion des risques et catastrophes, les migrations et les urgences humanitaires ». Les deux autres axes portent sur l'amélioration de l'environnement socioculturel en lien avec la démographie, la paix et la sécurité pour plus d'équité entre les hommes et les femmes, et le renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à l'application effective des droits des femmes et des petites filles, à la lutte contre les violences basées sur le genre et à la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir. La Politique Nationale de Genre ambitionne d'améliorer la résilience des femmes et des hommes face aux changements climatiques.

Au niveau des orientations spécifiques au changement climatique, on peut citer entre autres : la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Changements et Variabilités Climatiques (SNPA/CVC) adoptée en 2003 et révisée en 2014, la stratégie de l'initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens (i3N) adoptée en 2012 et ses plans d'actions quinquennaux, la Politique Nationale en matière de changements climatiques (PNCC) en 2012, le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) adopté en avril 2000, le Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) formulé et adopté en 2006 et le Plan national d'adaptation (PNA) adopté en 2022.

Les plans d'actions de ces documents spécifiques ainsi que le Plan d'Action Genre et changements climatiques élaboré en 2022 par le SE/CNEDD doivent servir de documents d'entrée et d'orientation pour la formulation des projets et programmes sectoriels.

La **Contribution Déterminée au niveau National (CDN)**⁷ du Niger s'inscrit dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris sur le climat. Elle s'aligne aux politiques et stratégies nationales, notamment la SDDCI-Niger 2035, le PDES-2022-2026 ainsi que les programmes/projets portant sur la gestion durable des ressources naturelles et de l'accès aux services énergétiques modernes pour tous à l'horizon 2030. La révision de la CDN a permis de faire un état des lieux de la mise en œuvre des engagements de 2015. Au total quatre-vingt-dix (90) projets/programmes ont été mis en œuvre en 2015-2020, soutenus par les instances gouvernementales, les donateurs internationaux et les acteurs non étatiques, pour un montant de plus de 3 milliards USD. En effet, sur les 90 projets/programmes, 62% visaient exclusivement les mesures d'adaptation et 38% intègrent conjointement l'adaptation et l'atténuation (ME/LCD, 2021).

La révision de la CDN a également permis de rehausser les ambitions du Niger en matière d'adaptation et d'atténuation sur la base de nouvelles estimations des émissions pour les secteurs clés (AFAT⁸ et Energie) et sur de nouvelles projections climatiques. Les secteurs AFAT et Energie restent prioritaires pour le Niger avec des niveaux d'émissions de GES respectifs de 23 952,674 GgCO₂eq soit 88,30% et de 3 833,789 GgCO₂eq soit 9,30% des émissions totales pour la même année de référence du Rapport d'Inventaire National (RIN) de la 4^{ème} Communication Nationale

⁷ https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN_Niger_R%C3%A9vis%C3%A9e_2021.pdf

⁸ Agriculture, Foresterie, et autres Affectations de Terres (AFAT)

(2014)⁹. La mise en œuvre de la Contribution du Niger est estimée, pour la période 2021-2030, à un coût total de 9,9081 milliards USD (6,743 milliards USD pour l'adaptation et 3,1647 milliards pour l'atténuation).

Au niveau sectoriel, plusieurs documents de politiques et de stratégies ont pris en compte les aspects du changement climatique d'une part, et font référence aux initiatives internationales et régionales d'autre part. On peut noter entre autres, la Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A -2035), le Plan d'Action pour la Gestion des Risques Agricoles au Niger (PAGRA) 2014-2023, la Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDEL) 2013-2035, l'Initiative Energie Durable pour Tous (SEforALL 2016-2030), la Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité (SNAE 2018-2035), etc.

Programme au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité : financé par le FMI, ce programme a été formulé en mai 2023 et approuvé au conseil d'administration du FMI en juin 2023 pour un montant total de 115 millions USD sur une période de trois ans (voir rapport n°23/254, juillet 2023)¹⁰. Ce programme vise à renforcer la résilience de l'économie au changement climatique et à mobiliser des financements supplémentaires pour des investissements résilients face au climat. Différentes réformes sont identifiées pour renforcer la planification et la budgétisation des dépenses liées au climat, intégrer les questions climatiques dans la gestion des investissements publics, améliorer la prise en compte des catastrophes naturelles dans la planification et la gestion des finances publiques et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables. Les principales actions et réformes du programme sont résumées dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 1 : Programme au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité

Domaine de réforme 1 : Renforcer la planification et la budgétisation des dépenses liées au climat : (i) valider une méthodologie de suivi des dépenses liées au climat (RM1) ; et (ii) appliquer le cadre du Climate Budget Tagging (CBT) dans les ministères pilotes sélectionnés dans leurs préparations budgétaires 2024.

Domaine de réforme 2 : Améliorer la sensibilité de la gestion des investissements publics (PIM) aux questions liées au climat. Les réformes dans ce domaine nécessiteront des autorités : (i) élaborer et publier des lignes directrices pour les évaluations de la vulnérabilité climatique des projets et programmes d'investissements publics ; (ii) modifier le décret portant sur la sélection des projets d'investissement intégrant les aspects liés au changement climatique dans les différentes phases de la programmation et la gestion des investissements publics et le publier sur le site Internet du Ministère du Plan, et (iii) publier les études de faisabilité, y compris une évaluation de la vulnérabilité climatique, d'au moins trois projets d'investissement public de plus de 5 milliards de FCFA.

Domaine de réforme 3 : Améliorer la planification et la gestion budgétaires tenant compte des catastrophes – Les réformes dans ce domaine visent à renforcer la prévention et la préparation aux chocs climatiques notamment : (i) l'intégration des risques liés aux catastrophes dans la planification budgétaire, et (ii) le renforcement de la gestion des risques de catastrophe.

Domaine de réforme 4 : Promotion des sources d'énergie renouvelables - Le Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et aux Moyennes Industries (FONAP) offre

⁹ Révision de l'année de référence suite aux recommandations de l'atelier sur l'assurance et contrôle qualité, organisé en avril 2022 en collaboration avec la Division Transparency de la CCNUCC.

¹⁰ <http://www.imf.org/fr/Publications/CR/Issues/2023/07/12/Niger-Third-Review-Under-the-Extended-Credit-Facility-Arrangement-Request-for-Extension-536300>

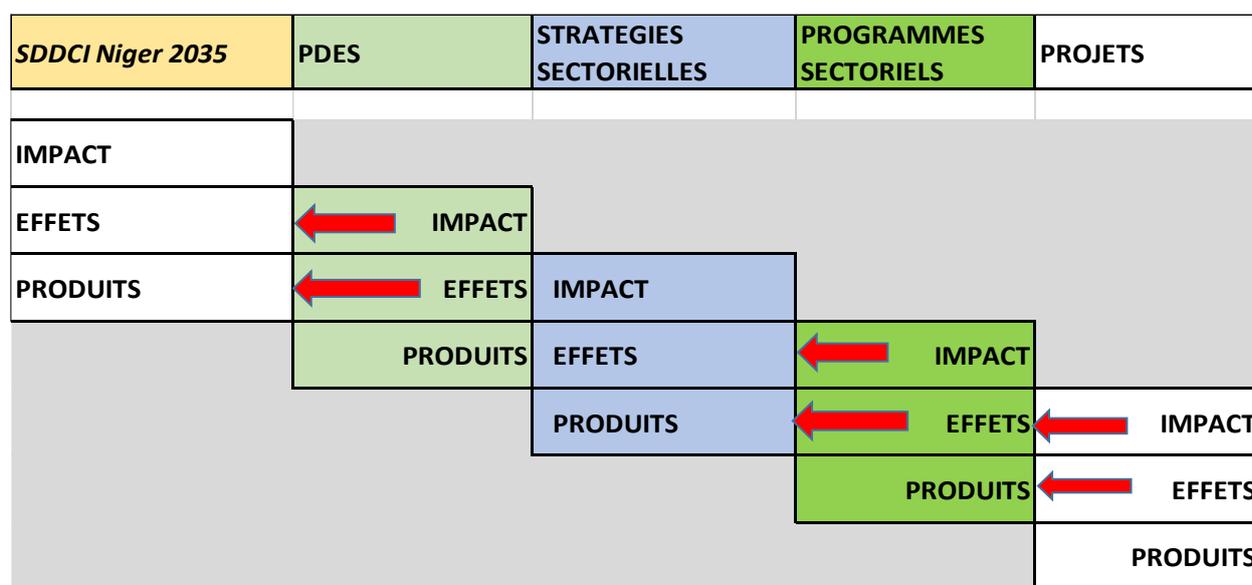
l'opportunité de combler cette lacune. La Resilience and Sustainability Facility (RSF) soutiendra une réforme visant à renforcer les services offerts par le FONAP à travers la création d'un guichet supplémentaire pour promouvoir le développement du secteur des énergies renouvelables. Le guichet visera à fournir une assistance à la fois technique et financière pour la génération de projets d'énergie verte, tout en assurant leur mise en œuvre.

Source : Programme de résilience et durabilité du FMI pour le Niger

Au niveau local et déconcentré, il est à remarquer que les communes sont les portes d'entrées des actions de développement. Dans cette optique, des efforts sont en cours pour une déclinaison régionale et départementale du PDES et autres politiques publiques sectorielles. En outre, des domaines ont été identifiés et définis pour l'opérationnalisation des transferts des compétences et des ressources aux collectivités territoriales ; ces domaines concernent les secteurs de l'environnement, la santé publique, l'éducation et l'hydraulique/assainissement. Ces dernières sont aussi, compétentes pour élaborer, de manière inclusive et participative, leurs plans de développement, et de les mettre en œuvre. Le document cadre de la politique nationale de la décentralisation, adoptée en mars 2012 donne les grandes orientations en la matière. Des outils ont également été développés, vulgarisés et implémentés au niveau des collectivités territoriales pour une meilleure prise en compte du changement climatique dans le processus de planification, de budgétisation et de suivi évaluation des plans de développements des dites collectivités.

Le graphique n°2 retrace la chaîne des résultats des actions des projets, des programmes sectoriels et aux stratégies sectorielles ; cela doit confirmer le lien et l'alignement des projets et des programmes aux politiques sectorielles et nationales.

Graphique 2 : chaîne des résultats en cascade entre les stratégies nationales et les projets



Pour la gouvernance climatique, outre les différents textes, des cadres de coordination pour la planification et la budgétisation d'une part et des mécanismes de coordination de la politique climatique d'autre part, ont été mis en place. Ce dispositif est coordonné par le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) qui est le principal organe chargé du pilotage de la planification et de la mise en œuvre des actions face à la variabilité et au changement

climatique. En effet, le CNEDD est chargé de la coordination et du suivi des activités relatives aux conventions post-Rio et leurs protocoles, ainsi que de toute autre convention à laquelle le Niger viendrait à souscrire en matière de changement climatique. Le CNEDD est doté d'un Secrétariat Exécutif (SE/CNEDD) appuyé dans ses activités liées aux changements climatiques par la Commission Technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques (CTNCVC), la Plateforme Nationale Science- Politique sur les Changements Climatiques, l'Agriculture, la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSP/CCASAN) au Niger, la plateforme Nationale de la Société Civile sur les Changements Climatiques, le Cadre de Concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation, l'atténuation et l'Agriculture Intelligente au Climat, les structures centrales et déconcentrées des ministères sectoriels sensibles au changement climatique (agriculture, environnement, hydraulique, etc.), les organisations professionnelles paysannes (OPA, RECA, etc.), les Partenaires Techniques et Financiers. *Voir également la section 4 du présent document.*

3. CADRES LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE SUR LE FINANCEMENT CLIMATIQUE

La politique budgétaire est un levier majeur, qu'il s'agisse de la taxation du carbone, des transferts monétaires pour soutenir la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation, ou en soutenant les investissements dans des infrastructures propres et résilientes. Ce chapitre porte sur une analyse des textes législatifs et réglementaires qui régissent le processus de formulation et de mise en œuvre des projets/programmes.

3.1. Formulation, sélection, programmation et mise en œuvre des projets/programmes

L'investissement public sensible au climat est essentiel pour la transformation vers une économie plus inclusive, verte et résiliente. Il est également la composante la plus importante des budgets publics annuels et de la mise en œuvre des politiques publiques. À chaque étape du cycle de gestion des investissements publics, il existe des pratiques de gestion qui peuvent soutenir la réalisation des objectifs verts. Gérer les investissements publics devrait intégrer les considérations climatiques pour guider la planification des investissements pluriannuels et les procédures de sélection et d'évaluation des projets.

Le cadre de formulation et de sélection des projets au Niger est régi par le Décret n°2015-353/PRN/PM du 10 juillet 2015 portant cadre institutionnel d'évaluation des projets d'investissements publics et fixant les critères de leur sélection. Ainsi, aux termes dudit Décret, le Cadre Institutionnel d'Évaluation et de Sélection des Projets d'Investissement publics, est composé de deux organes que sont le comité interministériel d'orientation de la politique nationale d'investissements publics et le comité technique chargé d'aider le comité interministériel dans le processus de prise de décision en matière de formulation de la politique nationale d'investissements et la stabilisation macro-économique des investissements publics.

Aussi, pour chaque formulation de projet ou de programme, un Arrêté est pris pour la mise en place d'un comité ad hoc en charge du processus. Ce comité comprend généralement tous les représentants des administrations et institutions concernées par la thématique.

Pour les projets spécifiques du régime des Contrats de Partenariat Public Privé (CPPP), ils sont régis par les dispositions de la Loi 2018-40 du 05 juin 2018 portant régime des Contrats de Partenariat Public Privé (CPPP) et son Décret d'application n°2018-765/PRN/MF du 02 novembre 2018, fixant le régime général des contrats de partenariat public privé en République du Niger.

Dans ces textes ainsi que dans les outils de programmation des investissements de l'État et les différents canevas proposés par le Ministère de l'Économie et des Finances n'est pas inscrite l'obligation aux structures du Ministère en charge du Plan et des ministères sectoriels de prendre en compte le changement climatique dans le narratif du document du projet. Toutefois, certains PTF établissent une évaluation de sauvegarde environnementale. Les documents des projets et des conventions y relatives ne comportent pas des informations sur des données financières relatives aux actions sensibles au climat. Par exemple la Banque Mondiale exige que tous les projets tiennent compte du changement climatique ; elle a intitulé un indicateur appelé « co bénéfice climat (CCB)¹¹ » dont la valeur pour le Niger est de 30% pour tous les projets évalués au 3 octobre 2023.

¹¹ On désigne par « co-bénéfice climatique » la part des ressources dédiées à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans les opérations financées par la Banque mondiale.

L'expérience montre que les pays ont tendance à mieux intégrer le changement climatique au stade de la planification qu'à la phase de mise en œuvre. Il est donc important de cibler les efforts d'intégration du climat à travers le cycle de développement du projet. La coordination entre les différents secteurs et niveaux du gouvernement est également essentielle pour des investissements publics pertinents pour le climat.

3.2. Préparation du budget

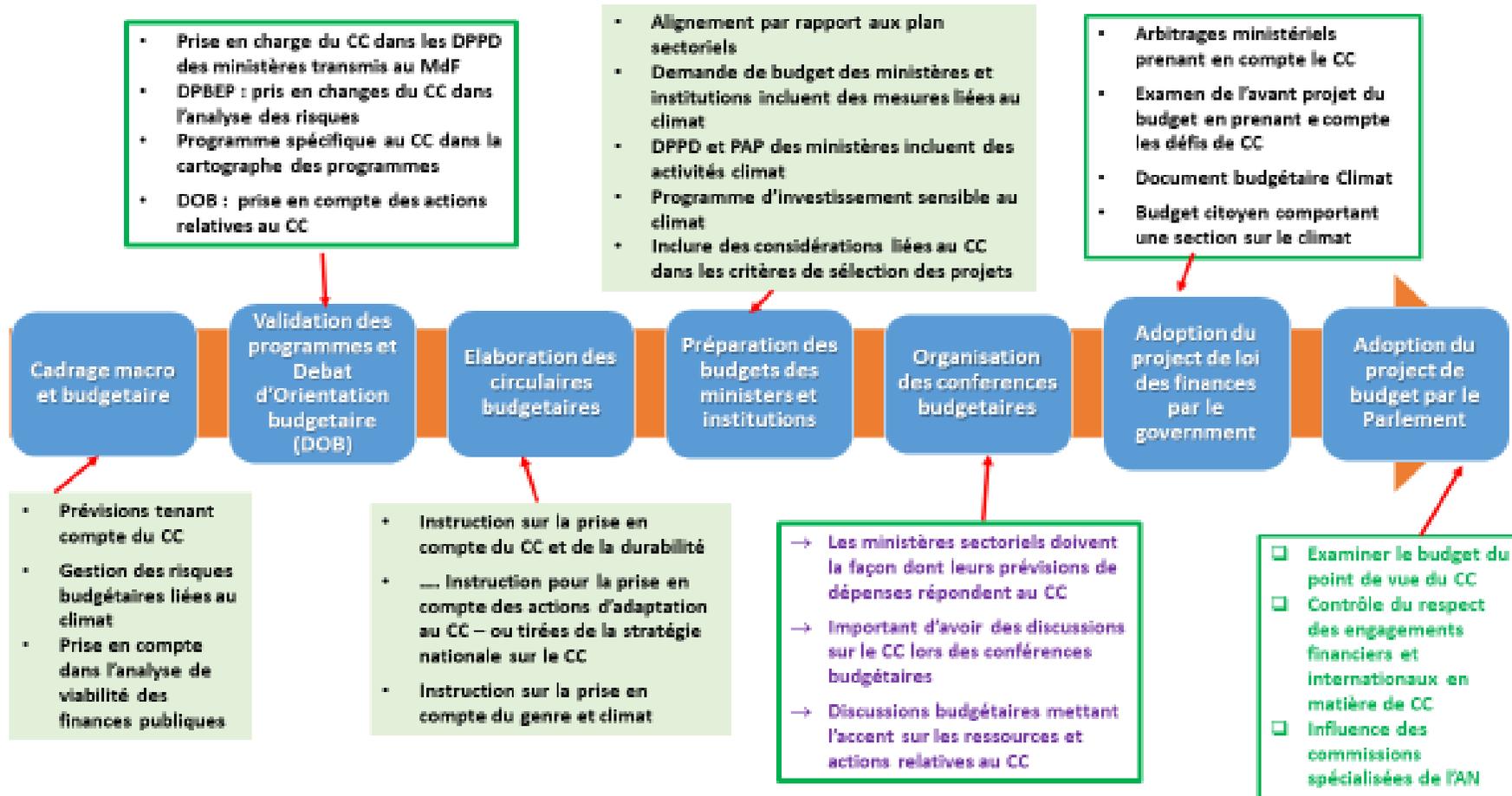
Les cadres institutionnel, législatif et réglementaire de préparation du budget de l'Etat sont encadrés par les textes suivants, issus de la transposition des directives communautaires de l'UEMOA : i) Loi organique n°2012-09 du 26 mars 2012 portant loi organique relative aux lois de finances ; ii) Loi N°2014-07 du 16 avril 2014 portant adoption du code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA ; (iii) Décret N°2013-84/PRN/MF du 1er mars 2013 portant nomenclature budgétaire de l'État (NBE) ; iv) Décret N°2013-83/PRN/MF du 1er mars 2013 portant règlement général de la comptabilité publique (RGCP) ; v) Décret N°2013-85/PRN/MF du 1er mars 2013 portant Plan Comptable de l'État (PCE) ; vi) Décret 2017-429 du 29 mai 2017 déterminant le processus de préparation du budget annuel de l'Etat ainsi qu'une matrice de responsabilité des différents acteurs et (vii) Décret N°2016-302/PRN/MISP/D/ACR/MF du 29 juin 2016 portant régime financier des collectivités territoriales en République du Niger.

Ces textes sont complétés par l'Arrêté 173-MEF/SG du 15/04/2016 portant comité de pilotage de la mise en œuvre des budgets programmes [Secrétaires Généraux des ministères sectoriels sont membres], l'Arrêté 172-MEF/SG du 15/04/2016 portant comité technique des budgets programmes, l'Arrêté n°0562/MF/SG/DGB du 10 octobre 2022 portant fonctionnement et attributions du cadre institutionnel d'appui et accompagnement aux ministères sectoriels et aux institutions pour la mise en œuvre effective de la LOLF. Un Arrêté est pris chaque année sur le planning des tâches relatives à l'élaboration de la loi des finances. A ces textes, s'ajoutent des circulaires pour la préparation du budget et une feuille de route pour l'implémentation des budgets programmes a été adoptée en juin 2016 ayant permis la mise en place d'un comité ad hoc dans chaque ministère.

Au niveau de chaque ministère sectoriel, le budget programme est structuré en programmes, actions et activités sur la base des priorités et objectifs sectoriels (Article 13 de la LOLF 2012). Le responsable du programme nommé par l'autorité ministérielle, coordonne l'élaboration de la stratégie du programme budgétaire, l'identification des indicateurs et des résultats ; il organise le dialogue de gestion.

Le graphique 3 présente les possibilités de points d'entrée du climat dans le processus d'élaboration du budget de l'Etat.

Graphique 3 : Points d'entrée du climat dans le processus d'élaboration du budget



Une cartographie des programmes budgétaires a été établie en 2017 et révisée en 2021. Au total, on dénombre 33 programmes budgétaires au titre de la Loi des finances 2023 et 2024 pour les ministères en charge des secteurs sensibles au climat (dans lesquels 22 programmes sont sensibles au climat).

Tableau 4 : Liste des programmes budgétaires des secteurs sensibles au climat

Secteurs	Programmes budgétaires
Energie	152-Administration et pilotage du secteur de l'énergie
	153-Amélioration de l'offre en énergie électrique
	154-Amélioration de l'accès aux services énergétiques
Transports	187-Développement des services de Transport de surface
	188-Amélioration de la performance des activités du transport aérien
	189-Réduction des effets néfastes de la variabilité et du changement climatiques
	190-Pilotage et administration des politiques de transports
Agriculture	240-Pilotage et administration de la politique du ministère
	241-Promotion des chaînes de valeurs agricoles et résilience
	242-Maitrise de l'eau et équipements ruraux agricoles
Elevage	237-Gouvernance, pilotage et administration de la politique du ministère
	238-Santé animale et santé publique vétérinaire
	239-Développement et promotion des productions animales
Equipement	200-Pilotage et administration de la politique de l'équipement
	201-Développement des infrastructures routières et ferroviaires
	202-Désenclavement des zones Rurales
	203-Préservation et entretien des infrastructures de transport
Mines	204-Pilotage et gestion de la politique minière
	205-Développement de l'infrastructure géologique et promotion minière
	206-Diversification, intégration et gestion durable de l'environnement
Environnement	207-Pilotage et administration de la politique de l'environnement
	208-Gestion durable des terres et des eaux
	209-Environnement et amélioration du cadre de vie
Hydraulique	214-Accès à l'eau potable
	215-Hygiène et Assainissement
	216-Pilotage et administration des politiques de l'hydraulique et de

Secteurs	Programmes budgétaires
	l'assainissement
Urbanisme, habitat	223-Pilotage et administration de la politique des domaines et de l'habitat
	224-Habitat et construction
	225-Modernisation du cadastre
	229-Couvertures cartographiques du territoire
Présidence de la République	105-Pilotage stratégique de l'administration présidentielle
	106-Coordination de programmes spécifiques avec les partenaires techniques et financiers
	231-Coordination et Pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable

Comme soutenu par le PEFA Climat 2022 du Niger et le CPEIR 2021, le prisme climat est insuffisamment observé dans les différentes étapes de la préparation du budget et dans la documentation budgétaire. Aussi les canevas de préparation des budgets annuels, des documents budgétaires (DPPD et PAP) et les circulaires transmis aux départements ministériels ne donnent aucune indication et directive quant à la prise en compte du climat et de la détermination des montants relatifs au financement des actions rentrant dans la lutte contre le changement climatique. La figure 3 pourrait entre autres donner des solutions au problème de prise en compte du climat dans la phase de préparation du budget.

3.3. Exécution du budget

L'exécution des dépenses et des recettes budgétaires de l'Etat est régit, en plus des textes cités pour la préparation du budget (point 3.2), par les Arrêtés suivants : a) Arrêté N° 0351-PRN-MEF du 23 Septembre 2015 portant sur le système de gestion du budget national ; b) Arrêté N° 0352-MEF du 23 Septembre 2015 fixant les modalités d'exécution des dépenses de l'Etat ; c) Arrêté N° 0466-MEF-DGB du 08 Décembre 2015 portant modalités d'application des dispositions du Décret n° 2013-84/PRN/MF du 1^{er} Mars 2003, portant nomenclature budgétaire de l'Etat ; d) Instruction N° 2065-MEF-DGB portant procédure d'exécution des dépenses sur crédits délégués ; e) Arrêté n°0094/PM du 15 juin 2016, portant création, attributions, fonctionnement et composition du Comité Interministériel de Régulation Budgétaire; f) Arrêté n°0334/MF/DGB du 26 juillet 2018 portant sur la Nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat, des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics Administratifs ; g) Arrêté n°0001/MF/DGB du 28 février 2022 fixant les modalités d'exécution des dépenses du budget de l'Etat ; h) Instruction n°0002/MF/DGB du 07 mars 2022 relative aux modalités d'exécution des dépenses du budget des administrations centrales de l'Etat.

Les points d'entrée pour la prise en compte du changement climatique dans l'exécution budgétaire doivent être observés au niveau de :

- la libération des crédits budgétaires et des circulaires pour l'exécution du budget : i) Libération des crédits des départements ministériels et institutions ; ii) Place des actions et mesures de changement climatique dans les circulaires d'exécution du budget ; iii) Importance accordée aux programmes budgétaires comportant des actions relatives au CC;
- la passation des marchés publics : i) Mesures dérogatoires ; ii) intégration du CC dans les cahiers des charges ou dans les critères d'attribution du marché ; ii) résilience et réactivité du système de passation des marchés aux catastrophes climatiques, par le biais de procédures simplifiées et accélérées en réponse à la sécheresse ou aux inondations ;
- l'exécution du budget et dialogue de gestion : i) Prise en compte de l'impact des changements climatiques dans le budget (protection des infrastructures – reconstruction des ouvrages – inondations et autres catastrophes naturelles) ; ii) Mesures budgétaires pour soutenir les actions d'adaptation ; iii) Transparence budgétaire (traçabilité des dépenses).

Comme observé au niveau de la préparation budgétaire, le climat n'est pas bien pris en compte et considéré dans le processus de l'exécution du budget de l'Etat, en raison du manque d'instructions et de directives en la matière. Il est difficile de saisir ou d'obtenir en temps réel, la part des dépenses publiques totales sensibles au climat.

3.4. Comptabilité, suivi et reporting budgétaires

Il existe de nombreux points d'entrée pour les éléments climatiques liés à la transparence budgétaire à chaque étape du processus du cycle budgétaire. Une gestion des finances publiques vertes crédible exige que les engagements, objectifs, prévisions, coûts, extrants et résultats soient communiqués de manière transparente et disponibles de manière claire et opportune aux organisations de la société civile et au public, tout en donnant à celui-ci la possibilité de participer à l'élaboration des choix budgétaires (FMI, 2021)¹². Cela signifie, par exemple, que la documentation budgétaire doit inclure des preuves sur les impacts environnementaux des politiques budgétaires et du lien entre la politique budgétaire et l'environnement.

Le suivi des dépenses climatiques doit être un outil largement déployé par les gouvernements pour savoir si les dépenses passées étaient conformes aux objectifs de la politique de lutte contre le changement climatique, pour surveiller les tendances et pour rendre compte aux citoyens et à la communauté internationale. Il permettrait également d'évaluer les tendances des dépenses planifiées ou réelles et de les comparer aux déclarations des stratégies nationales ou sectorielles.

La Comptabilité budgétaire, tenue par les ordonnateurs pour les phases administratives d'exécution des dépenses et des recettes, retrace les opérations d'exécution du budget de l'Etat et des autres organismes conformément à la nomenclature de présentation du budget (Article 73 du RGCP) ; cette nomenclature budgétaire en vigueur n'intègre pas une codification portant sur le climat. Au titre de la Loi de règlements, une annexe portant sur les programmes budgétaires et les rapports annuels de performance est exigée selon les dispositions de l'article 50 de la LOLF 2012. Les Rapports annuels de performance (RAP) dressés par les ministères sectoriels ne sont pas sensibles au climat parce que non spécifiquement mentionné dans le canevas proposé par le Ministère des Finances. En outre, les rapports périodiques d'exécution du budget de l'Etat qui sont régulièrement dressés et mis en ligne par le ministère des finances ne comportent pas d'informations financières sur le climat. Quant au budget citoyen, il n'aborde non plus les actions rentrant dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Au niveau des dépenses sensibles au climat, les orientations du PEFA, principalement du PEFA GFPSC—2.1. Suivi des dépenses au Climat portent sur cinq (5) éléments de base et quatre (4) éléments supplémentaires comme décrits dans le tableau 5 :

¹² <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/Staff-Climate-Notes/2021/English/CLNEA2021002.ashx>

Tableau 5 : PEFA GFPSC—2.1. Suivi des dépenses liées au Climat

ELEMENTS DE BASE	ÉLÉMENTS SUPPLÉMENTAIRES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Gouvernement utilise une méthodologie qui définit ce qui constitue une « dépense liée au changement climatique ». 2. Le Gouvernement applique la même méthodologie dans tous les ministères, départements et organismes pour identifier les dépenses liées au climat. 3. Les dépenses liées à des activités contraires à la politique climatique sont indiquées dans les documents budgétaires et dans les rapports d'exécution budgétaire de fin d'exercice (comme dans l'élément 4). Cela concerne les dépenses implicitement ou explicitement liées au changement climatique. 4. Les dépenses liées au climat sont communiquées par le ministère des Finances ou les unités budgétaires dans les documents budgétaires et dans les rapports d'exécution budgétaire de fin d'exercice (comme dans l'élément 3). 5. La méthodologie utilisée par l'administration publique pour identifier les dépenses liées au climat et par une entité différente de celle qui a préparé cette méthodologie. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les dépenses liées au climat sont identifiées au moyen de postes de dépenses budgétaires précis, de codes de programme, d'éléments du plan comptable de l'État ou de marqueurs tels que les marqueurs Rio. 2. Les dépenses liées au climat sont présentées dans les rapports budgétaires en cours d'exercice, y compris les ajustements budgétaires en cours d'exercice. 3. Les transferts aux administrations infranationales, budgétisés et réalisés, qui sont liés au climat, sont identifiés. 4. Les transferts liés au climat, budgétisés et réalisés, qui sont destinés aux unités extrabudgétaires et aux entreprises publiques chargées de la mise en œuvre des actions de lutte contre le changement climatique sont identifiés

Au titre des autres dimensions du cadre PEFA, le suivi des dépenses publiques et des financements du climat sont également abordés au niveau : i) du *Reporting de la commande publique sensible au climat* (GFPSC 8.4); ii) des *Informations sur la performance liées au climat* (les documents budgétaires comprennent- ils des informations sur la performance des programmes liés au climat ? Informations liées au climat dans les plans de performance, et dans les rapports de performance) ; iii) des *dépenses exécutées pour l'action publique* (GFPSC 14) notamment dans quelle mesure les dépenses s'écartent des prévisions budgétaires adoptées et la composition des dépenses exécutées au climat. Au total, le résumé des notes du PEFA climat 2022 du Niger est présenté au tableau n°6

Tableau 6 : synthèse des notes PEFA Climat 2022 du Niger

Indicateurs ¹³	Notes
GFPSC 1 Alignement du budget sur les stratégies climat	D
GFPSC 2 Suivi des dépenses liées au climat	D
GFPSC 3 Circulaire budgétaire sensible au climat	D
GFPSC 4 Examen par le pouvoir législatif	D
GFPSC 5 Gestion sensible au climat des investissements publics	D
GFPSC 6 Gestion sensible au climat des actifs non financiers	D
GFPSC 7 Passifs liés au climat +	D+
GFPSC 8 Commande publique sensible au climat	D
GFPSC 9 Gestion des recettes de la fiscalité climat	NA
GFPSC 10 Conformité des dépenses liées au climat	D+
GFPSC 11 Cadre de décentralisation budgétaire sensible au climat	C
GFPSC 12 Information sur la performance liée au climat	C
GFPSC 13 Évaluation liée au climat	C
GFPSC 14 Dépenses exécutées pour l'action climatique	NA

Source : Rapport PEFA 2022 Niger¹⁴

Ces constatations importantes du rapport PEFA Climat doivent conduire les autorités à réviser la stratégie nationale des réformes des finances publiques (2021-2026) pour mieux intégrer le climat dans les réformes en cours.

¹³ Note A : Les questions de changement climatique et la réponse des pouvoirs publics sont prises en compte dans les institutions, processus ou systèmes de GFP ; Note B : Les questions de changement climatique et la réponse des pouvoirs publics sont partiellement prises en compte dans les institutions, processus ou systèmes de GFP ; Note C : Des efforts ont commencé à être déployés pour prendre en compte les questions de changement climatique et la réponse des pouvoirs publics dans les institutions, processus ou systèmes de GFP ; Note D : La performance est inférieure au niveau de base

¹⁴ <https://www.pefa.org/4fa90aa8-7737-4703-b010-4dceecfb459e>

4. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES IMPLIQUÉES DANS LE FINANCEMENT CLIMATIQUE

Le suivi du financement climat concerne l'ensemble des processus de planification (sectorielle et opérationnelle), de la budgétisation, de la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation (projets/programmes), de l'exécution du budget, du reporting et de l'évaluation. Il s'agit de l'ensemble des structures et des institutions (administrations publiques, secteur privé, société civile, PTF, collectivités territoriales) qui sont en mesure de recueillir les informations concernant la mobilisation et l'utilisation du financement ainsi que de la mise en œuvre des activités opérationnelles. Les acteurs intervenant dans le domaine du financement climatique au Niger sont diversifiés et se classent comme suit :

4.1. Ministères et structures rattachées

- **Ministère en charge du Plan** : Coordonnateur des actions du développement du Niger, le Ministère en charge du Plan est le Lead dans l'identification et la formulation des projets et de la mobilisation des ressources financières, de l'élaboration, en relation avec les autres ministres concernés, du programme d'investissement pluriannuel, la centralisation et la gestion de la banque des projets, etc. Il est également ordonnateur délégué des fonds extérieurs et point focal opérationnel national du FEM et membre du Conseil d'Administration du FEM pour le sahel. Il assure aussi la liaison avec les Fonds d'Investissements Climatiques (FIC). La Direction Générale de la Planification et de la Programmation du Développement est la principale structure intervenant dans la formulation des projets/programmes, le suivi des conventions de financement et des décaissements des ressources extérieures. Elle coordonne également la programmation et la budgétisation des investissements publics et des aides projets. Le rôle du Ministère en charge du Plan consisterait principalement à soutenir et à impulser l'action climat dans les autres ministères. Il doit alors soutenir activement les ministères en charge de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique, de l'Énergie, des Transports, et d'autres structures pour stimuler l'action climatique et renforcer les investissements durables.
- **Ministère en charge des Finances** : Responsable de la politique budgétaire et des réformes des finances publiques, il est le coordonnateur de la préparation du budget de l'Etat, de l'exécution du budget et de la reddition des comptes. Il apporte un appui conseil aux autres départements ministériels dans le cadre de la préparation et de l'exécution du budget ainsi que dans le reporting budgétaire. Il est responsable des initiatives de codification et classification lignes budgétaires et assure le lead de la documentation budgétaire devant accompagner les lois des finances au parlement ; etc. Les principales structures concernées par le suivi du financement sont entre autres, la Direction Générale du Budget, la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Opérations Budgétaires, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, la Direction de l'Informatique Financière, les directions régionales du budget et celles du contrôle financier.

Ce département ministériel dispose de leviers importants pour accélérer les mesures en faveur du climat nécessaires pour atteindre les objectifs définis par l'Accord de Paris et favoriser un développement et une croissance durables, inclusifs et résilients. Il est à noter que l'action climatique est essentielle pour permettre au gouvernement en général et au ministère en charge des Finances en particulier d'atteindre leurs principaux objectifs stratégiques, à savoir la stabilité macroéconomique, la croissance et la gestion responsable et efficace des finances publiques, etc.

Dans cette optique, une Coalition¹⁵ des ministres des finances pour l'action climat a été mise en place en 2018. Cependant, le Niger n'est pas encore membre de ladite Coalition.

Il ressort des fonctions principales du Ministère des finances, des opportunités d'intégrer l'action climatique notamment au niveau de l'orientation stratégique, de la politique fiscale, de la politique budgétaire ainsi que l'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat, de la Politique financière et réglementation et la surveillance de système financier (*source* : Strengthening the Role of Ministries of Finance in Driving Climate Action 2023)¹⁶

- **Ministères sectoriels fortement sensibles au climat (agriculture, élevage, environnement, hydraulique)** : ils sont responsables de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de l'hydraulique et de l'assainissement, conformément aux orientations définies par le PDES. Ils assurent la tutelle des projets intervenant dans les domaines susmentionnés. Ils doivent co-diriger et partager les responsabilités, en lien avec leurs missions, tels que les fonctions relatives à l'élaboration des stratégies sectorielles, la formulation des projets et programmes, la promotion des financements verts innovants, etc. Les Directions Générales, les Directions des Etudes et de la Programmation (DEP) et les Directions des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) des ministères, au regard de leurs attributions respectives, interviennent dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre ainsi que le suivi évaluation des projets/programmes de développement. Elles portent également les actions et les lignes budgétaires sensibles au climat inscrites dans les budgets annuels de l'Etat.
- **Ministères sectoriels partiellement sensibles au climat (transports, équipement, énergie, mines, industries, santé)** : ils sont responsables de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'équipement et le développement des infrastructures routières, de l'énergie, des mines et du transport conformément aux orientations définies par le PDES. Ils assurent la tutelle des projets intervenant de leurs secteurs respectifs. Les Directions Générales, les Directions des Etudes et de la Programmation (DEP), les Directions des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) de ces ministères sectoriels sont des pourvoyeurs de données financières relatives aux dépenses sensibles au climat.

¹⁵ <https://www.financeministersforclimate.org/>

¹⁶ https://www.financeministersforclimate.org/sites/cape/files/inline-files/Strengthening%20the%20role%20of%20Ministries%20of%20Finance%20in%20driving%20action%20FULL%20REPORT_0.pdf

4.2. Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable

Il est chargé du pilotage de la planification et de la mise en œuvre des actions face à la variabilité et au changement climatique. Plus spécifiquement, il a en charge d'assurer la coordination et le suivi de la politique nationale en matière de changement climatique et de développement durable. Il a pour missions entre autres : (i) de veiller à l'intégration de la dimension du changement climatique et de l'adaptation dans les politiques, stratégies et programmes de développement ; (ii) de s'assurer de la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités de changement climatique et d'adaptation, etc. Par ailleurs, le CNEDD est chargé de la coordination et du suivi des activités relatives aux conventions post-Rio et leurs protocoles, ainsi que de toute autre convention à laquelle le Niger viendrait à souscrire en matière de changement climatique. Le Secrétariat Exécutif du CNEDD (SE/CNEDD) est appuyé dans ses activités par des départements techniques et des commissions spécialisées (dont la Commission Technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques -CTNCVC). Le SE/CNEDD est également l'Autorité Nationale Désignée (AND) au titre du Fonds d'Adaptation (FA) et du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Il est aussi le point focal politique du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ; donc, il a une obligation de reporting financier sur les mécanismes de financement.

4.3. Collectivités territoriales

Elles coordonnent l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre des plans de développement local. Elles assurent également l'élaboration, l'approbation, l'exécution des budgets et le reporting annuel de la mise en œuvre de leurs activités et de leurs budgets. Ces missions sont encadrées par les dispositions de l'Ordonnance N°2010-54 du 17 septembre 2010 portant code général des collectivités territoriales modifiée et complétée par la loi 2016-31 du 08 octobre 2016, du Décret 2016-302 du 29 juin 2016 portant régime financier des collectivités territoriales en République du Niger et du Décret 2016-076 du 16 janvier 2016 portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Communes dans les domaines de l'Education, de la Santé, de l'Hydraulique et de l'Environnement.

4.4. Partenaires Techniques et Financiers

Ils fournissent des appuis techniques et financiers en faveur du Niger à travers le financement des projets de développement. Ils approuvent les requêtes de financement du pays et les documents des projets. Ils sont également pourvoyeurs d'informations financières sur les projets.

4.5. Institutions financières nationales

- **Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN)** : créé par le Décret 2017-665-PRN du 2 Aout 2017 sous forme d'un Établissement Public de Financement (EPF), le FISAN accompagne les opérateurs et entrepreneurs privés à travers trois facilités notamment : i) Facilité 1 : « Soutien au financement Agricole » ; ii) Facilité 2 : « Financement des Investissements structurants Agricoles » et iii) Facilité 3 : « Financement du conseil Agricole, de la recherche Agronomique appliquée et du renforcement de capacités ». Ainsi toutes les trois facilités peuvent contribuer au financement des actions climatiques, des projets ayant des composantes à sensibilité climatique. Enfin, il convient de noter que le FISAN est dans le processus de préparation à l'accréditation aux FVC.
- **Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT)** : créée par la Loi n° 2008-38 du 10 juillet 2008, l'ANFICT est un établissement public administratif placé sous la double tutelle du ministre chargé de la décentralisation et du ministre chargé des finances. Elle a pour mission de gérer et répartir les ressources attribuées aux collectivités territoriales, par l'Etat et les PTF, aux fins d'appui à leur fonctionnement et à la réalisation de leurs investissements sous leur maîtrise d'ouvrage. Elle dispose de quatre guichets que sont : i) Subventions destinées au fonctionnement des Collectivités territoriales ; ii) Subventions destinées aux investissements des Collectivités territoriales ; iii) Subventions destinées au financement de l'appui technique aux Collectivités territoriales ; iv) Subventions spécifiques destinées à la viabilisation des zones de construction des Collectivités territoriales, à partir de la taxe spécifique d'électricité et des produits de ventes de parcelles. L'ANFICT s'est lancée dans le processus d'accréditation au Fonds vert climat depuis 2019.
- **Banque Agricole du Niger (BAGRI)** : créée et lancée en 2011, la BAGRI est un établissement financier et bancaire pour accompagner le secteur privé nigérien dans le financement de l'agriculture et des exploitations familiales et agricoles. Elle assure des fonds de certains projets relatifs au financement du monde rural (notamment le cas des projets de LUXDEV, de Danida, coopération suisse, FIDA). Elle fait la promotion d'une finance inclusive et des projets prenant en compte des actions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Elle a également bénéficié d'une ligne de financement du Fonds Vert Climat, du Fonds d'Adaptation et éligible aux marchés de capitaux mondiaux green.

4.6. Cadres et organes adhoc

- **Comité Technique National chargé de la coordination et de suivi de la mise en œuvre de la CDN** : Créé par Arrêté N° 00100/ME/LCD du 7 juin 2022. Il est chargé entre autres de suivre la mise en œuvre de la CDN, proposer un plaidoyer pour la mobilisation des ressources, suivre la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources, suivre les facilités et les conventions d'appui des PTF. Il est également chargé de promouvoir la synergie d'actions et des ressources, veiller à la création de la communauté des pratiques MRV au Niger, établir et suivre les procédures MRV lors de la mise en œuvre des projets, coordonner l'établissement et la diffusion des rapports périodiques de la mise en œuvre de la CDN, identifier les mécanismes et options de mobilisation des ressources permettant la mise en œuvre des projets, etc. Ce comité comprend un secrétariat permanent et une équipe restreinte d'appui. Il assiste le comité d'orientation politique de la mise en œuvre de la CDN créé par Arrêté N° 00101/ME/LCD du 7 juin 2022.

- **Coordination nationale du système national de Mesure, Notification et Vérification (MNV) de la transparence des mesures et de l'appui dans le cadre de la CCNUCC et de ses protocoles et accords** : créé par Arrêté n°0060/PM du 14 avril 2023, cette coordination est chargée entre autres de l'adoption du plan de travail annuel du processus de MRV, l'adoption des rapports nationaux sectoriels des inventaires des émissions, l'adoption des rapports nationaux de MRV, la facilitation de la collecte des informations sectorielles, la contribution aux futurs rapports biennaux de transparence, la formation et la sensibilisation des acteurs . Elle doit également assurer la régularité de l'élaboration des rapports d'inventaires, et des rapports nationaux de MRV, d'approuver les méthodes d'établissement des rapports nationaux de MRV, de renforcer les capacités et la synergie entre les acteurs concernés.
- **Comités nationaux du Fonds vert climat** : les comités de pilotage et technique du Fonds Vert Climat ont été créés par Arrêté n°0146/ME/DD/SG/DL du 24 octobre 2017 auprès du Ministère en charge de l'Environnement en vue d'appuyer les efforts du gouvernement et de l'autorité nationale désignée (AND) à mobiliser les financements des projets auprès du FVC. Ces comités sont chargés d'élaborer le portefeuille national de projets et programmes à soumettre au FVC pour financement, appuyer les structures nationales dans la préparation des projets et programmes, valider les propositions de notes conceptuelles de projets et programmes à soumettre au FVC, etc.
- **Comité du pool des experts nationaux pour l'appui à la mobilisation des financements climatiques** : créé par Arrêté n°0076/SE/CNEDD du 30 mars 2020, il est chargé entre autres de veiller au suivi de la mise en œuvre de la CDN à travers le plan de partenariat et les projets du plan d'investissement climat de la CDN, de contrôler la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources de la CDN, de veiller au suivi des facilités et conventions d'appui des partenaires.

4.7. Organisations Non Gouvernementales et Associations de Développement

Elles formulent et mettent en œuvre des projets de développement ; toutefois certaines de leurs actions sont des composantes des financements des PTF. Elles fournissent des données financières relatives aux composantes de leurs projets.

5. DÉFINITION D'UNE VISION NATIONALE ET D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LE FINANCEMENT CLIMATIQUE

La gestion des finances publiques climatiques reste handicapée par des goulots d'étranglement qui pourraient limiter la performance du Niger à l'atteinte des exigences en matière de transparence. Ce chapitre présente les lacunes et les obstacles, le plan de travail à court et moyen termes pour pouvoir répondre aux exigences de reporting à partir de 2024 et la vision nationale.

5.1. Lacunes et obstacles à une gestion efficace des finances climatiques

Malgré l'existence d'un cadre législatif et réglementaire très développé en lien avec les directives de l'UEMOA, les documents stratégiques et sectoriels, une cartographie riche des acteurs et parties prenantes et l'engagement des autorités à tous les niveaux, des faiblesses et des goulots d'étranglement persistent encore pour une gestion efficace des finances climatiques au Niger. Ces lacunes, dont certaines sont mentionnées à la section 3, portent sur les dimensions de la gestion des projets, les processus de programmation, d'élaboration et d'exécution du budget de l'Etat, du reporting, du système d'informations et de la gestion des connaissances, la gouvernance climatique, etc. L'analyse de ces aspects appelle les commentaires suivants :

- a) Identification et formulation des projets et programmes : le processus d'assurance qualité et contrôle des documents des projets et programmes ne prend pas en compte le marquage du climat. Les marqueurs sensibles au climat (exemple des marqueurs de Rio qui n'y sont pas proposés) ; des check-lists pour le contrôle du prisme climat n'y sont pas également mis en place. Aussi, les documents des projets ne comportent pas un narratif sur les composantes et actions sensibles au climat, et leur catégorisation, et les coûts estimatifs associés.
- b) Avant programmation des investissements publics : les travaux de pré-programmation des investissements publics effectués à la veille des discussions budgétaires ne s'intéressent pas au prisme climat. Les fiches standard proposées par le Ministère en charge du Plan et transmises aux responsables des projets et les ministères ne comportent pas une catégorisation et codification relatives à la sensibilité au climat. Aussi, les composantes des projets et les financements programmés au titre de la programmation pluriannuelle ne font pas ressortir la part des ressources ou dépenses prévisionnelles sensibles au climat ou rentrant dans le cadre des actions d'atténuation et d'adaptation.
- c) Préparation du budget de l'Etat : dans un premier temps, la lettre circulaire pour la préparation du budget de l'Etat ne prévoit pas des orientations et/ou directives aux départements ministériels sur la prise en compte des dimensions relatives au changement climatique lors des travaux de préparation des budgets annuels d'une part, et dans les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et les Projets Annuels de Performance (PAP) d'autre part. Cela explique la faible intégration du climat dans les documents budgétaires (DPPD, PAP et loi des finances). Aussi la documentation budgétaire transmise à l'Assemblée Nationale ne comporte pas une annexe sur les prévisions de dépenses sensibles au climat, comme observé dans certains pays. Cela prouve que le cadre réglementaire doit être amélioré pour intégrer les dimensions transversales comme le climat.
- d) Exécution du budget de l'Etat : les circulaires de libération de crédits budgétaires (transmis chaque trimestre de l'année) et celles relatives aux modalités d'exécution du budget par les départements ministériels et les institutions ne prévoient pas des orientations et/instructions

relatives aux actions sensibles au climat. Aussi la prise en charge des actions identifiées pour la mitigation des risques environnementaux et climatiques n'est pas systématique dans beaucoup de secteurs. Les procédures de passation des marchés publics et leurs exécutions accordent peu de marge pour la prise en compte des dimensions climatiques.

- e) Reporting et redevabilité : le rapport sur l'exécution du budget au niveau national par les départements sectoriels et les autorités locales ne renseigne pas sur les données financières et physiques relatives aux actions d'adaptation et d'atténuation, aux dépenses sensibles au climat. Même les rapports périodiques de mise en œuvre du PDES et de l'action gouvernementale (CAPEG) ne fournissent pas d'informations financières sur le financement climatique.

Les différents rapports produits jusqu'à présent ne permettent pas d'identifier les écarts du financement climatique et de comparer les dépenses et les objectifs climatiques, d'identifier les écarts dans les dépenses publiques et les investissements privés et publics. Il n'existe pas un reporting spécifique au financement du climat qui évalue les volumes d'aide reçues, les dépenses et les financements climatiques en lien avec les objectifs et les progrès, la gestion des ressources, l'allocation et l'optimisation des flux d'investissements en particulier ceux issus de l'aide publique au développement.

- f) Formulation, approbation et mise en œuvre des projets privés : il est observé une faiblesse d'une base de données sur les dépenses privées sensibles au climat (notamment les financements des actions de mitigation issus des évaluations environnementales approuvées) et de la régularité dans la disponibilité des statistiques. Un reporting sur ces données reste quasi inexistant au niveau du BNEE qui devrait porter la production et la publication de ces rapports.

- g) Système des données, d'informations et de gestion des connaissances : plusieurs bases de données et systèmes d'informations existent dans les différentes administrations publiques (ministère en charge des finances, ministère en charge du plan, ministères sectoriels, SE/CNEDD, HCI3N) et dans les agences des PTF. Pour le suivi des financements publics, le Ministère en charge des Finances et le Ministère en charge du Plan ont développé des systèmes d'informations. Ces systèmes ne comportent pas une codification relative au climat ou toute autre catégorisation permettant de générer régulièrement des données financières et budgétaires sensibles au climat. On peut déplorer également une absence de systèmes intégré de collecte et de stockage de données, une absence d'outils de collecte, d'analyse et d'archivage de données entraînant une disponibilité insuffisante des données, une insuffisance d'expertise en matière de rapportage dans le domaine de suivi du financement climatique.

- h) Séquençage des réformes des finances publiques sensibles au climat : les résultats de l'évaluation PEFA++ font ressortir des faibles notes pour le PEFA Climat notamment dans le domaine budgétaire. Cela témoigne que la prise en compte du climat n'était pas encore satisfaisante dans les documents des stratégies nationales de réformes des finances publiques précédentes et celle en cours (2022-2025).

- i) Gouvernance climatique : malgré les différents textes pris pour encadrer les différentes attributions des acteurs et ceux des cadres de concertation, il est observé une faible mobilisation et implication des acteurs pour l'internalisation des décisions et des recommandations prises et adoptées. Aussi, la collaboration et les interrelations entre les

parties prenantes semblent encore insuffisantes au regard de l'importance des défis et enjeux. La gouvernance climatique reste aussi handicapée par les faibles dotations de ressources financières par l'Etat d'une part, et de la faible capacité d'absorption des ressources extérieures d'autre part.

Internalisation et opérationnalisation des financements innovants : l'environnement international offre des opportunités importantes dans la mobilisation des financements climat via les initiatives internationales et les guichets de certaines institutions spécialisées.

5.2. Identification du niveau correspondant pour le système de transparence

Une revue et une analyse des différentes approches inspirées des pratiques internationales guideront le choix du système de transparence désiré au niveau national pour le Niger. Les approches présentées au tableau 7 guideront la sélection et le choix du niveau correspondant pour la transparence au Niger.

Sur la base des expériences nationales et des pays comparables d'une part, et des résultats des échanges avec les principaux acteurs et orientations du Cadre de Transparence Renforcée (CTR) d'autre part, il faudrait débiter avec un niveau simple devant permettre d'implémenter un cadre général pour la transparence du financement climatique qui faciliterait une intégration des données pour le financement climatique, aligné sur le cadre national de transparence en cours et de la mise en œuvre des CDN. A terme, le niveau identifié devrait permettre d'établir et de publier périodiquement un rapport sur les besoins financiers et ceux reçus des pays développés à travers les Rapports Biennaux de Transparence (BTRs).

Tableau 7 : Approches d'analyse de l'implémentation du cadre de transparence

APPROCHES	DESCRIPTION
Cadre de Financement Intégré (INFF)	Il est utilisé par des pays pour mettre en œuvre le programme d'action d'Addis-Abeba adopté par les dirigeants mondiaux lors de la troisième conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement en 2015. La structure du cadre de financement intégré comporte une phase de démarrage et quatre blocs de construction que sont : i) Établissement des étapes suivantes pour la mise en place du INFF & Besoins de financement existants, contexte du financement, risques et contraintes ; ii) Définition des politiques financières stratégiques et leur objectifs, les priorités politiques et le plan d'action pour la mise en place ; iii) Source de données disponibles, systèmes de données existants pour la supervision des finances, cadre d'analyse existant ; iv) Mécanismes de coordination existants, institutionnels, intervenants, et un recensement des plateformes
Approche par palier de l'Intergouvernemental Panel on Climate Change (IPCC)	Cette approche utilisée pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, est constituée de trois (03) niveaux que sont : i) niveau applicable au pays pour lesquels on ne dispose pas de données détaillées et spécifiques ; ii) niveau plus souple aux pays en termes de facteurs d'émission et de données d'activité spécifiques, tout en conservant l'approche de niveau 1 ; iii) niveau plus complexe qui permettent un plus grand niveau de flexibilité en termes de méthodes spécifiques au pays, ce qui inclut la modélisation et la mesure des activités. La détermination du niveau appliqué est basée sur les circonstances nationales, y compris les ressources et les capacités.

APPROCHES	DESCRIPTION
<p>Cadre de transparence Renforcée de l'Accord de Paris</p>	<p>Le CTR a été créé pour garantir la transparence entre les parties signataires sur leurs ambitions, leurs contributions et leurs besoins en soumettant et en mettant à jour leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). Il renforce la transparence dans le suivi du soutien fourni par les pays développés ainsi que du soutien nécessaire et reçu par les pays en développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Transparence de l'action</i> : assurer la transparence de l'action climatique en vue de limiter le changement climatique à un niveau nettement inférieur à 2 °C, notamment en suivant les progrès accomplis dans le cadre des CDN ; – <i>Transparence du support</i> : assurer la transparence du soutien (aide financière, transfert de technologie, renforcement des capacités) fourni par les pays développés, ainsi que du soutien nécessaire et reçu par les pays en développement. <p>Cette approche prend en compte quatre dimensions dans la conception du cadre de transparence de la finance climatique : i) le type d'information ; ii) le format des données ; iii) les processus formels ; iv) calendrier des rapports</p>
<p>Approche par niveaux Tiers</p>	<p>Elle est constituée de trois niveaux décrits comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) <i>Méthode de base qui s'appuie sur des standards universels</i> : des outils préformatés et prêts à l'emploi sont fournis dans le cadre du guide (par exemple, des modèles Excel, des organigrammes, des ensembles de catégories, etc.) b) <i>Méthode intermédiaire reflétant le contexte national</i> : Les étapes clés sont décrites ainsi que la fourniture de certains outils standard préformatés. Des efforts de mise en œuvre accrus sont nécessaires. c) <i>Une méthode avancée avec le meilleur rendement</i> : présentation de la description et exemples de la mise en œuvre du cycle le plus complet et le plus exhaustif. Des efforts importants sont nécessaires, notamment l'adoption de nouvelles politiques.

5.3. Définition d'une vision nationale

La transparence reste une dimension capitale pour la gestion du développement, la mise en œuvre de la coopération et des partenariats stratégiques. Pour le respect des dispositions de l'accord de Paris, les autorités nationales entendent mettre en place un cadre de suivi du financement de l'action climatique. Cette composante du système national de MNV vise à développer et à mettre en œuvre un cadre facilitant le suivi du financement de l'action climatique à l'échelle nationale et déconcentrée, dans le contexte de la mise en œuvre des CDN et des avantages de l'action climatique, en lien avec le financement du développement national. Elle permet l'intégration du MNV de soutien et de ses données dans le cadre global national de transparence des pays.

La vision nationale du Niger peut être définie comme suit « la dimension climatique est mieux intégrée dans la planification et la budgétisation nationales pour la mobilisation du financement climatique en vue d'un développement socioéconomique durable ».

Cette vision sera traduite à travers l'adoption d'une approche holistique en matière de transparence

d'une part et d'asseoir une culture d'apprentissage (préparer, essayer, réfléchir, affiner) tout en utilisant des mécanismes internationaux pour faire évoluer les systèmes nationaux d'autre part. A travers cette vision, le Niger entend promouvoir la transparence, l'exactitude, l'exhaustivité des données financières relatives au financement climatique, la cohérence et la comparabilité conformément aux lignes directrices et aux principes du guide. Les mesures du programme de résilience et durabilité du FMI récemment approuvé, dont celle relative à l'élaboration d'une méthodologie de suivi des dépenses climatiques, restent une opportunité pour la concrétisation de cette vision.

Pour cette vision nationale, il est nécessaire de travailler à court et moyen termes sur l'harmonisation de la définition du financement climatique avec les pays comparables, d'engager l'intégration (progressive) du financement climatique dans le système budgétaire national, et accélérer l'accès aux financements innovants et aux fonds verts. Cela doit être traduit concomitamment avec le financement de l'environnement (y compris celui de la biodiversité) en lien avec la réalisation des ODD.

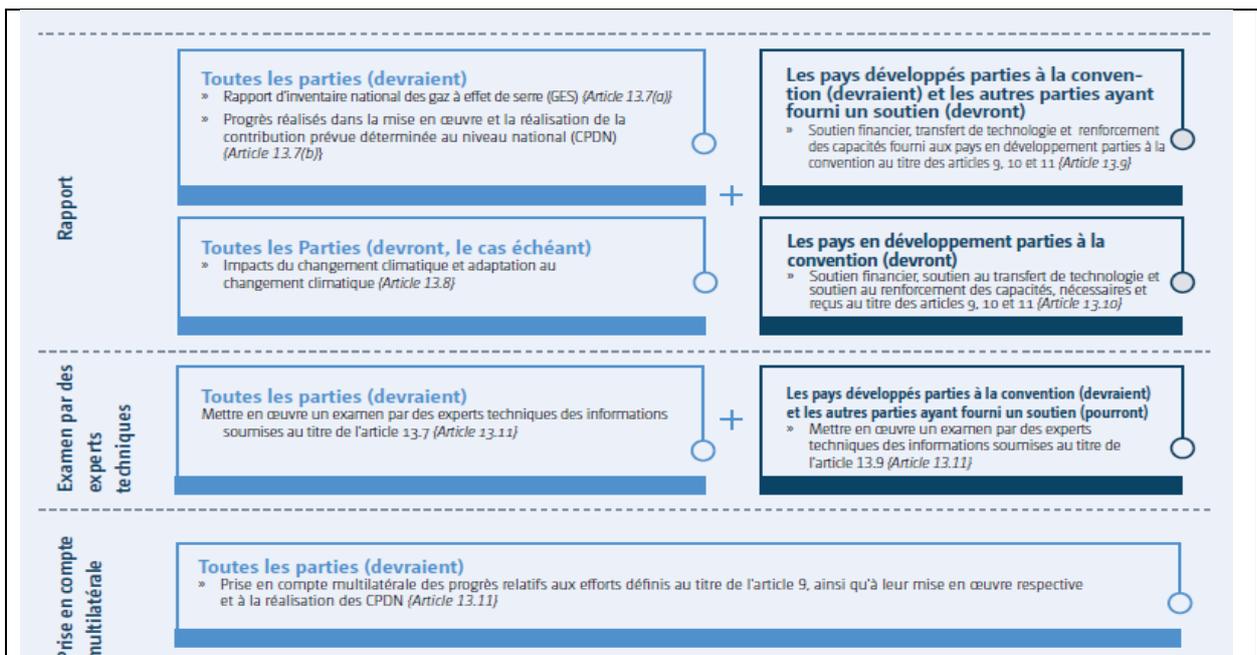
Aussi, il faudrait une bonne préparation du financement climatique. Elle se traduira par le renforcement des capacités nationales de planifier le financement climatique, d'y accéder, de l'utiliser et de le contrôler, à la fois au niveau national, sectoriel et local, ainsi que d'établir des rapports, de manières qui soient systématiques et pleinement intégrées avec les priorités nationales en matière de développement. Cela engloberait les éléments principaux suivants : i) capacités nationales en place pour planifier le financement ; ii) capacités à accéder aux différentes formes et types de financement au niveau national ; iii) capacités d'utiliser le financement et de mettre en œuvre/exécuter les activités ; iv) capacités à mesurer, notifier et vérifier les dépenses financières et les résultats/impacts transformatifs associés.

5.4. Feuille de route pour le financement national de la lutte contre le changement climatique

Les sources de financement climatique comprennent le public et le privé. Les sources publiques demeurent les principales qui comprennent les ressources venant des organisations internationales multilatérales et bilatérales, du gouvernement, d'organismes d'aide et de banques de développement. Quant aux sources privées du financement climatique, elles viennent des promoteurs des projets, des investisseurs étrangers, des institutions financières et banques commerciales. Cette mobilisation des ressources requiert un dispositif efficace et des capacités techniques et institutionnelles adéquates.

La feuille de route est préparée pour définir les conditions, le chronogramme et les moyens à mettre œuvre pour disposer d'un système de suivi du financement climatique au Niger en lien avec les engagements pris dans la CDN et dans le cadre de l'Accord de Paris en référence aux exigences de transparence. Il convient de rappeler que le cadre de transparence renforcé tel que visé à l'Article 13 de l'Accord de Paris est présenté comme indiqué au graphique n°4.

Graphique 4 : Cadre de transparence renforcé



Source : manuel de cadre de transparence renforcé

Pour le rapport biennal sur la transparence, il doit comporter la documentation et les informations suivantes :

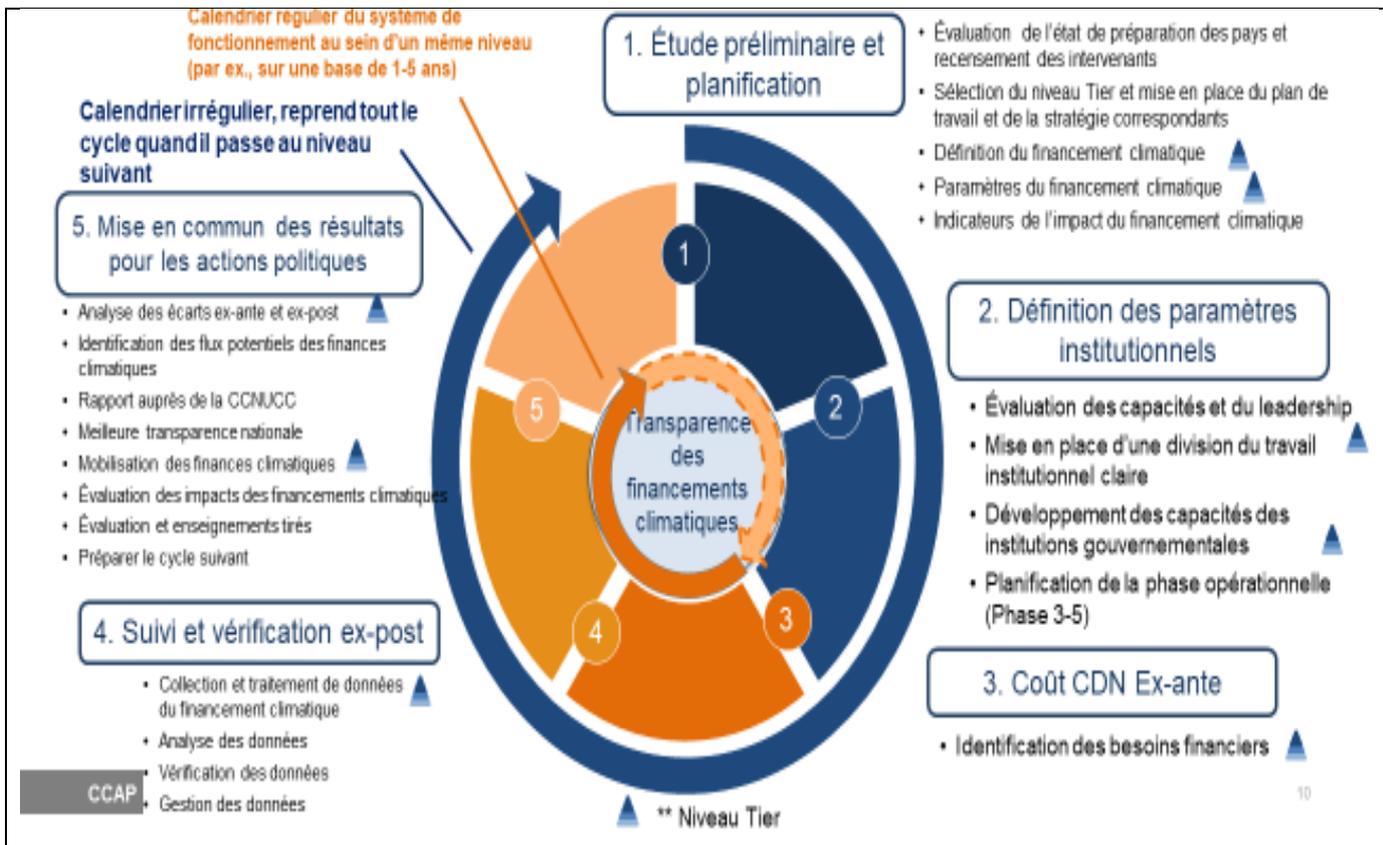
- i) Rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre (GES) ;
- ii) Suivi des progrès de la mise en œuvre et de la réalisation de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) au titre de l'Article 4 de l'Accord de Paris ;
- iii) Impacts du changement climatique et l'adaptation au changement climatique au titre de l'Article 7 ;
- iv) Soutien financier, à la conception, au transfert des technologies et au renforcement des capacités, fournis et mobilisés, au titre des Articles 9 à 11 ;

- v) Soutien financier, à la conception, au transfert des technologies et au renforcement des capacités, nécessaires et reçus, au titre des Articles 9 à 11 (les pays en développement parties à la Convention devront fournir des informations sur le soutien financier, au transfert de technologies et au renforcement des capacités, nécessaires et reçus).

La mise en place d'un cadre national de transparence du financement climatique répondant aux exigences de l'Accord de Paris se construit en cinq phases principales, comme proposé dans le guide de transparence climat :

- a) Étude préliminaire et planification ;
- b) Définition des paramètres institutionnels ;
- c) costing de la CDN ;
- d) Suivi et évaluation ex post ;
- e) Mise en commun des résultats pour des actions politiques.

Graphique 5 : Phases du cadre de transparence du financement climat



Source : Guide de transparence et modules de formation

Pour la feuille de route, il est proposé *une approche holistique* pour la réalisation des différentes étapes couplées avec une culture d'apprentissage. Dans cette optique, il est proposé à ce stade de commencer par une phase préliminaire et de planification. Les quatre autres étapes du cadre seront déroulées dans le temps, sur la base des avancées enregistrées et des expériences apprises, et à l'horizon 2027 selon une séquence adéquate des différentes activités. La feuille de route est déclinée comme suit selon les principales composantes :

- a) **Gouvernance et dispositif institutionnels** : Au regard du diagnostic sommaire, les actions porteront sur une amélioration du soutien politique à tous les niveaux (organisation des séminaires gouvernementaux et journées parlementaires), la clarification des rôles et responsabilités des parties prenantes à travers l'adoption d'un protocole d'entente avec les institutions détentrices des données et informations et l'activation des mécanismes de coordination existants et révision des textes y relatifs si nécessaire, la révision et/ou l'adoption des textes et des directives sur l'intégration du changement climatique et du suivi du financement climatique dans les documents budgétaires ainsi que dans le document des projets et programmes (y compris les fiches de programmation et de suivi des projets du Ministère en charge du Plan).

A ces actions s'ajoutent, le renforcement de l'implication du Ministère en charge des Finances, l'opérationnalisation et la redynamisation des instances et organes créés (notamment les réunions du conseil national, du comité d'orientation politique de la mise en œuvre de la CDN, de la commission nationale de mobilisation des ressources des fonds verts, du pool d'experts nationaux (PEN) pour l'appui à la mobilisation des financements climatiques au Niger), la création et la mise en place d'une unité de coordination stratégique climat au Ministère en charge du Plan. Il convient de rappeler qu'étant au centre de la conduite et de l'encadrement de la stratégie économique, de la politique fiscale, de la politique budgétaire, la politique financière ainsi que du suivi de la réglementation du système financier, le Ministère en charge des finances doit être au cœur de l'intégration du changement climatique dans le processus budgétaire et fiscal ainsi que de la promotion des niches pour une économie verte. Il a une forte influence sur l'action climat. Les activités pourront porter sur : i) le coaching des autres départements ministériels sur la prise en compte du changement climatique sur tout le processus budgétaire ; ii) le contrôle du respect des dispositions et instructions adoptées.

- b) **Capacités techniques** : il s'agira des actions relatives au renforcement des capacités techniques (notamment un appui en logistique du dispositif national MRV et coûts récurrents relatifs à la mise en place d'un système intégré de suivi de soutien de financement climatique) et du développement des outils (en particulier les guides et manuels d'élaboration et internalisation des guides de suivi du financement climatique ; le guide d'intégration du changement climatique dans le budget de l'Etat et dans les projets (public et privé) ; l'élaboration et la validation du guide de SN-MNV) et la méthodologie de suivi des dépenses climatiques (mesure du programme FMI).
- c) **Système d'informations** : il est une composante importante du suivi du financement, de l'exhaustivité et de la qualité des données, et du reporting. Il s'alignera sur les applications et systèmes informatiques sectoriels existants d'une part et celui du MRV national de la CDN d'autre part. Les principales activités porteront sur le développement et la mise en place d'un système national intégré de collecte et de stockage de données (élaboration et approbation des outils de collecte ; digitalisation des outils de collecte des données), le développement et le déploiement d'une application informatique de suivi du financement du changement climatique (développement d'une plateforme en ligne pour la collecte, la saisie et le stockage des données relatives au financement climat et reçues des ministères sectoriels, des PTF, des Unités de gestion des projets, des institutions financières, des lignes budgétaires sensibles au climat des administrations publiques pour les dépenses de fonctionnement et de subventions).

On pourrait également, au besoin, explorer de développer une interface informatique avec une des bases des données et celle du MRV national existante.

A ces actions s'ajoutent l'établissement, la validation et la mise en place d'une procédure de collecte des données avec les parties prenantes impliquées dans le suivi du financement climatique (signature des protocoles et des mémorandum pour la transmission des données) et l'impulsion à l'intégration du changement climatique dans le cycle de planification et de budgétisation (proposer la codification du budget de l'Etat et de la fiche des projets pour prendre en compte le changement climatique ; intégrer le changement climatique dans les processus du DPPD/PAP ; examiner la prise en compte du CC dans les modules du CEGIB en lien avec les dispositions de l'Article 11 de l'Arrêté n°172/MEF/SG/ DGB du 27 mars 2023 portant modalités d'application du Décret 2013-84/PRN/MEF du 1^{er} mars 2013 portant nomenclature budgétaire de l'Etat; élaborer et adopter un check-list à renseigner pour tous les projets et programmes).

- d) **Développement des compétences et formation** : en plus des aspects institutionnels et techniques, les compétences individuelles des cadres intervenant dans le système de suivi du financement doivent être renforcées. Il s'agira de l'organisation des sessions de formation aux cadres sectoriels et experts nationaux de tous les secteurs clés (sur des thèmes tels que le système national de transparence climat, la finance climatique et son suivi, le cadre de transparence renforcé et les modalités et procédures relatives au Rapport Biennal de Transparence, le MRV) et de l'organisation des voyages d'études et des programmes d'échange entre pairs (sur la finance climatique, le MRV de soutien et le suivi du financement climatique).
- e) **Communication et sensibilisation** : la communication est importante dans la mobilisation sociale des acteurs et leur adhésion à la théorie du changement. La communication et la sensibilisation se feront au niveau central et déconcentré à travers : l'organisation des activités de sensibilisation et de dialogue sur les rôles et responsabilités respectifs, sur les directives de transparence au titre de l'Accord de Paris ; le cadre de MRV national ; le MRV de soutien financier ; le dispositif national de transparence et l'état du financement climat au Niger.
- f) **Mise en œuvre du système national MRV de soutien** : elle nécessite les actions majeures suivantes en lien avec les engagements internationaux auxquels le Niger a souscrit. Il s'agira de : i) l'évaluation ex-ante du coût de la CDN (révision du costing de la CDN et identification des besoins financiers) ; ii) suivi et vérification ex-post (collecte et traitement des données du financement climatique ; analyse des données ; gestion des données) ; iii) la mise en commun des résultats pour les actions politiques (réalisation des travaux d'analyse des écarts ex-ante et ex-post ; identification des flux potentiels des finances climatiques ; mobilisation des finances climatiques ; réalisation des évaluations des impacts des financements climatiques).
- g) **Financement climatique** : des actions seront identifiées et validées pour accélérer et renforcer la mobilisation des ressources pour le financement des actions de lutte contre le changement climatique. Elles porteront entre autres sur la création d'un fonds national de financement climatique, l'appui à la mise en œuvre et capitalisation des réformes du programme résilience et développement durable du FMI approuvé en juin 2023, l'élaboration et l'adoption d'un plan d'investissements climatiques (en lien avec la mise en œuvre de la CDN et le plan régional ainsi que la commission climat pour la région du sahel), l'accroissement de la mobilisation du financement privé (notamment le financement et l'assurance des risques de catastrophe ; la

promotion de l'accès aux marchés de carbone), la promotion d'une fiscalité sensible au climat (engager des réformes fiscales sensibles au climat pouvant porter sur les incitations fiscales et la réglementation pour transformer les secteurs clés, etc.).

S'agissant de la mise en place d'un fonds national de financement climatique, au regard des expériences des pays comparables dotés de ce type de fonds, il serait un mécanisme efficace et efficient qui aide à mobiliser et à orienter le financement vers des projets et des programmes de lutte contre le changement climatique. Les objectifs porteront entre autres, sur : i) la mobilisation des ressources nationales et externes en lien avec les priorités nationales ; ii) la contribution au renforcement de l'appropriation nationale du financement climat ; iii) la combinaison des financements provenant des secteurs public et privé, des sources bilatérales et multilatérales, aux fins de maximiser la capacité du pays à faire avancer ses priorités nationales en matière de lutte contre le changement climatique ; iii) le renforcement des capacités d'appropriation nationale et la gestion des fonds destinés à la lutte contre le changement climatique. L'ensemble des parties prenantes doivent s'engager dans la création et l'installation effective d'un fonds national pour le financement climat (étude de faisabilité et analyse situationnelle du secteur, élaboration des textes et du manuel de procédures).

Le tableau 8 présente les actions de la feuille de route en détails.

Tableau 8 : Feuille de route pour la mise en place d'un système national de suivi du financement climat

Composantes – Actions	Activités	2024	2025	2026	2027	2028
Gouvernance						
Amélioration du Soutien politique à tous les niveaux	Organiser des séminaires gouvernementaux sur le financement climatique et son suivi					
	Organiser des journées parlementaires portant sur la finance climatique et son suivi					
Facilitation d'une meilleure prise en compte du climat dans les projets et les documents budgétaires	Élaborer/Réviser et adopter des textes et des directives sur l'intégration du changement climatique et du suivi du financement climatique dans les documents budgétaires (DPPD, PAP et RAP), la formulation des projets/programmes de développement					
Clarification des rôles et des responsabilités des parties prenantes	Élaborer et adopter un protocole d'entente (ou mémorandum d'entente) avec les institutions détentrices des données et informations (administrations et PTFs)					
	Activer les mécanismes de coordination existants et révision des textes y relatifs si nécessaire					
Renforcement de l'implication du Ministère des Finances	Sensibiliser le Ministère sur la nécessité de la prise en compte du changement climat dans tout le processus budgétaire					
	Organiser des actions de coaching des autres départements ministériels sur la prise en compte du changement climat dans tout le processus budgétaire					
	Instituer un contrôle du respect des dispositions et instructions adoptées.					

Composantes – Actions	Activités	2024	2025	2026	2027	2028
Opérationnalisation des instances et organes créés	Organiser les réunions des organes et instances (conseil national ; comité national de mobilisation des ressources des fonds verts, etc.)					
Création et mise en place d'une unité de coordination stratégique climat au Ministère en charge du Plan	Adopter le texte portant création de l'unité de coordination stratégique et nommer les membres					
<u>Capacités techniques</u>						
Renforcement des capacités techniques	Fournir un appui en logistique et du matériel informatique au dispositif national MRV					
	Prendre en charge les coûts récurrents relatifs à la mise en place d'un système intégré de suivi de soutien de financement climatique					
Développement des outils	Elaborer/Réviser et adopter les guides ou manuels d'intégration du CC dans le budget ; suivre le financement climatique ; le MRV					
<u>Développement des compétences et formation</u>						
Renforcement des compétences individuelles des cadres sectoriels et experts nationaux de tous les secteurs clés	Organiser des sessions de formation sur le système national de transparence climat					
	Organiser des sessions de formation sur le cadre de transparence renforcé et les modalités et procédures relatives au Rapport Biennal					
	Effectuer des voyages d'études sur la finance climatique, sur le MRV de soutien, le suivi du financement climatique et la transparence					
<u>Système d'informations</u>						
	Elaborer et adopter les outils de collecte de données					

Composantes – Actions	Activités	2024	2025	2026	2027	2028
Développement et mise en place d'un système national intégré de collecte et de stockage de données	Établir, valider et mettre en place une procédure de collecte des données avec les parties prenantes impliquées dans le suivi du financement climatique					
Mise en place d'une plateforme en ligne pour la collecte, la saisie et le stockage des données relatives au financement climat	Développer et déployer une application informatique de suivi du financement du changement climatique					
Impulsion de l'intégration du changement climatique dans le cycle de planification et de budgétisation	Elaborer et adopter une check-list à renseigner pour tous les projets/programmes (lors de la formulation et de la mise en œuvre)					
	Proposer et adopter une codification du budget de l'Etat et la prise en compte du CC dans les modules du CEGIB					
	<i>Intégrer le CC dans les processus du DPPD/PAP et dans les fiches de programmation des investissements publics</i>					
	<i>Elaborer et valider une méthodologie de suivi des dépenses liées au climat (reformé 1 du programme FMI)¹⁷</i>					
	<i>Appliquer le cadre CBT dans les ministères pilotes sélectionnés dans leurs préparations budgétaires 2024 (reformé 1 du programme FMI)</i>					
	<i>Elaborer et publier des lignes directrices pour les évaluations de la vulnérabilité climatique des projets et</i>					

¹⁷ Programme résilience et développement durable du FMI

Composantes – Actions	Activités	2024	2025	2026	2027	2028
	<i>programmes d'investissements publics (reform 2 du programme FMI)</i>					
	<i>Modifier le décret portant sur la sélection des projets d'investissement intégrant les aspects liés au changement climatique dans les différentes phases de la programmation et la gestion des investissements publics (reform 2 du programme FMI)</i>					
<u>Communication et sensibilisation</u>						
Mise en œuvre des activités de sensibilisation, de communication et de dialogue sur les rôles et responsabilités respectifs	Organiser des sessions de sensibilisation et de dialogue					
	Organiser des sessions de sensibilisation et de communication sur les directives de transparence au titre de l'Accord de Paris, le cadre de MNV national, le MRV de soutien financier, le dispositif national de transparence et l'état du financement climat au Niger					
<u>Mise en œuvre du système national MRV de soutien</u>						
Évaluation Ex-ante des Coûts de la CDN	Réaliser une révision du costing de la CDN et identification des besoins financiers					
Suivi et vérification ex-post	Réaliser la collecte et le traitement des données du financement climatique et leur analyse					
<u>Financement climatique</u>						
Mise en place d'un fonds national de financement climatique	Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un fonds national pour le financement climat (y compris une proposition des textes et du manuel de procédures).					

Composantes – Actions	Activités	2024	2025	2026	2027	2028
	Elaborer et adopter les textes créant le fonds					
	Installer les instances administrations et de gestion du fonds national pour le financement climat					
Adoption et mise en œuvre d'un plan d'investissements climatiques	Elaborer et valider le plan d'investissements climatiques					
	Adopter le plan d'investissements climatiques					
	Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des projets du plan d'investissements climatique					

6. INDICATEURS POUR LE SUIVI DU FINANCEMENT ET DE LA TRANSPARENCE CLIMATIQUE

6.1. Définition de la finance climatique

6.1.1. Orientations générales et définition du financement climatique au niveau national

Il n'existe toujours pas de définition spécifique du financement climatique acceptée par la communauté internationale. Toutefois, selon la CCNUCC, le financement climatique désigne les financements locaux, nationaux ou transnationaux, tirés du secteur public, sources de financement privées et alternatives, qui cherchent à soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation qui permettront de lutter contre le changement climatique. La finance climatique peut faire référence au financement canalisé par des organisations nationales, régionales et internationales pour des projets et programmes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

La définition du financement climatique s'appuiera, à terme, sur l'utilisation nationale de systèmes de suivi du budget et des financements climatiques qui reflètent l'exposition locale et spécifique au contexte du changement climatique, et, la création de cadres réglementaires pour classer les activités économiques.

Pour le Niger, le financement climatique peut être défini et aligné sur les définitions des autres pays comparables et de la CCNUCC. Cette définition peut être formulée comme suit : « Ensemble des ressources monétaires mobilisées pour aider le pays à mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de la CCNUCC et des accords relatifs au climat aux fins de réaliser des actions d'adaptation et d'atténuation conformément aux orientations nationales et de la CDN. Il comprend le financement domestique et international fourni pour des projets liés au changement climatique et dans les secteurs sensibles au climat retenus par les autorités nationales. Il s'agira de toutes les ressources qui financent le coût de la transition du Niger vers une société à faibles émissions de carbone et résilientes au changement climatique notamment, celles des ressources financières destinées à réduire les émissions, et à réduire la vulnérabilité, maintenir et accroître la résilience des systèmes humains et écologiques face aux impacts négatifs du changement climatique ainsi que le renforcement des capacités et la technologie en matière de changement climatique ».

6.1.2. Classification des secteurs

L'outil de mise en œuvre de cette définition du financement climatique serait une classification sectorielle sur la base des orientations et des secteurs retenus pour le Rapport Biennal de Transparence du Niger, aligné sur les marqueurs de Rio et déterminés à partir de l'utilisation des méthodologies appropriées et/ou sur la base des travaux empiriques.

Le marquage climatique nécessite une définition des activités et des dépenses pertinentes pour le climat. La pertinence climatique implique une distinction entre le changement climatique et les dépenses destinées à d'autres fins de développement. Les méthodologies de marquage sont dominées par les deux approches ci-après : i) la définition basée sur des objectifs distinguant les activités sur la base de l'impact attendu de l'activité ; ii) la définition fondée sur les politiques limitant les activités liées au climat à celles qui sont spécifiquement référencées dans les documents de politique nationale sur le changement climatique.

L'examen des bonnes pratiques internationales sur la classification de la finance climatique fait ressortir l'utilisation des approches et méthodologies suivantes, selon les différents instruments financiers : i) le climat public expenditure and institutional review (CPEIR)¹⁸, ii) private sector climate expenditure and institutional review (PCEIR (Private finance), ii) climate policy initiative (CPI), iv) la classification de la CCNUCC.

Par ailleurs, beaucoup d'efforts ont été faits dans le domaine de la cartographie du financement climatique selon des méthodologies diverses et variées. En plus des méthodologies citées ci-haut, on peut ajouter : a) Paysages de financement climatique ; b) investissements et flux financiers (IF&F) ; c) analyse des investissements critiques. Toutes ces méthodologies portent également sur l'identification des opportunités et limites à intégrer le changement climatique dans le budget du pays et le processus de planification, le système de marquage et la plateforme de suivi pour les investissements climatiques, la budgétisation de la CDN et la mise en œuvre pour les secteurs sélectionnés.

Les caractéristiques des méthodologies susmentionnées sont résumées dans le tableau n°9.

¹⁸ https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/asia_pacific_rbap/RBAP-DG-2015-CPEIR-Methodological-Guidebook.pdf

Tableau 9 : méthodologies de suivi du financement climat

	Paysages de Financement climatique	Revue des dépenses Publiques climatiques et institutionnelles	Revue des dépenses du secteur privé sur le Climat	Climate Budget Tagging	Investissement et flux financiers	OECD Rio Markers
Objectifs	Capture des dimensions du financement climatique (sources, instruments, utilisation)	Analyse institutionnelle et des politiques + revue des dépenses publiques sensibles au climat	Revue des dépenses du secteur privé et estimation des besoins des investissements sensibles au climat	Intégration du changement climatique dans les finances publiques	Costing de la CDN basé les impacts sectoriels	Capture des objectifs environnementaux dans les portefeuilles de coopération pour le développement.
Couverture temporelle	Ex post ; ex ante	Ex post	Ex post ; prévisions	Présent ; ex-post	Ex ante ; prévisions	Ex post ; ex ante
Type et nature du financement	Public et/ou privé	Public	Privé	Public	Public et privé	Public

Pour la classification, elle est fondamentale pour toutes les méthodes de suivi des financements climatiques et des flux financiers relatifs : i) l'utilisation d'indicateurs catégoriels pour refléter la contribution proportionnelle d'un programme à l'atténuation et à l'adaptation ; ii) la détermination des proportions exactes au niveau de l'activité (notamment le degré de pertinence sur la sensibilité climatique).

Quant à la pondération, elle est axée sur l'utilisation des marqueurs ou des indices pour déterminer la pertinence climatique ou le "poids" des flux financiers vers les programmes, les projets et activités. Les principales approches utilisées sont les suivantes :

- **Marqueurs de Rio** du CAD de l'OCDE
 - Objectif principal – 100 ;
 - Objectif significatif - 30 % à 100 ;
- **Climate Public Expenditure and Institutional Review (CPEIR)**
 - Pertinence élevée - > 75 ;
 - Pertinence moyenne - 50 à 74 ;
 - Faible pertinence - 25 à 49 ;
 - Pertinence marginale - < 25) ;
- **Marquage du budget climatique**
 - Pertinence élevée – 100 ;
 - Pertinence moyenne - 50 % ou 60 ;
 - Faible pertinence - 20 % ou 30

Graphique 6 : Pays disposant d'un système national de suivi de financement climatique

Regional categorization	CPI Landscapes	CPEIR	PCEIR	Climate Budget Tagging
Asia and Pacific	India, Indonesia, Papua New Guinea, Vietnam	Bangladesh, Bhutan, Cambodia, China, Fiji, Kiribati, Nauru, Marshall Islands, Pakistan, Philippines, Samoa, Thailand, Tonga, Vanuatu, Vietnam	Thailand, Vietnam	Bangladesh, Cambodia, Indonesia, Nepal, Philippines, Thailand, Pakistan
Europe	Czech Rep., France, Germany, Poland, Latvia			
Latin America and Caribbean	Brazil, Colombia	Chile, Colombia, Ecuador, El Salvador, Honduras	Chile, Ecuador	
Africa	Cote d'Ivoire, DRC, Kenya, Morocco, South Africa*	Benin, Ethiopia, Ghana, Kenya, Morocco, Mozambique, Tanzania, Uganda		South Africa

Source: Climate Policy Initiative (CPI), 2021: Guidelines for Building a National Landscape of Climate Finance¹⁹

Toutes ces méthodologies de suivi du financement climatique diffèrent en termes de granularité, de niveau de comptabilité, d'instruments financiers et de pondération de la pertinence climatique.

¹⁹ [Guidelines-for-Building-a-National-Landscape-of-Climate-Finance-4.pdf \(climatepolicyinitiative.org\)](https://climatepolicyinitiative.org/publications/guidelines-for-building-a-national-landscape-of-climate-finance-4/)

Aussi, il est apparu que les méthodologies de marquage du budget (CBT), de CPEIR et de PCEIR sont généralement utilisées pour les flux de financements climatiques nationaux tandis que les marqueurs de Rio, MDB joint reporting et Climat Policy Initiative (CPI) et Landscapes (ou initiative de politique climatique Paysages) sont pour les flux de financements climatiques internationaux (source : Guide pour la transparence des financements climatiques, ICAT et CCAP). L'encadré n°2 résume les critères et la méthodologie utilisée pour la classification et la pondération des lignes budgétaires lors du CPEIR 2021 du Niger.

Encadré 2 : Méthodologie de sélection et de classification du CPEIR 2021 du Niger

Lignes retenues dans le Périmètre CPEIR :

Critère de sélection : une ligne budgétaire est dans le périmètre si ses actions/activités sont en cohérence et contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC) révisée. Elle est ensuite classée dans une ou plusieurs sous-catégories CPEIR. Il convient de notifier que les lignes budgétaires retenues dans le périmètre, le sont totalement (100%) ou en partie (moins de 100%).

Pour les ministères/institutions clés « vulnérables au CC/ engagés pour financer des activités visant à développer la résilience climatique et à promouvoir une économie à faible émission de GES », l'ensemble des lignes budgétaires restantes (autres que celles déjà classées « coût administratif » et « investissement favorable ») est retenu dans le périmètre et réparti suivant les sous-catégories CPEIR.

Coût administratif : les dépenses des administrations remplissant une fonction de support au niveau des **ministères/institutions clés « vulnérables au CC / engagés pour financer des activités visant à développer la résilience climatique et à promouvoir une économie à faible émission de GES »** sont logées dans la catégorie « Coûts administratifs ».

Les ministères/institutions clés « vulnérables au CC / engagés pour financer des activités visant à développer la résilience climatique et à promouvoir une économie à faible émission de GES » sont ceux chargés de : agriculture, élevage, ressources en eau, foresterie, santé, zones humides, faune, pêche, énergie, cellule crises alimentaires & projets cc rattachés/primature, projets CC rattachés/Présidence de la République. Les structures concernées de ces ministères/institutions : secrétariat général, direction de cabinet, directions générales, direction en charge des ressources humaines, directions régionales, cellule crises alimentaires/primature ; secrétariat permanent du plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau.

Investissements favorables : il s'agit des lignes de dépenses contribuant indirectement à renforcer la résilience au changement climatique, des moyens de subsistance et des infrastructures socioéconomiques mais qui ne peuvent pas être classées spécifiquement dans une des sous-catégories CPEIR ou dans la catégorie « coût administratif ».

Source : rapport CPEIR 2021 du Niger

Au total pour le Niger, la classification sectorielle complétant la définition du financement climatique, est alignée aux secteurs retenus dans le premier rapport biennuel actualisé²⁰, les marqueurs de Rio, les résultats du rapport CPEIR 2021, ceux retenus dans l'analyse de vulnérabilité climatique (notamment mentionnés dans la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de

²⁰ BUR-Biennuel update report

Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC) révisée).

- i. Agriculture
- ii. Elevage
- iii. Environnement et forêts
- iv. Hydraulique
- v. Energie
- vi. Industrie
- vii. Transports

La pondération se fera conformément aux orientations du CPEIR, des résultats de la revue CPEIR 2021 du Niger et une analyse des objectifs et résultats des composantes des projets et des lignes budgétaires des administrations publiques (cas des dépenses courantes notamment le fonctionnement, les subventions et les investissements publics administratifs).

Aussi des dispositions seront prises par les autorités nationales, à terme, pour systématiser l'ajout des données et informations relatives à la classification des projets/programmes dans le document du projet (notamment au niveau de la fiche signalétique du projet ou tableau de synthèse) ; ce qui faciliterait le suivi du financement climatique pendant la mise en œuvre. La classification sectorielle selon laquelle le financement climatique sera désagrégée et présentée dans le Tableau 10.

Tableau 10 : Proposition de classification sectorielle et composantes

SECTEURS	Composantes
Agriculture	Politique et gouvernance
	Capacité scientifique, technique et sociétale
	Irrigation
	Digue et remblais de rivière
	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
Elevage	Politique et gouvernance
	Capacité scientifique, technique et sociétale
	Puits pastoraux
	Production animale
Environnement et forêts	Politique et gouvernance
	Travaux de CES/DRS
	Capacité scientifique, technique et sociétale
	Développement de la forêt
	Biodiversité et conservation
	Gestion et traitement des déchets
	Pêche et aquaculture
Hydraulique assainissement et	Politique et gouvernance
	Capacité scientifique, technique et sociétale
	Qualité de l'eau et approvisionnement en eau
Energie	Politique et gouvernance
	Capacité scientifique, technique et sociétale
	Production d'énergie
	Efficacité énergétique
	Infrastructures et construction
Industrie	Politique et gouvernance
	Capacité scientifique, technique et sociétale
	Infrastructures et équipements industriels
Transports	Politique et gouvernance
	Capacité scientifique, technique et sociétale
	Infrastructures et équipement de transports

Enfin, le système national de suivi du financement climatique pourrait internaliser les éléments du nouveau guide en cours d'élaboration avec Gauss International et qui sera probablement disponible d'ici la fin 2024.

6.1.3. Paramètres de la transparence

Le cadre national de transparence climatique s'alignera sur les orientations du guide de transparence et les bonnes pratiques observées. Pour ce faire, les acteurs du dispositif national doivent tous adhérer aux paramètres clés du cycle de transparence qui porteront sur les aspects suivants :

- a) *Champ d'application des ressources* : définition du périmètre et étendue des ressources qui seront incluses dans les processus de collecte de données *conformément à la définition du financement climatique* ; les sources de collecte des données seront toutes les sources budgétaires et non budgétaires facilement accessibles, et, des ressources hors budget supplémentaires nécessitant une collecte de données plus approfondie (secteur privé).
- a) *Granularité des instruments* : définition des instruments financiers régulièrement utilisés au Niger et/ou mobiliser au regard des opportunités de la finance climat
- b) *Type d'intervention* : nature de l'activité, de l'action ou de l'intervention selon qu'elle soutient l'adaptation ou l'atténuation, ou encore les deux à la fois
- c) *Type de flux de financement climatique à suivre* : définition des types de financement (national, bilatéral, multilatéral, privé)
- d) *Nature du financement* : prêt ; dons ; subventions ; financement de l'Etat sur ressources propres
- e) *Fréquence du cycle* : fréquence de la collecte et de l'établissement des rapports (semestriel, annuel, biannuel)
- f) *Outils à utiliser* : documents de collecte et système d'informations.

S'agissant du suivi du soutien financier, il serait nécessaire et judicieux de s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité des données collectées, saisies et analysées. Toutes les informations doivent faire l'objet d'une collecte et d'un suivi réguliers. La collecte des données sur le financement climatique se fera selon un dispositif et circuit adéquats aligné sur le système national MRV et le système national MRV transparence du Niger. Elle sera portée par une équipe technique constituée d'un réseau d'experts et de praticiens issus des administrations publiques et institutions financières intervenant dans le processus de mobilisation et de décaissement des ressources financières des actions relatives au changement climatique. Aussi, les outils de collecte des données et des informations à administrer aux différents acteurs doivent comprendre les éléments contenus dans les tableaux n° 11, 12 et 13.

Tableau 11 : Information sur le soutien financier reçu

Titre activité ou projet	Description du projet ou de l'activité	Canal du financement (bilatéral, multilatéral)	Structure bénéficiaire	Structure chargée de la mise en oeuvre	Montant dépensé	Instrument financier (dons, prêt, ...)	Statut du financement (approuvé, en préparation)	Type d'appui (adaptation, atténuation)	secteur	sous secteur	contribution aux developpement technologies	Contribution au renforcement des capacités	statut de l'activité

Source : Guide opérationnel sur les modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de transparence renforcée visé à l'article 13 de l'Accord de Paris²¹

Tableau 12 : Informations sur le développement technologique reçu

Titre activité ou projet	Description du projet ou de l'activité	Type de technologie	Structure bénéficiaire	Structure chargée de la mise en oeuvre	Type d'appui (adaptation, atténuation)	Secteur	Sous-secteur	Statut (planifié, en cours, terminé)

Source : Guide opérationnel sur les modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de transparence renforcée visé à l'article 13 de l'Accord de l'AP

Tableau 13 : Informations sur le renforcement des capacités reçu

Titre activité ou projet	Description du projet ou de l'activité	Structure bénéficiaire	Structure chargée de la mise en oeuvre	Type d'appui (adaptation, atténuation)	Secteur	Sous-secteur	Statut (planifié, en cours, terminé)

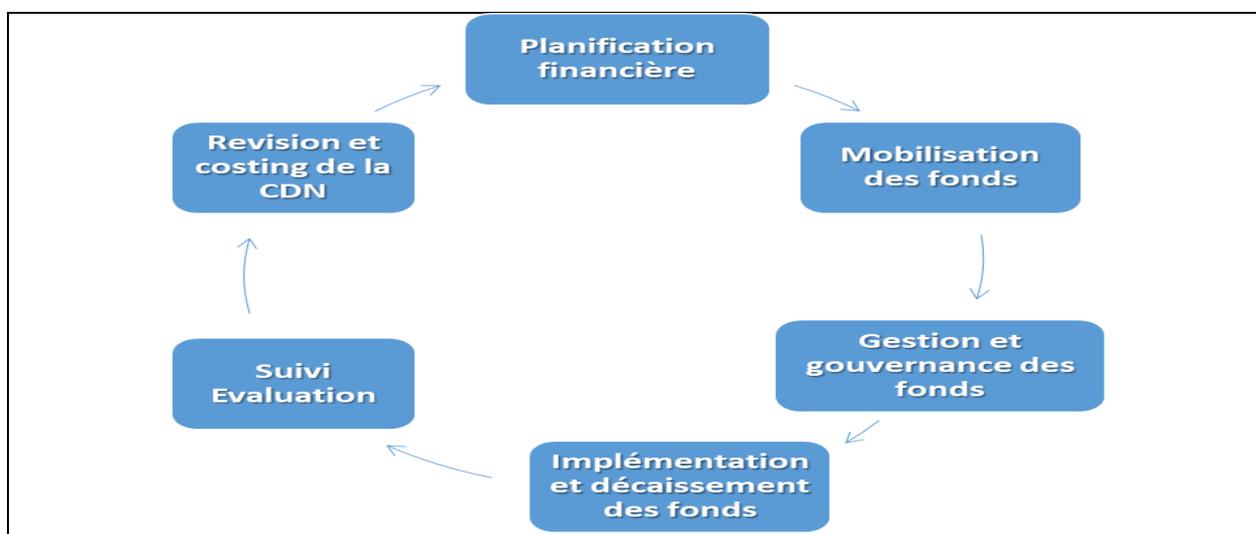
Source : Guide opérationnel sur les modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de transparence renforcée visé à l'article 13 de l'AP

²¹ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma3_auv_5_transparency_0.pdf

6.2. Identification et définition des indicateurs

En lien avec le cycle de la transparence climatique, comme indiqué au graphique 7, le cycle de la transparence du financement climatique comprendra les étapes suivantes : i) la planification financière sur la base du costing de la CDN révisée et du plan d'investissement climatiques (évaluation des besoins et des priorités, identification des combinaisons de mesures et des sources de financement); ii) la mobilisation des fonds (formulation des projets accession au financement); iii) la gestion et la gouvernance des fonds ; iv) l'implémentation et le décaissement des fonds (mise en œuvre des projets et renforcement de l'expertise locale); v) le suivi évaluation (contrôle et l'établissement des rapports et la vérification des flux) ; et (vi) la révision de la CDN.

Graphique 7 : Cycle de transparence du financement climatique



Chacune des étapes du cycle du financement s'exécutera conformément aux principes énoncés dans le Tableau 14.

Tableau 14 : Principes du financement climatique selon le cycle

PHASES	PRINCIPES	CRITERES
Mobilisation des fonds	Transparence et responsabilisation	Les contributions financières des pays, des organisations internationales et des organismes sont publiées en temps voulu, en même temps que leurs composantes et leurs sources
	Prévisibilité	Le montant des fonds est connu et sécurisé selon un cycle de financement pluriannuel à moyen terme
Gestion et gouvernance des fonds	Transparence et redevabilité	Informations exactes disponibles au public et en temps voulu sur la structure de financement du mécanisme, ses données financières, la composition de son comité, les coordonnées de ses membres, la description de son processus décisionnel, les documents préparatifs aux projets et des décisions prises en matière de financement et décaissement, et sur les résultats obtenus lors de la mise en œuvre, et sur l'existence d'un mécanisme ou d'une procédure de correction
Implémentation et décaissement des fonds	Transparence et redevabilité	Divulgaration des décisions de financement selon les critères et directives sur la divulgation publique des financements ; obligation de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des fonds ; existence d'un mécanisme ou d'une procédure de réparation.
	Pertinence	Les instruments de financement utilisés ne doivent pas imposer de charge supplémentaire ou injuste au pays bénéficiaire.

Source : Principes et critères du financement climatique public (Neil Bird, et Liane Schalate ;2019)²²

Le champ d'application porte sur l'ensemble des données et informations permettant de répondre aux exigences de reporting du soutien financier et technique mentionnées à l'Article 13 de l'Accord de Paris. Les indicateurs identifiés se présenteront par destination (atténuation et adaptation), type de financement (public et privé), et cela selon le cycle du financement.

Tableau 15 : Proposition d'indicateurs pour le suivi du financement climatique au Niger

PHASES	INDICATEURS
1. Mobilisation des fonds	1.1. Volume des financements privés mobilisés pour lutter contre le changement climatique
	1.2. Volume des financements publics mobilisés pour lutter contre le changement climatique
	1.3. Nombre d'institutions nationales financières accréditées auprès du fonds climat
2. Gestion et gouvernance des fonds	2.1. Textes et documents du fonds national climat adoptés et publiés
	2.2. Organes de gestion du Fonds national climat opérationnels
3. Implémentation et des décaissement des fonds	3.1. Besoins de financement climat par habitant
	3.2. Besoins en financement climatique (en pourcentage de PIB)
	3.3. Flux du financement climat par habitant (en dollars)
	3.4. Flux financement climat (en pourcentage de PIB)
	3.5. Part des financements multilatéraux
	3.6. Part des fonds bilatéraux
	3.7. Part des financements affectés aux collectivités
	3.8. Part des financements pour l'action
	3.9. Part des financements pour le renforcement des capacités
	3.10. Part des financements affectés pour les actions d'adaptation
	3.11. Part des financements affectés pour les actions d'atténuation
	3.12. Ratio de financement public/privé mobilisé par rapport aux besoins pour l'adaptation au climat
	3.12. Volume des financements via les entités accrédités
	3.13. Volume des financements publics
	3.14. Volume des financements issus des fonds spécifiques
	3.15. Part du financement climatique par rapport aux dépenses totales
	3.16. Part du financement climatique par rapport aux besoins financiers notifiés dans la CDN
	3.17. Volume des investissements climatiques
	3.18. Part des financements sous forme de prêt
3.19. Taux de mise en œuvre du plan d'investissement climat	

Certains de ces indicateurs ont été déjà identifiés dans l'étude sur le système national MRV et RBA de 2021 notamment, l'évolution des ressources publiques nationales dans les domaines d'intervention du changement climatique, le volume des ressources mobilisées auprès des sources de financement (y compris du secteur privé pour la CCNUCC), et, le volume des ressources publiques nationales injectées dans les secteurs prioritaires de la CDN.

²² <https://climatefundsupdate.org/wp-content/uploads/2020/11/CFF1-2019-FR-DIGITAL-2.pdf>

7. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

L'efficacité et l'efficience d'un système national MRV dépendront de la qualité du dispositif et de la gouvernance institutionnelle de la thématique et des capacités techniques. Les développements qui suivent porteront sur l'analyse des dispositions institutionnelles existantes au niveau national, une évaluation sommaire des capacités et du leadership et l'identification des axes d'amélioration.

7.1. Analyse des dispositions institutionnelles actuelles au niveau national

7.1.1. Dispositif national pour la mobilisation du financement

Comme indiqué au Tableau 6 et la section 4, outre les départements ministériels en charge des finances, du Plan, des secteurs sensibles au climat, les institutions financières, le dispositif national de mobilisation des ressources et du suivi du financement comprend le comité national chargé de la mobilisation des ressources, les Comités Nationaux du Fonds Vert Climat (FVC), le Comité National du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Comité du pool des experts nationaux pour l'appui à la mobilisation des financements climatiques. Malgré ce dispositif, le gap de financement climatique par rapport aux prévisions financières de la CDN reste encore important nonobstant les opportunités qu'offrent les fonds spécifiques mis en place depuis des années. Par exemple, au titre du portefeuille du FVC, huit (8) projets et programmes ont été formulés et approuvés pour un coût total de 102.2 millions \$US (dont 2 projets nationaux et 6 multi-pays) et six (6) activités de préparation (au titre du Readiness) d'un montant total de 4,54 millions \$US (source : note du SE/CNEDD). Les projets READINESS ont permis au Niger de renforcer les capacités techniques de l'Autorité Nationale Désignée (AND), d'élaborer le programme pays FVC, d'élaborer et de valider le Plan National d'Adaptation (PNA) et d'élaborer des notes conceptuelles des projets/programmes.

Ce dispositif national reste encore handicapé par plusieurs faiblesses et difficultés observées. Il s'agit entre autres de la lenteur dans le processus d'accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat et du Fonds d'Adaptation (notamment pour les demandes de l'ANFICT et de la BAGRI en partie en raison de la faiblesse du système de contrôle interne et d'audit desdites institutions), le niveau de soutenabilité de la dette publique (parce qu'une partie de ces fonds sont en prêts), la faible connaissance et maîtrise des critères et domaines éligibles des différents mécanismes de financement, la faible capacité technique et institutionnelle du Ministère en charge du Plan (absence d'une structure dédiée au financement climatique et à son suivi), le niveau de collaboration non optimale entre les principales parties prenantes (ministère en charge du plan, ministère en charge de l'environnement et SE/CNEDD). A ces éléments, s'ajoutent l'irrégularité des réunions des instances (comités techniques nationaux), l'insuffisance des moyens financiers alloués aux instances et organes, les allocations budgétaires insuffisantes affectées aux ministères sectoriels pour la prise en compte du financement de la lutte contre le changement climatique (faible contribution de l'Etat malgré l'agenda politique national), la faible culture d'audit externe au niveau des entités publiques (notamment ANFICT et FISAN candidats aux accréditations), la disponibilité et la qualité de la banque des projets, le niveau des capacités des structures nationales et la langue pour le processus de formulation des requêtes aux principaux mécanismes de financement (FVC, fonds d'adaptation, FIC, FEM, organismes bilatéraux et multilatéraux), etc.

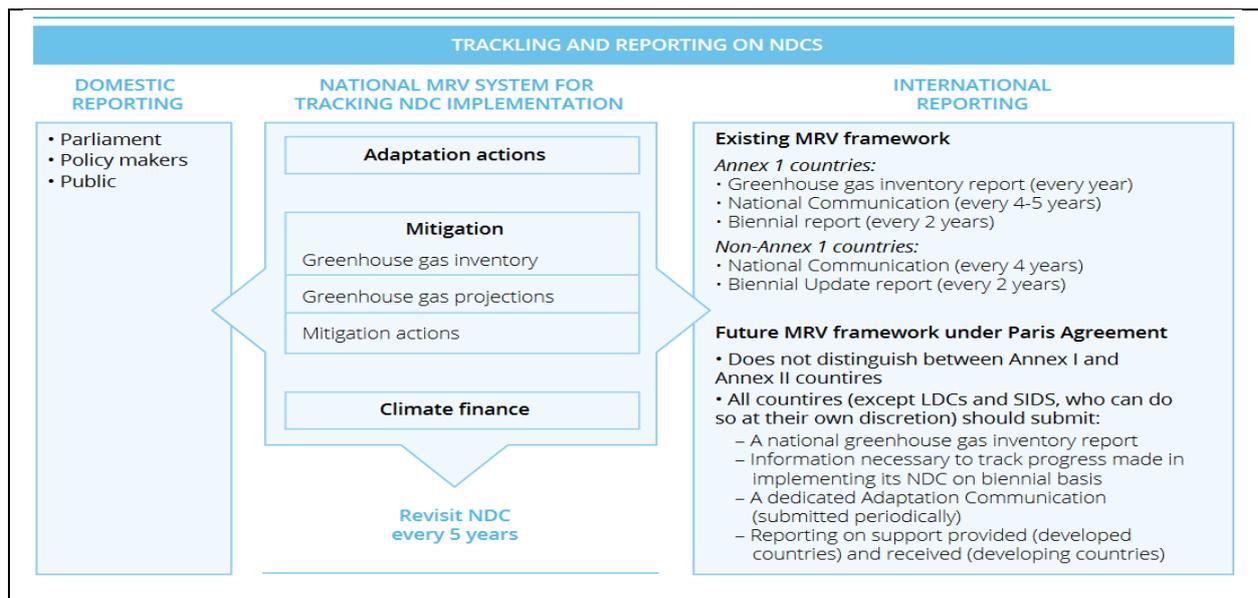
Outre le niveau de mobilisation des ressources extérieures et nationales, on peut déplorer la faible capacité d'absorption des financements extérieurs par les structures chargées de la gestion financière des projets approuvés.

7.1.2. Rappel du système MRV et reporting

En lien avec la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris et dans le cadre du suivi, rapportage et vérification de la Contribution Déterminée au niveau national (CDN), un dispositif de suivi-évaluation et de capitalisation est mis en place aux fins de mieux suivre les indicateurs de performance et les efforts du Niger en matière d'adaptation et d'atténuation. Un suivi régulier et des évaluations annuelles sont menés pour des ajustements nécessaires tenant compte des indicateurs pertinents et objectivement vérifiables. Aussi, le suivi-évaluation assuré par le SE/CNEDD est bâti sur un mécanisme prévoyant deux types de suivi à savoir : i) le suivi d'exécution qui va exploiter les données des rapports d'activités des structures nationales et des partenaires, et les rapports d'activités du Secrétariat Exécutif ; ii) le suivi d'impact s'appuyant sur les indicateurs de performance à deux échelles (nationale, locale) et sous les deux formes interne et externe.

Ce dispositif de suivi et évaluation avant et après l'Accord de Paris peut être résumé comme suit, aligné au système MRV prévu par la CCNUCC.

Tableau 16 : Systèmes MRV prévu par la CCNUCC



Source : Elaboration d'un système de MRV au Burkina (2020)²³

Ce dispositif communément appelé « Mesure, Vérification et Notification (MRV) a été défini par la CCNUCC pour assurer une plus grande transparence, exactitude et comparabilité des informations, reconnaître et assurer la viabilité des réalisations. Il promeut également la gestion des connaissances, les impacts quantitatifs, l'identification des faiblesses et besoins en matière de soutien international et pourrait aussi faciliter la mobilisation des financements. Dans cette optique, pour atteindre les résultats escomptés définis dans les différents accords internationaux et garantir une transparence vertueuse, chaque système de MRV national doit être décliné en : i) MRV sur les émissions de gaz à effet de serre ; ii) MRV de mesure ; iii) MRV de soutien.

Au Niger, sous la coordination du SE/ CNEDD, un système de reporting a été mis en place, depuis l'installation de la Commission Technique Nationale Changements et Variabilité Climatique (créée

²³ https://gghi.org/wp-content/uploads/2021/03/21011_GGGI_BK_Livrable6_v04_RC_WEB.pdf

par Arrêté N°054/PM/CNEDD/SE du 21 juillet 1997) ayant les principales tâches suivantes : i) l'adoption du plan de travail annuel ; ii) l'adoption du rapport national MNV ; iii) la facilitation de la collecte des données et informations sectorielles relatives aux indicateurs du Système National MNV ; iv) la contribution à la formation, information et sensibilisation des acteurs au niveau national, régional et local. Ce système suit les procédures proposées par le Plan d'Action de Bali adopté lors de la CdP 13 notamment, la collecte des données et informations, le traitement et l'établissement des rapports ainsi que le Contrôle Qualité et l'Assurance Qualité (CQ /AQ).

Le Tableau 17 présente le MNV de soutien du Niger.

Tableau 17 : MNV de soutien du Niger

<u>Désignation</u>	<u>Description</u>
Mesure de soutien	La mobilisation et le suivi des ressources extérieures sont assurés par les Ministères en charge du Plan et des finances. A cet effet, le soutien est mesuré à travers les dispositifs de suivi évaluation, les rapports des ministères sectoriels et les mécanismes de suivi et évaluation des projets et programmes.
Notification de soutien	La notification est faite à travers les Rapports Annuels de Performance (RAP) des ministères concernés depuis le basculement à la réforme du budget/programme en 2018. Le RAP rend compte de la situation physique et financière relevant de l'exécution du budget de l'année N-1. La loi de règlement rend compte de l'exécution des projets et programmes d'investissement de l'Etat au niveau du Programme d'Investissement Public (PIP).
Vérification de soutien	La vérification de soutien est un processus qui implique les experts financiers indépendants et apolitiques. Au Niger, en dehors des rapports d'audits et d'évaluation des projets et programmes, l'exercice de vérification de soutien reçu en matière de la lutte contre les changements climatiques est à son début. Cependant, l'Accord de Paris appelle les parties à la mise en place d'un cadre de transparence à travers son article 13.

Source : 1^{er} BUR du Niger (2022)

Au niveau sectoriel, le système de reporting reste caractérisé par des dispositifs variés. On peut citer entre autres, le Système intégré de suivi-évaluation (SYSNISE) pour le plan de développement économique et social (PDES) du Ministère en charge du Plan, le Système Automatisé de Suivi-Evaluation de l'Initiative 3N, le Système Automatisé Interne de Suivi-Evaluation (SAISE) du SE/CNEDD, le Système de suivi-évaluation et le Système d'Informations Environnementales au Niger (SIEN) du Ministère en charge de l'environnement²⁴, le Système MNV/CDN, le Système de Suivi- Evaluation du Ministère en charge du Transport, le système de Comptabilité de l'Etat et Gestion Intégrée du Budget (CEGIB) du Ministère en charge des Finances, etc. Tous ces systèmes ne disposent pas de fenêtres ou d'options pour la saisie et la comptabilisation des montants portant sur le financement climat. Des actions sont encore nécessaires pour l'interfaçage entre le Système

²⁴ selon les dispositions de la loi cadre N° 98-56 du 29 décembre 1998 relative à la gestion de l'environnement en son article 29 a fait ressortir la nécessité de créer un Système d'Informations Environnementales au Niger

intégré de suivi-évaluation du plan de développement économique et social (PDES) 2022-2026 du Niger et le système CEGIB du Ministère en charge des finances, cela avec l'appui de la GIZ et de la Banque Mondiale.

7.1.3. Gouvernance actuelle du système national de MNV

La gouvernance nationale du système de MNV est assurée par un comité national, une coordination et des experts sectoriels. Le comité national, issu de la Commission Technique Nationale Changements et Variabilité Climatique créé en 1997, a pour attributions l'adoption du plan de travail annuel, l'adoption du rapport national MNV, la facilitation de la collecte des données et informations sectorielles relatives aux indicateurs du Système National MNV, la contribution à la formation, information et sensibilisation des acteurs au niveau national, régional et local.

S'agissant de la transparence des mesures et de l'appui, un Arrêté a été pris pour instituer et encadrer le fonctionnement du système national de Mesure, Notification et Vérification de la transparence des mesures et des appuis dans le cadre de la CCNUCC et de ses protocoles et accords (Arrêté n°0060/PM du 14 avril 2023). Ce système national de la transparence des mesures et de l'appui est composé d'un comité national de mesure, notification et vérification (CN-MNV) et d'une coordination nationale. La coordination nationale est composée d'un coordonnateur national, d'un responsable de MNV d'émissions, d'un responsable de MNV de mesure, d'un responsable de MNV de soutien, d'un expert en gestion des données et documentation, de 4 chefs d'équipe de secteurs, des experts sectoriels en inventaires et MNV, des collecteurs des données et des contributeurs. Il convient de relever que pour le MRV de soutien, les principales contraintes sont la faible volonté des acteurs à l'animation du système, l'insuffisance de la mise à jour de la cartographie des projets/programmes intervenant dans le domaine des changements climatiques, la faiblesse d'un système de centralisation du rapportage prenant en compte les efforts des PTF en matière de soutien, la faible mobilisation des ressources en vue du fonctionnement du système, la faible synergie entre les ministères sectoriels et les autres institutions, la mobilité des cadres de l'administration et des experts, la faiblesse des communications interne et externe.

7.2. Structure de gouvernance du financement climatique

Un cadre institutionnel et de gouvernance performant et efficace requiert l'implémentation d'une culture de planification stratégique, une gestion efficace et efficiente des ressources, la saisie des opportunités nationales et internationales, une volonté politique et une mobilisation sociale des acteurs et des PTFs. Dans cette optique, il faudrait nécessairement disposer des capacités de leadership, une bonne définition des rôles et des responsabilités de chacun des acteurs, un plan de renforcement des capacités.

Une évaluation sommaire sur la base des entretiens avec des acteurs a permis de relever l'insuffisance du soutien politique. Le cadre institutionnel actuel doit être renforcé et amélioré pour une meilleure gestion des connaissances et une mobilisation sociale beaucoup plus importante des parties prenantes. L'implication du Ministère en charge des finances reste encore faible, malgré sa responsabilité dans la gestion des finances publiques et des réformes associées. Beaucoup de cadres de concertations et comités de la gouvernance climatique ne sont pas opérationnels.

Définition des rôles et responsabilités : au regard des éléments du diagnostic sommaire, une clarification des rôles et des responsabilités des parties prenantes serait un préalable à

l'opérationnalisation du nouveau dispositif et de sa performance. Les textes relatifs au cadre financier et administratif devraient être révisés pour intégrer la dimension changement climatique et suivre le financement climatique dans les documents programmatiques et budgétaires (DPPD, PAP et RAP). Le Tableau 18 présente les responsabilités et les rôles des différentes parties prenantes.

Tableau 18 : Rôles et responsabilités des parties prenantes impliquées dans le financement climatique

Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
Ministères et institutions				
Ministère en charge du Plan	Direction générale de la planification et de la programmation du développement	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur des actions du développement du Niger ; • Lead dans l'identification, la formulation et le suivi-évaluation des projets • Mobilisation des ressources financières 	Redevable pour les données relatives aux conventions et décaissements y relatifs	Semestriel ; annuel
Ministère en charge de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Directions Générales • Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) • Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) 	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement durable, de l'environnement et de la lutte contre la désertification, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'environnement	Redevable des données des projets du secteur et des principales lignes budgétaires des directions générales et directions de support (DEP)	Semestriel ; annuel
	Secrétaire permanent du comité technique national de suivi de la CDN	Il est chargé entre autres de suivre la mise en œuvre de la CDN à travers le plan de partenariat et les projets du plan d'investissement	Redevable des données sur le portefeuille de projets et programmes (mobilisation et	Semestriel ; annuel

Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
		climatique, proposer un plaidoyer pour la mobilisation des ressources, suivre la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources, suivre les facilités et les conventions d'appui des PTF, promouvoir la synergie d'actions et des ressources, coordonner l'établissement et la diffusion des rapports périodiques de la mise en œuvre de la CDN, identifier les mécanismes et options de mobilisation des ressources permettant la mise en œuvre des projets, etc.	statut des requêtes)	
	Bureau National d'Evaluation Environnementale	Placé sous l'autorité du Ministre chargé de l'Environnement Examen et approbation des rapports d'évaluation environnementale des projets, politiques et stratégies (publics et privés) Gestion des données relatives aux couts des plans de mitigation des évaluations environnementales	Redevable des données financières relatives aux coûts des actions de mitigation des projets privés	Semestriel ; annuel
	Comité du pool des experts nationaux pour l'appui à la mobilisation des financements climatiques	Veiller au suivi de la mise en œuvre de la CDN à travers le plan de partenariat et les projets du plan d'investissement climat de la CDN ; Contrôler la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources de la CDN,	Redevable des données sur le portefeuille de projets et programmes (mobilisation et statut des requêtes)	Semestriel ; annuel

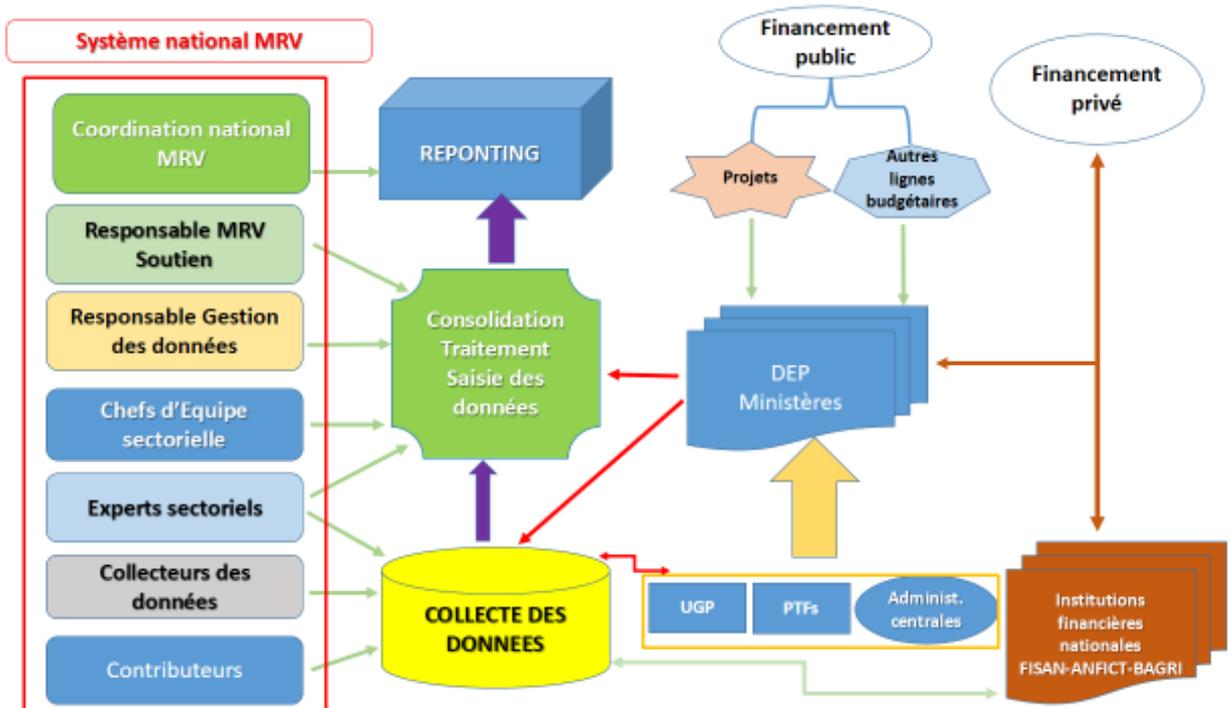
Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
		Veiller au suivi des facilités et conventions d'appui des partenaires, ...		
	Comités nationaux du Fonds Vert pour le Climat	Appuyer les efforts du gouvernement et de l'autorité nationale désignée (AND) à mobiliser les financements des projets auprès du FVC Elaborer le portefeuille national de projets et programmes à soumettre aux FVC pour financement ; Valider les propositions de notes conceptuelles de projets et programmes à soumettre au FVC, etc..	Redevable des données sur le portefeuille de projets et programmes (mobilisation et statut des requêtes)	Semestriel ; annuel
Ministères sectoriels fortement sensibles au climat (Agriculture, Elevage, Hydraulique)	<ul style="list-style-type: none"> • Directions Générales • Directions des Etudes et de la Programmation (DEP) • Directions des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) 	Responsables de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement agricole, élevage et hydraulique conformément aux orientations définies par le PDES. Ils assurent la tutelle des projets intervenants dans leurs domaines d'intervention	Redevables des données des projets des secteurs et des principales lignes budgétaires des directions générales et directions de support (DEP)	Semestriel ; annuel
Autres ministères sectoriels (transports, de l'équipement, énergie, mines, industrie et la santé)	<ul style="list-style-type: none"> • Directions des Etudes et de la Programmation (DEP) • Directions des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) 	Responsables de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière des transports, de l'équipement, des mines, de l'industrie, de l'énergie et de la santé conformément aux orientations définies par le PDES. Ils assurent la tutelle des projets	Redevables des données des projets du secteur et des principales lignes budgétaires des directions générales et directions de support (DEP)	Semestriel ; annuel

Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
		intervenants dans leurs domaines		
Ministère en charge des Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale du Budget • Direction générale du contrôle des marchés publics et des opérations budgétaires • Direction de l'Informatique Financière 	Responsable de la politique budgétaire et des réformes des finances publiques Coordonnateur de la préparation du budget de l'Etat, de l'exécution du budget et de la reddition des comptes	Redevable	Semestriel ; annuel
Collectivités territoriales	Secrétariat Général de la collectivité territoriale	Elaboration, approbation et mise en œuvre des plans de développement local Elaboration, approbation et exécution des budgets	Redevable	Semestriel ; annuel
Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> • Division Changements et Variabilité Climatiques (DCVC) • Division Suivi-Evaluation et capitalisation (DSEC) 	Servir de point focal et de liaison pour toutes les conventions et tous les protocoles en matière d'environnement et de développement durable ; Veiller à la prise en compte et à une intégration adéquate et harmonieuse des aspects environnementaux dans tous les plans, programmes et projets de développement économique et social du Niger	Redevable	Permanente
Projets et programmes	Responsable suivi évaluation	Planification opérationnelle et budgétisation annuelles des projets ; Suivi évaluation et Reporting (financier et physique du projet)	Redevable des données financières et physiques de leurs projets	Semestriel ; annuel
PTFs intervenant dans le domaine du climat	Chargés de programmes	Examen et approbation des requêtes de	Remonté des informations au	Semestriel ; annuel

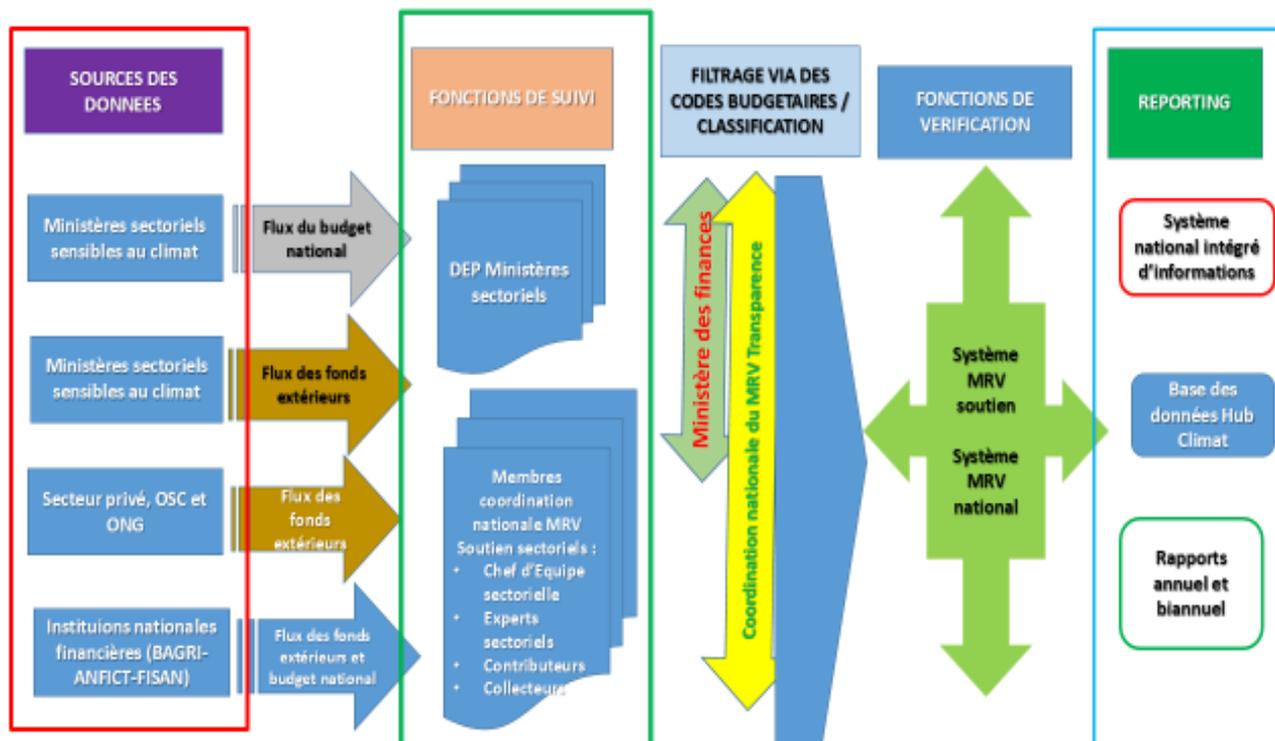
Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
		financement du gouvernement ; Suivi des marqueurs de Rio	niveau du Ministère en charge du Plan	
Institutions financières nationales (ANFICT, FISAN, BAGRI)	Directions techniques en charge du financement climat et suivi des projets climats	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les ressources des fonds spécifiques et des projets de développement ; Suivi des financements des fonds spécifiques ; Produire les statistiques financières et comptables pour les administrations publiques 	Redevable des données financières des composantes des projets gérées et des projets financés sur leurs guichets des fonds climats	Semestriel ; annuel

Les graphiques n°8 et 9 présentent le dispositif opérationnel et de mobilisation des parties prenantes impliquées dans le suivi du financement climatique.

Graphique 8 : cadre institutionnel de suivi de financement climatique



Graphique 9 : Circuit de collecte des données du MRV de soutien



7.3. Capacités institutionnelles et techniques requises

Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques demeure le principal levier de l'efficacité et de l'opérationnalisation du système national de suivi du financement climatique au Niger. Le tableau 19 présente les actions de renforcement des capacités institutionnelles et techniques.

Tableau 19 : Actions de renforcement des capacités institutionnelles et techniques

	Actions	Activités	Unité	Quantité	C.U (\$US)	Montant (\$US)
Capacités institutionnelles	Renforcement de la Gouvernance et dispositif institutionnels	Améliorer le Soutien politique à tous les niveaux (séminaire gouvernemental et journée parlementaire)	Rencontre	4	5,000	20,000
	Clarifier les rôles et les responsabilités des parties prenantes	Élaborer un protocole d'entente avec les institutions détentrices des données et informations			PM	
		Établir et entretenir un partenariat et une coordination solides entre toutes les parties prenantes	forfait	1	15,000	15,000
		Activer les mécanismes de coordination existants et	forfait	1	20,000	20,000

	Actions	Activités	Unité	Quantité	C.U (\$US)	Montant (\$US)
		révision des textes y relatifs si nécessaire				
	Renforcement l'implication du Ministère des Finances	Assurer le coaching des autres départements ministériels sur la prise en compte du changement climat sur tout le processus budgétaire	forfait	1	50,000	50,000
	Unité de coordination stratégique climat au Ministère du Plan	Créer et rendre opérationnelle une cellule stratégique en charge du financement climat	forfait	1	20,000	20,000
	Opérationnalisation des instances et organes créés	Organiser des réunions des instances des différents organes	réunion	10	5,000	50,000
	Développer et mettre un système national intégré de collecte et de stockage de données	Élaborer et approuver les outils de collecte	forfait	1	15,000	15,000
		Organiser les réunions périodiques des acteurs	réunion	6	5,000	30,000

	Actions	Activités	Unité	Quantité	C.U (\$US)	Montant (\$US)
	Communication et sensibilisation	Organiser les activités de sensibilisation et de dialogue sur les rôles et responsabilités respectifs (ateliers)	atelier	6	15,000	90,000
		Réaliser des activités de sensibilisation et de communication sur : directives de transparence au titre de l'Accord de Paris ; le cadre de MNV national ; le MRV de soutien financier ; le dispositif national de transparence ; l'état du financement climat au Niger	session	7	15,000	105,000
Capacités techniques	Renforcer les capacités techniques	Assurer un appui en logistique du dispositif national MNV	unité	1	45,000	45,000
		Acquérir du matériel technique et informatique	forfait	1	15,000	15,000

	Actions	Activités	Unité	Quantité	C.U (\$US)	Montant (\$US)
		Assurer la prise en charge des couts récurrents relatifs à la mise en place d'un système intégré de suivi de soutien de financement climatique	forfait	1	30,000	30,000
	Développement des outils (guides et manuels)	Établir, valider et mettre en place une procédure de collecte des données avec les parties prenantes impliquées dans le suivi du financement climatique	forfait	1	30,000	30,000
	Développer et déploiement d'une application informatique de suivi du financement du changement climatique	Intégrer le changement climatique dans le CEGIB (y compris atelier de validation)	forfait	1	65 000	65 000
		Appuyer le processus d'intégration du CC dans	forfait	1	49 000	49 000

	Actions	Activités	Unité	Quantité	C.U (\$US)	Montant (\$US)
		le système d'informations budgétaires et dans la nomenclature budgétaire (y compris 3 ateliers ou retraites)				
		Développer et déployer une plateforme informatique de suivi du financement climatique (sources publiques et privées)	forfait	1	70,000	70,000
Développement des compétences et formation	Organisation des sessions de formation aux cadres sectoriels et experts nationaux de tous les secteurs clés	Réaliser des sessions de formation sur le MNV, le cadre de transparence, les critères et domaines des mécanismes de financement, la préparation des projets	session	5	20,000	100,000
	Organisation des voyages d'études et des programmes d'échange entre pairs		mission	2	20,000	40,000

	Actions	Activités	Unité	Quantité	C.U (\$US)	Montant (\$US)
	<i>TOTAL GENERAL</i>					859 000

CONCLUSION GÉNÉRALE

Des efforts importants ont été faits par les pouvoirs publics pour éclairer et sensibiliser les acteurs sur l'importance de la transparence dans la finance climatique et de son suivi par les pays en développement en général et au Niger en particulier au regard des exigences de reporting régulier de l'Accord de Paris et celles des conventions antérieures. La transparence et la redevabilité sont essentielles à la fois pour la mise en œuvre du portefeuille de projets et programmes d'une part et celle de la CDN d'autre part. Aussi, de nombreux défis autour de la transparence et de la redevabilité entourent le financement climatique. Les informations sur le financement climatique sont dispersées entre les agences d'exécution, les administrations publiques et les PTFs. Elles sont aussi difficiles à obtenir et à consolider en temps réel pour pouvoir faire face à des reporting réguliers.

Cette étude montre les différents défis d'une internalisation effective d'un système national MRV de soutien au Niger. Elle traduit également la volonté des autorités nigériennes à une internalisation effective des dispositions de l'Accord de Paris relatives au suivi financier et à la transparence afin de renforcer le financement des actions sur les changements climatiques. Les résultats de l'étude seraient des véritables leviers importants pour la mobilisation et l'utilisation des ressources financières et techniques, toutes sources confondues, pour les actions d'adaptation et d'atténuation prévues dans la CDN révisée.

Ils s'inscrivent également vers une mobilisation plus accrue et l'implication effective et durable de toutes les parties prenantes et orientent les décideurs pour l'accélération du processus d'accréditation des entités nationales aux guichets des fonds climatiques spécifiques et internationaux ainsi que la mise en place d'un fonds national du financement climatique.

Par ailleurs, l'intégration du changement climatique dans le budget national et sectoriels nécessite une adaptation des textes et des fiches de formulation des projets, de programmation des investissements, de préparation et de reporting budgétaire.

En outre, le suivi intégré des fonds engagés dans les actions liées aux changements climatiques au Niger par les administrations publiques (centrales et décentralisées), le secteur privé, les ONG, les OSC et les PTF, devrait être une priorité absolue à court terme au regard des engagements pris. Il aidera également à mieux informer les pouvoirs publics pour une meilleure planification stratégique et opérationnelle, la budgétisation et la redevabilité.

Aussi, une vision nationale du financement climatique et une feuille de route pour le financement national de la lutte contre le changement climatique ont été définies.

Enfin, il ressort un besoin de renforcement des capacités institutionnelles et techniques en plus des résultats des différentes actions des projets d'appui institutionnel portés par les différentes parties prenantes.

BIBLIOGRAPHIE

- BAD (2019), Financement de la lutte Contre le Changement Climatique ;
- BAD (2023) Rapport Pays 2023 Niger. Mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte ;
- BAD (2023) Rapport pays Niger 2023;
- CCAP et ICAT (2023), A Training Handbook Climate Finance: Budget Coding, Tracking And Reporting;
- CEDEAO (2020), Guide de la CEDEAO sur l'accord de Paris en vue de son application par ses États Membres ;
- CNEDD (2021), Contribution Déterminée au Niveau National ;
- CCAP et ICAT (2023), Climate Finance Tracking Virtual - Climate Finance Transparency Guide ;
- CCAP et ICAT (2022), Guide de transparence et modules de formations ;
- Climat policy initiative (2021), Guidelines for Building a National Landscape of Climate Finance;
- CCAP et ICAT (2022), Guide pour la Transparence du Financement Climatique - ICAT Guide pour la Transparence du Financement Climatique
- CNEDD (2021), Contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée
- Charlene Watson, Liane Schalatek, et Aurélien Evéquoz (2022), Architecture du financement climatique mondial, Overseas Development Institut (ODI),
- Charlene Watson, Liane Schalatek (2022), Note régionale sur le financement climatique : le financement de l'adaptation, Overseas Development Institut (ODI),
- CNEDD (2022) Rapport sur le système national MNV sur le changement climatique
- CCNUCC (2020), Addendum to the Technical handbook for developing country Parties on preparing for implementation of the enhanced transparency framework under the Paris Agreement First Edition -- Consultative Group of Experts
- CCNUCC (2015), Adoption de l'Accord de Paris par la Conférence des Parties 21^{ème} session Paris, 30 novembre-11 décembre 2015
- Coalition of Finance Ministers for Climate Action (2023), A Framework and Guide for Ministers and Ministries of Finance Action
- Coalition of Finance Ministers for Climate Action (2021), Strengthening the Role of Ministries of Finance in Driving Climate
- CNEDD (2022) Premier Rapport Biennal Actualise du Niger dans le Cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- CNEDD (2021), Stratégie de gestion de l'information et des connaissances
- CNEDD (2022), Premier Rapport Biennal Actualisé du Niger dans le cadre de la CCNUCC
- CNEDD (2021), Stratégie de mobilisation des financements du secteur privé
- CNEDD (2022), Analyses Institutionnelle et Politique et Revue des dépenses publiques sur le

Changement Climatique au Niger (CPEIR Niger)

CCNUCC (2002), Decision 17/CP.8 --- Guidelines for the preparation of national communications from Parties not included in Annex I to the Convention

CCNUCC (2021), Guide opérationnel sur les modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de transparence renforcée visé à l'article 13 de l'Accord de Paris

CCNUCC (2020), Manuel technique à l'attention des pays en développement Parties à la convention -- vers un cadre de transparence renforcée dans le cadre de l'Accord de Paris --- 2020

CCNUCC (2020), Manuel traitant des dispositions institutionnelles à l'appui des outils de mesure, notification et vérification (MRV)/de la transparence de l'action climatique et du soutien à l'action climatique --- Groupe consultatif d'experts ---- Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Juin 2020

CCNUCC (2020), Manuel de cadre de transparence renforcé

CCNUCC (2021), Modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre ETF

CCNUCC (2021), Guidance operationalizing the modalities, procedures and guidelines for the enhanced transparency framework referred to in Article 13 of the Paris Agreement

CCNUCC (2022), Report of the Standing Committee on Finance du 6–18 November 2022

Dennis Tirpak et Louise Brown (2014), Monitoring Climate Finance In Developing Countries: Challenges And Next Steps, World Resources Institute working paper

Elaboration d'un système de MRV au Burkina --- Elaboration d'un Système de Mesurage, De Rapportage et de Vérification (MRV), 2020

EUMC –Canada (2022) Vers une feuille de route du financement climatique transformateur en matière de genre --- Une approche écosystémique du changement inclusif, équitable et transformateur pour les femmes entrepreneures du climat

FMI (2012), Transparence, système de responsabilité et risques budgétaires 2012

FMI (2023), perspectives économiques régionales FMI, Comblant une brèche : le financement concessionnel de l'action climatique et l'Afrique subsaharienne

FMI (2023) Perspectives Économiques Régionales Note d'analyse --- Comblant une brèche : Le financement concessionnel de l'action climatique et l'Afrique subsaharienne

FMI (2023), Troisième revue de l'accord au titre de la Facilité Elargie De Crédit, et demande d'un Accord au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité -- Rapport du FMI n° 23/254

GIZ (2021), Measurement_Reporting_Verification_MR_V_Handbook

GIZ (2016), - National monitoring approaches for climate change public finance

GIZ (2019), Next steps under the Paris Agreement and the Katowice Climate Package --- Guidance for policy makers on Nationally Determined Contributions and the Enhanced Transparency Framework

ICAT (2019), A Road Map for the Establishment of a National Measurement, Re-orting and Verification (MRV) System of Climate Change Actions in Mozambique

ICAT (2023), Niger-Soutiens-et-appuis-reçus-au-Niger-à-travers-le-financement-climatique

ICAT (2022), Initiative pour la transparence de l'action climatique : Système national MNV et de suivi de la CDN --- Plan de travail pour le Niger

ICAT (2021), Système National MNV et de suivi de la CDN de la République du Tchad ---- Activité 4.1 : Système national de suivi de la CDN

ICAT (2021), Système National de Mesure, Rapportage et Vérification dans le cadre de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National de la République du Tchad --Activité 1.1 : Proposition de schémas de système nationaux MNV institutionnalisés

ICAT (2021), Rapport sur la Feuille de route avec recommandations pour les décideurs au Sénégal sur l'établissement d'un système de mesure, notification et vérification (MNV) national robuste pour les actions et politiques relatives au Changement Climatique ;

INS, 2022a. Annuaire statistique 2017-2021, édition 2022, 222p.

INS, 2022b. Des données pour le Développement et la Décision (4D), 1ere édition, novembre 2022, 8p.

ME/LCD, 2021. Etat des lieux de la mise en œuvre de la CDN, 26p.

Ministère du Plan (2022), Plan de Développement Economique et Social 2022-2026

Ministère du Plan du Niger (2017), Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive

Neil Bird, et Liane Schalate (2019) - Principes et critères du financement climatique public

PNUD (2016), Integrated MRV of Finance for Ghana

PNUD (2015), Climate Public Expenditure and Institutional Review (CPEIR) Methodological Guidebook

PNUD (2012), Préparation au financement climatique --- Un cadre pour comprendre ce que signifie être « prêt » à utiliser le financement climatique

PNUD (2011), Financements mixtes pour la lutte contre le changement climatique par le biais de Fonds nationaux de lutte contre le changement climatique ---- Guide pratique pour la conception et la création d'un fonds national pour la réalisation des priorités en matière de lutte contre le changement climatique

PNUD (2019)- Enhanced Transparency of Climate Finance in Kenya

PNUD (2023), Examen des dépenses publiques et des Institutions en matière de Réduction des Risques de Catastrophes et changement climatique (RRC-CC) Cas du Niger, Y. BIO TCHANE, A. Cheffou BARRE et M. IDRISSE

Secrétariat PEFA (2023), Évaluation De La Performance Du Système De Gestion Des Finances Publiques Suivant La Méthodologie PEFA ++

Renforcer le Rôle des Ministères des Finances dans le Pilotage des Actions en faveur du Climat, London School of Economics and Political Science

SPARC (2023) avec A- Wane et M. Kaire, notes-techniques-et-politiques-sur-le-financement-climatique - Comblant les lacunes des politiques des pays de l'UEMOA en matière de financement climatique

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

NOM ET PRENOM	STRUCTURE ET INSTITUTION	Contact
1. NEINO DAOURA Mahamadou	Secrétariat Exécutif CNEDD	nmahamadoudaoura@yahoo.fr
2. Gousmane Moussa	Secrétariat Exécutif CNEDD	moussa.gousmane@undp.org
3. Harouna Idé	DEP/Ministère Elevage	harounaid33@yahoo.fr
4. Ousmane Abdou	DGA/Ministère Agriculture	ous_ab@yahoo.fr
5. Assoumane Mainassara	Directeur Général de la Planification et de la Programmation du Développement du Ministère du Plan	mainassaraassouman2000@yahoo.fr assouman.mainassara@gmail.com
6. Chaibou Dan Bakoye	DGPPD/Ministère du Plan	danbakoye63@gmail.com
7. Tinni Modi	Direction du Financement, Ministère du Plan	Mody.amadou@yahoo.fr
8. Mamouda Mahaman Bachar	Haut-Commissariat I3N	mamoudamb63@gmail.com
9. Habiboulaye Moussa	DIF / Ministère des Finances	Habiboulaye.moussa@finance
10. MOHA Moussa	DGB / Ministère des Finances	moha.mouss@finances.gov.ne
11. DIOUF MASSA Djibo	DGB / Ministère des Finances	djibodiouf@yahoo.fr
12. Diadia Moumouni Abdoul Aziz	DGE/DD / Ministère de l'Environnement et coordination nationale CDN	fromdiadia@gmail.com
13. Ayouba Ali	DGE/DD / Ministère de l'Environnement et coordination nationale CDN	Aliayouba5@yahoo.fr
14. Tahirou Sina	DEP / Ministère de l'Environnement	tahirousina@gmail.com
15. Khamada Baye	DEP / Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	khamada.baye@gmx.com
16. Mme Moutari Falmata Malla	DEP/SIE/Ministère Energie	K2falmata@yahoo.fr
17. Dodo Gouno	DEP/Ministère Energie	dgounou@yahoo.fr
18. Mahamadou Laoualy	SE/CNEDD	laouali_ma@yahoo.fr
19. Kallamou Moussa	ANFICT	kallamousahabi@yahoo.fr
20. Cherif Idrissa	FISAN	idrisscherif@yahoo.fr

21. Baradjé Baraze Abdoulrazak	BAGRI	baraze.abdoulrazak@gmail.com
22. Mahamane LAWALI Elhadj Mahamane	PNUD Niamey	Mahamane.lawali@undp.org
23. GARBA Ibrahim	Mission résidente Banque	igarba@worldbank.org
24. ALKASSOUM Khalid	Cabinet Advintek S.A ; développeur du système CEGIB du	khalid.alkassoum@advintek.com

Annexe 2 : synthèse des notes PEFA Climat 2022 du Niger

Indicateurs	Notes
GFPSC 1 Alignement du budget sur les stratégies climat	D
GFPSC 2 Suivi des dépenses liées au climat	D
GFPSC 3 Circulaire budgétaire sensible au climat	D
GFPSC 4 Examen par le pouvoir législatif	D
GFPSC 5 Gestion sensible au climat des investissements publics	D
GFPSC 6 Gestion sensible au climat des actifs non financiers	D
GFPSC 7 Passifs liés au climat +	D+
GFPSC 8 Commande publique sensible au climat	D
GFPSC 9 Gestion des recettes de la fiscalité climat	NA
GFPSC 10 Conformité des dépenses liées au climat	D+
GFPSC 11 Cadre de décentralisation budgétaire sensible au climat	C
GFPSC 12 Information sur la performance liée au climat	C
GFPSC 13 Évaluation liée au climat	C
GFPSC 14 Dépenses exécutées pour l'action climatique	NA

Source : Rapport PEFA 2022 Niger²⁵

²⁵ <https://www.pefa.org/4fa90aa8-7737-4703-b010-4dceecfb459e>

Annexe 3 : Critères de pondération selon la méthodologie CPEIR

Niveau de pondération	Justification et Exemples	
Pertinence élevée	Justification Objectif principal clair consistant à obtenir des résultats spécifiques qui améliorent la résilience au climat ou contribuent à l'atténuation	
Pondération supérieure à 75	Exemples	<ul style="list-style-type: none"> § Atténuation de la consommation d'énergie (par exemple, énergies renouvelables, efficacité énergétique) § Réduction des risques de catastrophes et capacité de gestion des catastrophes § Les coûts supplémentaires liés à la modification de la conception d'un programme visant à améliorer la résilience au climat (par exemple, les coûts supplémentaires des infrastructures de protection contre le climat, au-delà de l'entretien ou de la réhabilitation de routine) § Tout ce qui répond à une sécheresse, un cyclone ou une inondation récente, car cela aura des avantages supplémentaires pour les futurs événements extrêmes § Déplacer les villages pour les protéger des cyclones/du niveau de la mer § Soins de santé pour les maladies sensibles au climat § Renforcement des capacités institutionnelles pour planifier et gérer le changement climatique, y compris l'alerte précoce et la surveillance § Sensibilisation au changement climatique § Tout ce qui répond aux critères des fonds pour le changement climatique (par exemple, FEM, PPCR)
Pertinence moyenne	Justification Soit (i) des objectifs secondaires liés à la construction de la résilience climatique ou à la contribution à l'atténuation, soit (ii) des programmes mixtes comportant un éventail d'activités qui ne sont pas facilement séparables mais dont au moins certaines favorisent la résilience climatique ou l'atténuation	
Pondération entre 50 % et 74%	Exemples	<ul style="list-style-type: none"> § La sylviculture et l'agroforesterie qui sont principalement motivées par des objectifs économiques ou de conservation, car cela aura un certain effet d'atténuation § Le stockage de l'eau, l'utilisation efficace de l'eau et l'irrigation qui est motivée principalement par l'amélioration des moyens de subsistance, car cela permettra également de se protéger contre la sécheresse la biodiversité et la conservation, sauf si elle vise explicitement à accroître la résilience des écosystèmes au changement climatique (ou à l'atténuer) § L'écotourisme, car il encourage les communautés à valoriser les écosystèmes et sensibilise aux conséquences du changement climatique § Programmes de subsistance et de protection sociale, motivés par la réduction de la pauvreté, mais visant à constituer des réserves et des actifs pour les ménages et à réduire leur vulnérabilité. Il s'agira notamment de programmes visant à promouvoir la croissance économique, y compris la formation professionnelle, les services financiers et l'entretien et l'amélioration des infrastructures économiques, telles que les routes et les chemins de fer
Faible pertinence	Justification Activités qui présentent des attributs où des avantages indirects en matière d'adaptation et d'atténuation peuvent se présenter	
Pondération entre 25 % et 49 %.	Exemples	<ul style="list-style-type: none"> § La qualité de l'eau, à moins que les améliorations de la qualité de l'eau ne visent à réduire les problèmes liés aux précipitations extrêmes, auquel cas la pertinence serait élevée § Moyens de subsistance généraux, motivés par la réduction de la pauvreté, mais permettant de constituer des réserves et des actifs pour les ménages et de réduire la vulnérabilité dans les zones peu exposées au changement climatique § Capacité de planification générale, au niveau national ou local, à moins qu'elle ne soit explicitement liée au changement climatique, auquel cas elle serait élevée § Programmes de subsistance et de protection sociale, motivés par la réduction de la pauvreté, mais visant à constituer des réserves et des actifs pour les ménages et à réduire leur vulnérabilité. Il s'agira notamment de programmes visant à promouvoir la croissance économique, y compris la formation professionnelle, les services financiers et l'entretien et l'amélioration des infrastructures économiques, telles que les routes et les chemins de fer
Pertinence marginale	Justification marginale des Activités qui n'ont que de liens très indirects et théoriques avec la pertinence des clients la résilience du compagnon	
Pondération inférieure à 25	Exemples	<ul style="list-style-type: none"> § Programmes à court terme (y compris l'aide humanitaire) § L'élément de remplacement de tout investissement de reconstruction (en séparant l'élément climatique supplémentaire comme étant très pertinent) § L'éducation et la santé qui ne comportent pas d'élément explicite sur le changement climatique

Annexe 4. : Définition détaillée de la notion MNV

Termes	Définition
Mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer les informations pertinentes relatives aux impacts et aux progrès au niveau national ; • Initialement lié à la mesure des émissions GES par source et aux réductions par puits à travers les inventaires GES nationaux, qui sont rapportés au niveau des Communications Nationales ; • Possibilité de couvrir aussi les effets spécifiques des actions d'atténuation nationales et aussi le • Support requis et reçu, et de fournir cette information.
Rapportage	<ul style="list-style-type: none"> • Reporter les informations mesurées (inventaires GES, les actions d'atténuation, les contraintes et les gaps, et les supports reçus et requis.) de manière transparente et normalisée à travers les Communications Nationales et les Rapport Biennal Actualisé (RBA) ; • Assurer la publication des données traitées et interprétées et leur mise à disposition aux décideurs nationaux et/ou aux partenaires internationaux sur la problématique du climat
Vérification	<p>Désigne l'évaluation de la collecte de données et l'estimation des impacts qui sont entrepris et rapportés selon une procédure ou une norme définie établissant les exigences de pertinence, d'exhaustivité, de cohérence, de transparence et d'exactitude. Elle peut être interne ou menée par une entité indépendante.</p>

Source : rapport SN-MRV et RBA

Annexe 5: Relevé des instruments de financement

INSTRUMENTS	DEFINITIONS ET DESCRIPTION
<i>Obligations climatiques/vertes</i>	type de prêt utilisé pour financer des projets luttant contre le changement climatique, dans lequel la dette doit être remboursée dans un certain délai et à un certain taux d'intérêt.
<i>Garantie</i>	engagement à payer la dette d'un autre, pour ce qui concerne l'activité contre le changement climatique, en cas de défaut de paiement.
<i>Subventions</i>	somme d'argent donnée pour réaliser des activités contre le changement climatique et qui ne doit pas être remboursée.
<i>Prêts concessionnels bas.</i>	prêts accordés dans le but de lutter contre le changement climatique, qui se caractérisent par des durées de remboursement plus longues et des taux d'intérêt plus
<i>Prêts concessionnels non</i>	prêts accordés au taux d'intérêt du marché pour des activités contre le changement climatique
<i>Co-financement</i>	financement conjoint entre deux entités pour financer une activité sur le changement climatique.
<i>Échanges de dettes</i>	Vente d'une dette en devise étrangère à un investisseur ou renonciation de la créance par le créancier. En échange, l'allègement de la dette doit être investi dans des activités contre le changement climatique.
<i>Assurance/gestion des risques</i>	Création de mécanismes de transfert des risques fournissant des ressources en cas de catastrophes liées au climat et transférant la responsabilité des pertes aux investisseurs sur les marchés de capitaux.
<i>Paiement de services écosystémiques</i>	Transaction financière officielle entre deux entités à travers laquelle l'une paie les services écosystémiques fournis par l'autre. Cela implique un engagement à soutenir la conservation et l'expansion de l'écosystème pour continuer à favoriser et à obtenir les bienfaits/services fournis par un écosystème fonctionnant bien.
<i>Financement climatique basé sur les résultats</i>	fonds versés par un donateur ou un investisseur après obtention et vérification des résultats de l'activité climatique, convenus à l'avance
<i>Assistance technique</i>	assistance non financière, fournissant des informations et de l'expertise, des instructions, des formations de compétences, des consultations en lien avec une activité contre le changement climatique

Source : Précis sur le financement climatique PalAmericas

Annexe 6: Pays qui ont développé des systèmes de codification du changement climatique

Pays	Description du système de codification
Indonésie	- Système d'étiquetage et de notation du budget à faibles émissions. En 2014, l'Indonésie a introduit l'étiquetage du budget d'atténuation (Low Emission System d'étiquetage et de notation budgétaire, LESS) dans les ministères clés à suivre ressources dépensées pour atteindre l'objectif national de réduction des émissions de 26 pour cent d'ici 2020. LESS vise à identifier le montant total du budget l'allocation et les dépenses réelles en matière d'atténuation du changement climatique et d'évaluer contribution par unité de budget pour atteindre les objectifs de réduction des émissions.
Népal	- Étiquetage du budget climatique Le gouvernement du Népal est l'un des premiers pays à adopter le climat marquage budgétaire. En 2012, il a intégré le label climatique dans le système budgétaire au niveau du programme, classant les dépenses par niveau de pertinence climatique
Bangladesh	- Cadre de suivi des dépenses climatiques Le gouvernement du Bangladesh a adopté un cadre fiscal climatique (CFF) en 2014, dans le cadre duquel un cadre de suivi des dépenses climatiques (CETF) serait appliqué à tous les projets de budget et aux budgets budgétaires de tous les ministères dépensiers. L'APD serait étiquetée. Le CETF proposé évaluerait la pertinence climatique et étiqueter les dépenses en fonction des six priorités thématiques du Stratégie et plan d'action du Bangladesh sur le changement climatique (BCCSAP) 2009.
Philippines	- Étiquetage du budget climatique Les Philippines ont développé le Climate Budget Tagging (CBT) comme outil pour surveiller et suivre les dépenses liées au climat dans le budget national système. Depuis 2015, les Philippines ont inscrit les TCC dans le budget national. Soumission pour toutes les entités gouvernementales. La TCC fournit des services complets des données sur les dépenses liées au changement climatique, permettant au gouvernement de faire prendre des décisions éclairées et donner la priorité aux investissements climatiques. Les Philippines aussi a piloté son outil CBT dans le plan d'investissement annuel pour le gouvernement local (LGU) avant d'être étendu à toutes les LGU en 2016.
Ghana	Outil de suivi du financement du changement climatique (CLIMATRONIC) Le gouvernement du Ghana a créé un organisme chargé des ressources naturelles et de l'environnement et du changement climatique (NRECC) au sein du ministère des Finances et développé deux ensembles d'outils de suivi du financement du changement climatique pour suivre à la fois ressources financières intérieures et extérieures générées pour le changement climatique. L'outil de suivi du financement du changement climatique, a été conçu en utilisant les codes budgétaires nationaux pour isoler les dépenses publiques consacrées au changement climatique et aux flux internationaux. Cet outil a proposé une architecture pour surveiller et rendre compte des flux financiers climatiques et, en fonction de la structure,

	<p>a montré comment utiliser le système de code budgétaire pour identifier les lignes sensibles au climat.</p> <p>Le deuxième outil, MRV of finance guidance, a également été développé pour suivre le financement climatique du Ghana, vérifier l'exhaustivité des données et aider à démontrer transparence du soutien et de l'action climatique. L'outil fournit un tableau de bord de suivi des fonds spécifiques au climat, une étape majeure pour identifier la source de financement supplémentaire. Cet outil se concentre principalement sur le suivi/surveiller les flux financiers provenant de sources internationales et établir quatre étapes principales pour suivre, vérifier et rendre compte du financement du changement climatique : 1) identifier les sources et les bénéficiaires du financement climatique ; (2) vérifier l'exhaustivité, (3) s'aligner sur le code budgétaire national comme un miroir unique ; et (4) rapports.</p>
--	--

Annexe 7 : Cartographie des parties prenantes impliquées dans le financement climatique au Niger

	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
Cabinet du Premier Ministre	Coordination et gouvernance de l'action climatique		Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
Ministère du Plan	Coordonnateur des actions du développement du Niger ; Lead dans l'identification et la formulation des projets et de la mobilisation des ressources financières	Décret sur les attributions et organisation du Ministère	Direction générale du Plan Direction du Financement des Investissements
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre la désertification	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement durable, de l'environnement et de la lutte contre la désertification, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'environnement	Décret sur les attributions et organisation du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Directions Générales • Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) • Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)
Ministère de l'Agriculture	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement agricole, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'Agriculture	Décret sur les attributions et organisation du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Directions Générales • Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) • Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)
Ministère de l'Elevage	Responsable de l'élaboration, de la mise en	Décret sur les attributions et	<ul style="list-style-type: none"> • Directions Générales

	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
	œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'élevage, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'élevage	organisation du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) • Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)
Ministère de l'Hydraulique	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'hydraulique et de l'assainissement, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement	Décret sur les attributions et organisation du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Directions Générales • Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) • Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)
Ministère de l'Énergie	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'énergétique, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'énergie	Décret sur les attributions et organisation du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) • Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) • Direction Générale de la NIGELEC
Ministère des Transports	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de transport, conformément aux orientations définies par le	Décret sur les attributions et organisation du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) • Direction des Ressources Financières et

	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
	PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine du transport		du Matériel (DRFM)
Ministère de l'équipement	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'équipement et le développement des infrastructures de routières, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'équipement	Décret sur les attributions et organisation du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) • Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)
<i>Ministère des Finances</i>	Responsable de la politique budgétaire et des reformes des finances publiques ; Coordonnateur de la préparation du budget de l'Etat, de l'exécution du budget et de la reddition des comptes	LOFL 2012-09 de mars 2012	Direction générale du Budget Direction générale du contrôle des marchés publics et des opérations budgétaires Direction de l'Informatique Financière
<i>Collectivités territoriales</i>	Elaboration, approbation et mise en œuvre des plans de développement local ; Elaboration, approbation et exécution des budgets	Décret 2016-302 du 29 juin 2016	Secrétaire Général Receveur
Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable	Servir de point focal et de liaison pour toutes les conventions et tous les protocoles en matière d'environnement et de développement durable ; veiller à la prise en compte et à une intégration adéquate et harmonieuse des aspects environnementaux dans	Arrêté n°003/PM du 10 Janvier 1996 Arrêté n°037 /SE/CNEDD/PM du 5 Aout 1996	Division Suivi-Evaluation et capitalisation (DSEC) ;

	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
	tous les plans, programmes et projets de développement économique et social du Niger ;		
Projets et programmes	Planification opérationnelle et budgétisation annuelles des projets Suivi évaluation et Reporting (financier et physique du projet)	Arrêté pour attributions de l'UGP	Responsable suivi évaluation
PTFs	Examen et approbation des requêtes de financement du gouvernement ; Suivi des marqueurs de Rio	Conventions de financement	
<i>Bureau National d'Evaluation Environnementale</i>	Placé sous l'autorité du Ministre chargé de l' <i>Environnement</i> ; Examen et approbation des rapports d'évaluation environnementale des projets, politiques et stratégies (publics et privés) ; Gestion des données relatives aux couts des plans de mitigation des évaluations environnementales	Loi n°2018-28 du 14 mai 2018	
ANFICT- Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales	Elle a pour mission de gérer et répartir les ressources attribuées aux collectivités territoriales, par l'Etat et les PTF, aux fins d'appui à leur fonctionnement et à la réalisation de leurs investissements sous leur maîtrise d'ouvrage. L'ANFICT est dans le processus d'accréditation aux fonds du Green Climate	Créée par la Loi n° 2008-38 du 10 juillet 2008,	Directions techniques en charge du Climat et du suivi des financements climatiques

	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
	Fund (GCF)		
FISAN- Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	Contribue au financement des programmes de l'initiative 3N en complément du système bancaire et financier existant aux fins d'améliorer l'offre des services financiers aux producteurs et aux autres acteurs des chaînes de valeur agrosylvopastorale.	Décret 2017-665-PRN du 2 Aout 2017	Directions techniques en charge du Climat et du suivi des financements climatiques
BAGRI - Banque Agricole du Niger	Elle assure des fonds de certains projets relatifs au financement du monde rural- Elle a également bénéficie d'une ligne de financement du fonds vert Climat et éligible aux marchés de capitaux mondiaux green		Directions techniques en charge du Climat et du suivi des financements climatiques
Comité national est chargé du suivi de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National	Il est chargé entre autres de suivre la mise en œuvre de la CDN à travers le plan de partenariat et les projets du plan d'investissement climatique, proposer un plaidoyer pour la mobilisation des ressources, suivre la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources, suivre les facilités et les conventions d'appui des PTF, promouvoir la synergie d'actions et des ressources, veiller à la création de la communauté des pratiques MRV au Niger, établir et suivre les procédures MRV lors de la mise en œuvre des projets,	Créé par Arrêté N° 00100/MEL/CD du 7 juin 2022,	

	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
	coordonner l'établissement et la diffusion des rapports périodiques de la mise en œuvre de la CDN, identifier les mécanismes et options de mobilisation des ressources permettant la mise en œuvre des projets, etc.		
Coordination nationale du système national de mesure, Notification et vérification (MRV) de la transparence des mesures et de l'appui dans le cadre de la CCNUCC et de ses protocoles et accords	Elle est chargée entre autres de l'adoption du plan de travail annuel du processus de MRV, l'adoption des rapports nationaux sectoriels des inventaires des émissions, l'adoption des rapports nationaux de MRV, la facilitation de la collecte des informations sectorielles, la contribution aux futurs rapports biennaux de transparence, la formation et la sensibilisation des acteurs. Elle doit également assurer la régularité de l'élaboration des rapports d'inventaires, et des rapports nationaux de MRV, d'approuver les méthodes d'établissement des rapports nationaux de MRV, de renforcer les capacités et la synergie entre les acteurs concernés.	Créé par n°0060/PM du 14 avril 2023,	
Comités nationaux du Fonds Vert Climat	Ces comités sont chargés d'élaborer le portefeuille national de projets et programmes à soumettre aux FVC pour financement, appuyer les structures	Arrêté n°0146/ME/DD/SG/DL du 24 octobre 2017	

	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
	nationales dans la préparation des projets et programmes, valider les propositions de notes conceptuelles de projets et programmes à soumettre au FVC, etc..		
Comité du pool des experts nationaux pour l'appui à la mobilisation des financements climatiques	Il est chargé entre autres de veiller au suivi de la mise en œuvre de la CDN à travers le plan de partenariat et les projets du plan d'investissement climat de la CDN, de contrôler la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources de la CDN, veiller au suivi des facilités et conventions d'appui des partenaires, ...	Créé par arrêté n°0076/SE CNEDD du 30 mars 2020	
Organisations non Gouvernementales (ONGs)	Elles mettent en œuvre des projets de développement ; toutefois certaines de leurs actions sont des composantes des financements des PTF. Elles fourniront des données financières relatives aux composantes de leurs projets	Texte sur les statuts des ONG Convention de partenariat	

Annexe 8 : Termes de référence de l'étude

Conseil National de
l'Environnement pour un
Développement Durable



Secrétariat Exécutif

ICAT | INITIATIVE FOR
Climate Action
Transparency

Terme de référence

Recrutement d'un expert en finance climat dans le cadre du projet Initiative pour le Transparence de l'Action Climatique au Niger

Mai 2023

CONTEXTE

L'Initiative pour la transparence de l'action climatique (ICAT) vise à aider les pays à mieux évaluer les impacts de leurs politiques et actions climatiques et à respecter leurs engagements en matière de transparence. Pour ce faire, il accroît les capacités globales de transparence des pays, notamment la capacité d'évaluer la contribution des politiques et actions climatiques aux objectifs de développement des pays, et fournit des informations méthodologiques et des outils appropriés pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. L'approche innovante de l'ICAT consiste à intégrer ces deux aspects.

L'ICAT se concentre sur les pays qui peuvent mettre en évidence les avantages d'une transparence accrue pour démontrer l'impact de leurs politiques et mesures. Dans ce cadre, l'ICAT développe un cadre méthodologique qui sera utilisé par les pays afin de mesurer et d'évaluer l'impact de leurs politiques et actions climatiques. Il comprend des orientations sur la manière de mesurer des effets des politiques et actions sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour répondre aux besoins en développement durable et favoriser un changement systémique. Le travail de l'ICAT est mené par les pays, les efforts s'appuient sur les systèmes MRV (Mesure, rapport et vérification) existants et les connaissances dans les pays et complètent les activités précédentes ou en cours par d'autres initiatives, le cas échéant. Le soutien fourni est adapté au contexte et aux priorités du pays. Le travail de l'ICAT vise à mobiliser autant que possible l'expertise nationale, tout en encourageant l'apprentissage entre pairs.

Dans ce contexte, ICAT souhaite appuyer le Niger à asseoir un cadre de transparence des actions climatiques.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de cette Initiative au Niger, il est prévu de mener des réflexions sur la possibilité de développer un Système National de suivi de Financement Climatique.

OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de cette prestation est de contribuer à la mise en œuvre des activités de l'ICAT au Niger. De façon spécifique, l'objectif de l'étude est de produire un rapport contenant des propositions pour la mise en place d'un système national de suivi de financement climatique.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de cette mission sont :

- un état des lieux du cadre national de financement de la lutte contre le changement climatique et des exigences internationales en matière d'établissement de rapports est réalisé ;
- une cartographie des parties prenantes impliquées dans le financement climatique est réalisée ;
- un plan de travail et une vision pour le financement national de la lutte contre le changement climatique a été élaboré et une vision formulé ;
- la définition du financement climatique et la classification des secteurs et sous-secteurs sont faites ;
- la portée sous-jacente et les indicateurs d'impact du cycle de transparence du financement du climat sont définis;
- une analyse de base des dispositions institutionnelles nationales actuelles et de la structure de gouvernance de financement climatique y compris la

cartographie des parties prenantes impliquées dans le financement climatique avec des propositions sur les dispositions institutionnelles requises et les rôles et responsabilités qui en découlent pour la transparence du financement du climat est faite ;

- les capacités institutionnelles et techniques requises pour mettre en œuvre les dispositions institutionnelles relatives à la transparence du financement du climat sont identifiées.

Pour atteindre ces résultats, l'expert national doit exécuter les activités/tâches suivantes :

- Faire un état des lieux du cadre national de financement de la lutte contre le changement climatique et les exigences internationales en matière d'établissement de rapports ;
- Réaliser une cartographie des parties prenantes impliquées dans le financement climatique ;
- Élaborer un plan de travail et formuler une vision pour le financement national de la lutte contre le changement climatique ;
- définir le financement climatique et de la classification des secteurs et sous-secteurs ;
- Établir/définir la portée sous-jacente et les indicateurs d'impact du cycle de transparence du financement du climat
- Faire une analyse de base des dispositions institutionnelles nationales actuelles et de la structure de gouvernance de financement climatique y compris la cartographie des parties prenantes impliquées dans le financement climatique avec des propositions sur les dispositions institutionnelles requises et les rôles et responsabilités qui en découlent pour la transparence du financement du climat ;
- Identifier les capacités institutionnelles et techniques requises pour mettre en œuvre les dispositions institutionnelles relatives à la transparence du financement du climat ;

LIVRABLES

Il est attendu de l'expert :

- la note de cadrage (comprehension des TDRs, la méthodologie de travail, le plan de travail, etc) ;
- le rapport provisoire avec des propositions pour la mise en place d'un système de suivi de financement climatique, d'un plan de travail et d'une vision pour le financement national de la lutte contre les changements climatiques tout en définissant les indicateurs d'impacts du cycle de transparence du financement du climat ;
- le rapport final.

METHODOLOGIE

L'activité sera menée par un expert national recruté à cet effet. L'expert sera en contact avec la coordination du projet et l'équipe de CITEPA. L'expert doit également utiliser les documents pour la Transparence du financement climatique développés par l'ICAT, notamment le Guide sur la Transparence Climatique. A cet effet, il sera assisté par la coordination et au besoin le bureau ICAT.

Pour ce faire, il lui faudra rencontrer les différentes institutions étatiques, des ONG, le secteur privé, etc.

DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est de 30 jours. Elle devra être réalisée dans les deux mois à compter de la date de signature du contrat.

PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire doit être un expert ayant une expérience dans le domaine de la finance climatique et ayant déjà conduit un processus similaire comme l'analyse CPEIR. Il doit disposer d'un minimum de trois (10) ans d'expériences.

En plus l'expert doit avoir :

- 1- Une bonne connaissance des mécanismes de financement des changements climatiques ;
- 2- Une connaissance du paysage institutionnels ;
- 3- Une grande capacité de communication ;
- 4- Toute autre expérience en lien avec cette mission serait un atout ;
- 5- Une bonne maîtrise du Français.

Description des résultats attendus de l'expert

Component	Outputs	Activities	Description
Phase 1. Scoping and roadmap	Output 1.1. Determining tier and vision (Détermination du niveau et de la vision)	Activity 1.1.1. Baseline assessment of the national climate finance framework and international reporting requirements (Évaluation de base du cadre national de financement de la lutte contre le changement climatique et des exigences internationales en matière d'établissement de rapports)	Review of national documents and legislation to obtain an understanding of the existing climate finance related transparency processes in the context of international reporting requirements. (Examen des documents et de la législation nationale afin de comprendre les processus de transparence existants en matière de financement climatique dans le contexte des exigences internationales en matière d'établissement de rapports.)
		Activity 1.1.2. Stakeholder mapping (Cartographie des parties prenantes)	Identification of stakeholders involved in climate finance activities and their roles and responsibilities. (Identification des parties prenantes impliquées dans les activités de financement climatique et de leurs rôles et responsabilités.)

Component	Outputs	Activities	Description
		Activity 1.1.3. Elaboration of workplan and vision for national climate finance (Élaboration d'un plan de travail et d'une vision pour le financement national de la lutte contre le changement climatique)	Identification of gaps and barriers for effective climate finance management and according to the country readiness assessment, identification of the corresponding tier level for the climate finance transparency system. Setting of country vision and roadmap for national climate finance. (Identification des lacunes et des obstacles à une gestion efficace des finances climatiques et, en fonction de l'évaluation de l'état de préparation du pays, identification du niveau correspondant pour le système de transparence des finances climatiques. Définition d'une vision nationale et d'une feuille de route pour le financement national de la lutte contre le changement climatique.)
	Output 1.2. Developing definitions, scope and impact indicators for tracking climate finance (Développer des définitions, des indicateurs de portée	Activity 1.2.1. Identification of definition of climate finance and classification of sectors and subsectors (Définition de la finance climatique et classification des secteurs et sous-secteurs)	Based on the baseline assessment and tier level of the country, establish a definition of climate finance and define the sectoral classification according to which climate finance will be disaggregated. (Sur la base de l'évaluation de base et du niveau du pays, établir une définition du financement climatique et définir la classification sectorielle selon laquelle le financement climatique sera désagrégé.)

Component	Outputs	Activities	Description
	et d'impact pour le suivi du financement climatique)	Activity 1.2.2. Establishment of the underlying scope and impact indicators of the climate finance transparency cycle (Établissement de la portée sous-jacente et des indicateurs d'impact du cycle de transparence du financement du climat)	Define the scope of the climate finance sources and channels of climate finance to be targeted, the granularity of the financial instruments, the classification of the recipients of climate finance and the type of intervention, and the associated impact indicators. (Détermination du champ d'application et des indicateurs d'impact essentiels du cycle de transparence du financement de la lutte contre le changement climatique)
Phase 2. Defining the institutional setting	Output 2.1. Developing and implementing the institutional arrangements for the climate finance transparency framework and improved the related required capacities (Développer et mettre en œuvre les dispositions institutionnelles pour le cadre de	Activity 2.1.1. Baseline assessment of the current national institutional arrangements and governance structure (Analyse de base des dispositions institutionnelles nationales actuelles et de la structure de gouvernance)	Identify how current institutional and governance systems are set and by whom climate finance management tasks are being carried out. (Identifier comment les systèmes institutionnels et de gouvernance actuels sont mis en place et par qui les tâches de gestion du financement du climat sont effectuées.)

